



Décret Bologne du 31 mars 2004

# **Les Académies: mal nécessaire contraire aux us et coutumes de l'enseignement supérieur universitaire en Communauté française?**

Mémoire de fin d'études présenté en vue d'obtenir le grade de Master en Administration  
Publique, à finalité spécialisée

Par **Céline Parotte** (20041217)

Mémoire sous la direction de :

**Madame Catherine Fallon (promoteur)**  
**Madame Catherine Zwetkoff (promoteur)**

**Monsieur Bouquegneau**  
**Monsieur Verjans**

Année académique 2008/2009

*« L'Université doit se dépasser pour se retrouver. Dès lors, elle s'inscrira plus profondément dans sa mission transéculaire qui, assumant le passé culturel, s'avancera vers le nouveau millénaire à civiliser » Edgar Morin<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> MORIN E., « Réformons la pensée », in Le Monde de l'éducation, Mensuel n°252, octobre 1997, pp.27-29

*Il est venu le temps des remerciements...*

*Merci! Dank u wel! Danke! Thanks! Tak! Grazie! Gracias! Obrigada!Kiitos!*

*à Madame Zwetkoff pour m'avoir laissé voler de mes propres ailes,*

*à Madame Catherine Fallon pour avoir su si habilement m'aiguiller sur la méthodologie à adopter,*

*à Monsieur Verjans, pour toutes ces remises en question perpétuelles,*

*à Monsieur Bouquegneau, pour avoir accepté d'y prendre part malgré les facultés qui nous séparent,*

*à Monsieur Guillaume, pour avoir été une petite lueur en pleine brume,*

*à Monsieur Jacques Barbier, dont la plume n'a d'égale que sa rigueur orthographique,*

*à Monsieur Conti, Monsieur Corhay, Monsieur Crochet, Monsieur Delporte, Monsieur Horward, Monsieur De Maret, Monsieur Legros, Madame Marcourt, Monsieur Molitor,*

*Monsieur Pouleur, Monsieur Séquaris, Monsieur Scheuer, Monsieur Théwis et Monsieur Vincke, tous ces éminents acteurs de terrain qui ont bien voulu consacrer un peu de leur*

*temps à porter leur pierre à l'édifice et dont les interviews furent aussi riches que mille écrits réunis,*

*aux collaborateurs de [Spir@l](mailto:Spir@l) pour m'avoir permis grâce à leur nouveau logiciel Mosaiqs d'analyser ces « mille écrits réunis »,*

*à mes parents, Julie, Pierre et André qui m'ont permis de mener à bien tous mes projets, qui ont contribué à mon caractère bien trempé et qu'ils l'ont de surcroît supporté,*

*et enfin à tous ceux qui de près ou loin, par leur sourire ont, pendant toutes ces années, soutenu le mien dans ses moments de faiblesses,*

*Encore merci.*

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	6
<b>Titre 1. L'Académie : définition de l'objet</b> .....	12
Chapitre 1. Notion d'Académie .....	12
1.1 Académie et pôle, du pareil au même ? .....	12
1.2 L'Académie vue par le Décret du 31 mars 2004.....	13
Chapitre 2. Les Académies, pour quoi faire ? .....	14
2.1 L'objectif de taille européenne et le secret de polichinelle de la fusion à terme .....	14
2.2 L'Académie : poser un nouveau cadre juridique de collaboration.....	15
2.3 L'Académie et ses compétences générales : renforcer les coopérations.....	16
2.4 L'Académie et la rationalisation de l'offre des programmes de cours .....	17
Chapitre 3. L'Académie financièrement soutenue ? .....	18
3.1 L'Académie, sa place dans le budget de la Communauté française .....	18
3.2 L'Académie et les transferts financiers des institutions universitaires .....	20
Chapitre 4. Conclusion : trois Académies en Communauté française : à petit pas.....	21
<b>Titre 2. De nos Universités d'antan à la création des Académies</b> .....	23
Chapitre 1. Contexte d'avant Académie .....	23
1.1 Nos universités : entre logiques historique et financière.....	23
1.1.1. <i>Neuf Universités entre clivages philosophique et historique</i> .....	23
1.1.2. <i>Concurrence et financement : la « chasse à l'étudiant » et le problème de l'enveloppe fermée</i> .....	24
1.2 Le rapport Bodson Berleur de 1998 : un pavé dans la mare ? .....	26
1.2.1 <i>Critique des trois regroupements souvent abordés et toujours avortés</i> .....	26
1.2.2 <i>Le regroupement Bodson-Berleur : cinq pôles universitaires</i> .....	27
1.2.3 <i>Impact nul du rapport Bodson-Berleur</i> .....	28
1.3 Bologne : prétexte à action ? .....	29
1.3.1 <i>Lancement du pôle universitaire européen Wallonie Bruxelles en 2002</i> .....	30
1.3.2 <i>Réactions en chaîne : lancement des trois autres pôles</i> .....	31
1.3.3 <i>Les pôles : premier chapitre informel des négociations ?</i> .....	33
Chapitre 2. Les négociations portant sur la constitution des Académies .....	34
2.1 Fixer le cadre référentiel de l'analyse : la théorie du Principal-Agent.....	35
2.2 Les postulats de base des négociations quant à la forme .....	37
2.2.1 <i>L'absence de débat public dans la sphère publique [Marcel Cheron]</i> .....	37
2.2.2 <i>Les acteurs clés : Recteurs et les politiques</i> .....	37
2.2.3 <i>La place du principal dans les négociations</i> .....	38

a) Le pouvoir du choix des outils .....	38
b) « Principal » : entre intérêt général et intérêts individuels .....	39
c) Son degré d'intervention .....	41
2.3. Les postulats de base des négociations quant au contenu .....	41
2.3.1. <i>Le caractère finalement imposé des Académies</i> .....	41
2.3.2. <i>Poids des piliers</i> .....	42
2.3.3 <i>Les premiers indices de regroupement</i> .....	43
2.4 Acte I. Début de négociations difficiles : les options soulevées mais écartées.....	44
2.4.1. <i>Une seule Académie multi campus ?</i> .....	45
2.4.2 <i>Les volontés de regroupements géographiques</i> .....	45
a) Une volonté de la Ministre Dupuis ? .....	45
b) Le regroupement proposé par Monsieur Willy Legros, Recteur de l'ULg .....	46
c) Pourquoi cela a-t-il échoué? .....	46
2.5. Acte II. Nouveaux négociateurs : nécessité de trouver un terrain d'entente.....	48
2.5.1 <i>Ces associations spécifiques sorties de nulle part ? Une idée du PS ?</i> .....	48
2.5.2 <i>La victoire de la base philosophique sur la base géographique</i> .....	49
a) Le regroupement catholique et les « laissés-pour-compte » pluralistes.....	49
b) L'alliance particulière de l'UMH-FPMs-ULB.....	50
2.5.3 <i>Constats</i> .....	51
2.6. Conclusion des négociations : les intérêts des uns et des autres .....	53
2.6.1 <i>L'intérêt du principal</i> .....	53
2.6.2 <i>Les intérêts des agents</i> .....	54
<b>Titre 3. Avenir des Académies</b> .....	56
Chapitre 1. La course aux fusions ? .....	56
1.1 Fusion, stade ultime de collaborations .....	56
1.2 Fusion, une notion sujette à interprétations.....	57
1.3. Fusion, où en sommes-nous à l'heure actuelle ? .....	58
1.3.1 <i>L'Académie Wallonie-Europe</i> .....	58
1.3.2 <i>L'Académie Wallonie-Bruxelles</i> .....	58
1.3.3 <i>L'Académie Louvain</i> .....	59
1.4. Le modèle de l'université californienne en ligne d'arrivée ?.....	60
1.5. Prochaine étape : trois grandes institutions ? .....	61
Chapitre 2. Enjeu des Hautes Ecoles.....	62
2.1. Acte I. HEC-ULg, cas à part .....	64
2.2 Acte II. Les traducteurs interprètes : le cas des montois concrétisé.....	65
2.3 Acte III. Les instituts supérieurs d'architecture, tout le monde y trouve son compte 65	
Chapitre 3. Entre pilarisation et stratégie globale .....	66
3.1. Indépassables piliers ? .....	66
3.2. Un consensus sur l'établissement d'une stratégie globale ? .....	67
<b>Conclusion</b> .....	69
<b>Bibliographie</b> .....	72
<b>Annexes</b> .....	84

## Introduction

« Les impératifs économiques seront la référence absolue et « si les universités ne s'adaptent pas, on se passera d'elles. » (Hague 1991)»<sup>2</sup> [Le secrétaire général de l'association des universités de Commonwealth Michael Gibbons, 1998]

Trop d'universités en Belgique ? Même s'il n'en a pas toujours été ainsi par le passé, le Décret Bologne du 31 mars 2004 fait indéniablement partie de ces amorces qui ont sonné le glas de la dispersion d'efforts par l'appel du rassemblement lancé aux institutions universitaires. Pour poser les bases des collaborations entre les établissements, une idée « neuve » a vu le jour: une structure de collaborations interuniversitaires appelée Académie. Ainsi naissaient trois Académies ; l'Académie « Wallonie Bruxelles » regroupant l'Université Libre de Bruxelles, la Faculté Polytechnique de Mons et l'Université de Mons-Hainaut, l'Académie « Wallonie Europe » regroupant l'Université de Liège, la Faculté d'agronomie de Gembloux et enfin celle de « Louvain » reprenant l'Université Catholique de Louvain, les Facultés universitaires catholiques de Mons, les Facultés de Notre Dame de la Paix et la Faculté de Saint Louis. Si l'idée première présentée dans l'exposé des motifs dudit décret est on ne peut plus claire *-faire évoluer notre enseignement supérieur vers une plus grande cohérence globale [...] [favorisant ainsi] son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.*<sup>3</sup>, on ne peut pas en dire autant des moyens stratégiques mis en œuvre pour l'atteindre.

Avant de nous attaquer au point central de cet écrit qui porte sur la création et l'évolution des Académies en Communauté française de Belgique, il convient de se demander quelle a été la source première de ce remue-ménage. Parce que l'université est dorénavant synonyme d'ouverture, il semble indispensable au travers de cette introduction de présenter brièvement celle qui, tout en étant déclarative, s'est voulue pourtant dans la pratique étonnamment contraignante : la Déclaration de Bologne de 1999. Mais quelle est cette impulsion européenne qui a réussi à introduire un travail de refonte organisationnelle de l'enseignement supérieur ?

---

<sup>2</sup> GIBBONS M., *L'Enseignement supérieur au XXIe siècle*, Banque mondiale, 1998, p.8

<sup>3</sup> Exposé des motifs du décret du 31 mars 2004, document Communauté française 498-1, 2003-2004, p.2

Marcel Crochet, Recteur honoraire de l'UCL, la définit en quatre mots : « *Crédits, diplômes, qualité, mobilité* ». <sup>4</sup> Surmonter les obstacles à la libre circulation, créer des critères et une méthodologie comparables en veillant à promouvoir la coopération entre les établissements <sup>5</sup> sont autant d'idées belles et sujettes à interprétation qui, loin d'être neuves, sont le fruit d'une concertation enclenchée entre autres dix ans plus tôt par les Recteurs des Universités européennes <sup>6</sup>, elle-même concrétisée par la suite dans la déclaration de la Sorbonne en 1998. Ainsi, le lundi 25 mai 1998, les Ministres chargés de l'enseignement supérieur français, italien, anglais et allemand disaient en chœur quelque part en Sorbonne : « Consolidons la place de l'Europe du savoir dans le monde » notamment grâce à « *une coopération toujours plus étroite* ». <sup>7</sup> Si le doux mot « coopération » fût lâché à deux reprises, c'était sans doute sans perdre de vue que, derrière cette mise en commun de bonnes volontés, les ambitions minimales de la fin des années nonante visaient à assouvir des objectifs avant tout nationaux. <sup>8</sup> En d'autres termes, Jean-Emile Charlier l'exposerait sans doute ainsi : « *Chaque pays assure la promotion de son propre système et n'utilise l'argument européen que quand il amène une plus-value concrète* ». <sup>9</sup> Quoiqu'il en soit, s'ils se déclaraient quatre en 1998 à vouloir se préoccuper de l'Europe du savoir, c'est aujourd'hui pas moins de 46 états européens au sens large qui, tantôt ensemble, tantôt individuellement, se penchent sur la question au départ de la Déclaration de Bologne que Katrin Jadin appelle très justement cet « *ensemble de convergences librement consenties* » <sup>10</sup>. Pour bien comprendre ce mouvement de redéfinition international de l'enseignement supérieur, Pierre Milot nous invite judicieusement à prendre en considération la place prise par l'OCDE aussi bien dans les organisations internationales que dans les gouvernements qui en sont membres. <sup>11</sup> Cet organisme a sans doute constitué l'impulsion qui a donné naissance aux concepts de l'économie de savoir et de la politique de l'innovation en incitant fortement dans nombreux

---

<sup>4</sup> CROCHET M. in COLLECTIF ANIME PAR GERARD M., VANDENBERGHE V., *L'enseignement supérieur après Bologne*, De Boeck, Reflets et Perspectives, n°2, Tome XLV, Bruxelles, 2006, p.15

<sup>5</sup> Déclaration de Bologne du 19 juin 1999, [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu), site consulté le 17 février 2009.

<sup>6</sup> Déjà en 1988, la Magna Charta Universitatum réalisée par Conférence des recteurs européens qui bénéficient eux, de l'appui entre autres du politique comme du monde entrepreneurial, reprenait cette idée de nécessaire coopération sur le plan européen. CHARLIER J-E., CROCHE S., « Le processus de Bologne : ses acteurs et ses complices », in *Education et Sociétés*, n°12/2003/2, 2003, p.18

<sup>7</sup> Déclaration de la Sorbonne du 25 mai 1998.

<sup>8</sup> CHARLIER J-E., « Qui veut encore harmoniser l'enseignement supérieur européen ? » in COLLECTIF ANIME PAR GERARD M., VANDENBERGHE V., op. cit., pp.23-30

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> JADIN K., *La politique d'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe, la Déclaration de Bologne et ses conséquences*, mémoire de licence, ULg, 2002/2003.

<sup>11</sup> MILOT P., « La reconfiguration des universités selon l'OCDE. Economie du savoir et politique de l'innovation » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 148, 2003, pp.68-73

de ses rapports à une reconfiguration majeure de la place de l'Université dans la mondialisation.<sup>12</sup>

Veiller à une meilleure lisibilité de nos diplômes chez nos voisins européens, c'est, outre le fait de favoriser la mobilité, s'assurer aussi une meilleure visibilité voire également une plus grande publicité synonyme d'attractivité sur le marché mondial de l'éducation. Placer son université parmi les meilleures européennes et hisser les meilleures européennes au classement mondial de la société de connaissance, voilà l'idée. Et ce n'est pas Jàn Figel, commissaire européen en charge de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse qui nous contredira :

*Les établissements d'enseignement supérieur, [...] berceau de la production de la connaissance et de sa diffusion [...] jouent un rôle essentiel pour concrétiser l'objectif de l'Europe de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde.*<sup>13</sup>

Pour ce faire, les universités sont invitées à performer ; l'enseignement rime alors avec efficacité, excellence, qualité. Indépendamment de leurs moyens, ces établissements seront ensuite évalués au niveau mondial et si de nombreuses questions se posent encore quant aux critères pertinents pour les réaliser, les « rankings » véritables baromètres de la performance en construction sont déjà là pour classer et mettre en évidence l'excellence. Au niveau européen, Bologne proposera davantage une évaluation gérée par des agences de certification de l'enseignement comme démarche de qualité plutôt qu'une classification en tant que telle. En effet, en matière d'évaluation de la qualité, on veillera à promouvoir la coopération européenne afin de faciliter la reconnaissance des diplômes mais aussi à garantir des références de haut niveau. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable qu'une coopération étroite entre les universités entre elles, d'une part, et entre les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur, d'autre part, existe.<sup>14</sup> Toutefois, afin de se démarquer, les universités européennes soumises de la sorte à la loi de l'offre et de la demande devront néanmoins se faire concurrence et, qu'on le veuille ou non, elles devront abandonner leur image de « savoir dont la seule contrainte est la connaissance elle-même » au

---

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE, *Focus sur les structures de l'enseignement supérieur en Europe 2006/2007, évolutions nationales dans le cadre du processus de Bologne*, Euricyde, Bruxelles, 2007, p.3

<sup>14</sup> Communiqué de la conférence des ministres de l'enseignement supérieur, Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur, Prague, le 19 mai 2001 <http://www.europe-education-formation.fr> , site consulté le 09 décembre 2008

profit d'une politique de « savoir utile » qui présente un facteur clé de succès économique et de développement.<sup>15</sup>

La mise en pratique des bonnes volontés européennes de 1999<sup>16</sup> faisait le constat en 2002 d'une harmonisation encore lointaine selon Eurinfo ; le contenu de l'enseignement était toujours synonyme de souveraineté exclusive.<sup>17</sup> Pire encore, la base minimale que représente la nature même du dispositif de Bologne conduirait paradoxalement, selon J-E Charlier, à un paysage d'enseignement supérieur européen plus éclaté qu'avant 1999. Quant aux analyses des avancées de 2009, certes plus optimistes, elles mettent toujours en évidence une application bolognaise à multi vitesses.<sup>18</sup> En d'autres termes, avant de trouver une voie réellement commune, elle génère davantage de divergences que d'harmonie.<sup>19</sup> En cause le « *jeu complexe de coopération-compétition* » dont la fixation de limites d'espaces exempts de toute concurrence fait cruellement défaut. Comment dès lors pousser les partenaires à jouer les mêmes règles du jeu si celles-ci ne sont pas fixées au préalable ?<sup>20</sup>

Il est intéressant de se pencher sur la manière dont notre pays vit cette mise en pratique du processus de Bologne et comment il a intégré la notion de coopération-concurrence. La Belgique prit dès l'origine, part à la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur pour 2010. Comment nos universités belges se sont-elles d'une manière globale adaptées au processus de Bologne ? Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'au Nord du pays, nous avons véritablement pris la balle au bond et ce, dès le lendemain de la Déclaration de la Sorbonne,<sup>21</sup> tandis qu'au Sud, plus timorés voire même méfiants, l'adage « réfléchir avant d'agir » a pris tout son sens. Par conséquent, même si les deux Communautés partagent les mêmes principes<sup>22</sup>, on a vu apparaître de nombreuses divergences d'appréciations notamment

---

<sup>15</sup> MOLITOR M., « A la recherche d'une politique » in *La Revue Nouvelle*, mensuel, n°10, octobre 2008, pp.31-50

<sup>16</sup> La mise en place des engagements de Bologne devrait s'achever en principe en 2010.

<sup>17</sup> Anonyme, « Harmonisation des savoirs, un risque ? », in *Eurinfo*, n°267, juillet-août 2002, pp.14-15

<sup>18</sup> EACEA, *Higher Education in Europe 2009: Developments in the Bologna Process*, European Commission, Eurydice, mars 2009, 72 p.

<sup>19</sup> CHARLIER J-E., « Qui veut encore harmoniser l'enseignement supérieur européen ? » in *COLLECTIF ANIME PAR GERARD M., VANDENBERGHE V.*, op. cit., pp.27-28

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> En effet, la Déclaration de la Sorbonne tout juste adoptée le 25 mai 1998 qu'un mois et demi plus tard, le Ministre Van Den Bossche de l'Enseignement et de la Fonction Publique de la Communauté flamande rejoignait le club des signataires. CHARLIER J-E., TALLON J., « Bologne stimule la différenciation entre Communautés » in *La Revue Nouvelle*, mensuel, octobre 2008, pp. 52-53.

<sup>22</sup> Comme par exemple le principe de libre accès à l'enseignement pour tous les diplômés du secondaire et l'instauration d'une limitation du nombre de médecins généralistes susceptibles d'être agréés par l'assurance maladie invalidité.

quant à la manière de les mettre en œuvre.<sup>23</sup> Ainsi, en Communauté flamande, la politique proactive de la modernisation de l'enseignement supérieur s'est concrétisée via le « structurer decret » et le « flexibiliseringdecret » du 04 et du 30 avril 2004 alors qu'en Communauté française, sa politique plus réactive se traduisait dans le décret du 31 mars 2004.<sup>24</sup> La boucle est bouclée.

C'est donc ce décret voté à l'unanimité par le parlement de la Communauté française qui servira de point de départ à notre réflexion puisque, outre le fait de restructurer des formations organisées par l'enseignement supérieur<sup>25</sup>, il met au point des mécanismes de coopération interne qui nous intéressent : les Académies.<sup>26</sup>

Ainsi nous tenterons de répondre à la problématique suivante : Comment ces « *institutions universitaires issues de l'association d'universités* »<sup>27</sup> ont-elles vu le jour et comment évoluent-elles sur toile de fond de concurrence et de coopération ? Deux remarques s'imposent : premièrement, nous ne retracerons ni la politique de l'harmonisation de l'enseignement supérieur européen<sup>28</sup>, ni la problématique de la libéralisation de l'enseignement<sup>29</sup> mais il est évident que ces deux thèmes ont des conséquences dans celui qui nous aborderons dans ce mémoire. Deuxièmement, nous veillerons à ne pas perdre de vue ce que certains appelleraient la double tourmente des universités francophones : d'une part, celle que connaissent les universités européennes « marchandisées » et pensées de plus en plus comme des « *entreprises insérées dans une « économie du savoir » mondialisée* »<sup>30</sup> et d'autre part, « *celle qui touche singulièrement les universités de la Communauté française avec sa configuration et ses compromis politico institutionnels spécifiques* ».<sup>31</sup>

---

<sup>23</sup> Ces divergences portent aussi bien sur les missions de l'enseignement, sur l'usage des langues, le modèle 3-5-8 que sur le financement ou encore le système d'évaluation et d'accréditation. Ibid.

<sup>24</sup> Différentes législations complémentaires ont été adoptées par la suite pour préciser quelques points dans des domaines spécifiques. DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE, *Focus sur les structures de l'enseignement supérieur en Europe 2006/2007, évolutions nationales dans le cadre du processus de Bologne*, op. cit., pp.90-99

<sup>25</sup> En ce compris les universités et les hautes écoles.

<sup>26</sup> MOLITOR M., « A la recherche d'une politique », op. cit., p.42

<sup>27</sup> Article 6§1<sup>er</sup> Décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités, 31 mars 2004, publié le 18 juin 2004.

<sup>28</sup> Pour ce sujet, lisez JADIN K., op. cit.

<sup>29</sup> Pour ce sujet, consultez CHOQUET G., *La libéralisation de l'enseignement supérieur en question*, mémoire de licence, Fucam, 2005.

<sup>30</sup> WINKIN Y., *La communication n'est pas une marchandise ; résister à l'agenda de Bologne*, Labor, Collection « Liberté, j'écris en ton nom », Bruxelles, 2003, p.7

<sup>31</sup> BASTENIER A., CHARLIER J-E., et al., *Universités, du passé au marché, dossier, La Revue Nouvelle*, Editions Rencontres, n°10, mensuel, Bruxelles, octobre 2008, p.28

Le premier titre s'intéressera à la notion même d'Académie distincte de celle de pôle évoquée dans le Décret Bologne du 31 mars 2004. Pour ce faire nous tenterons d'identifier également les volontés du législateur décrétoal de l'époque ainsi que le soutien financier accordé pour lui permettre d'exister. Les moyens s'imposent à nous : le premier chapitre sera le fruit de l'analyse des textes législatifs, des quelques rapports de commissions, questions et interpellations orales des parlementaires ainsi que des différents projets de budgets depuis l'année 2005-2006. Après cette première analyse, nous nous pencherons sur le cœur de la thématique en tentant de cerner les enjeux et stratégies qui ont entouré la conception même des Académies. Le titre 2 s'intéressera au cheminement de leur constitution ainsi qu'au processus de négociation. Bien que nous évoquerons brièvement l'origine des institutions universitaires pour mieux comprendre la situation actuelle et leur destin, il ne s'agira nullement d'un exposé historique. Le troisième et dernier volet portera sur l'avenir même de celles-ci et d'une manière plus globale sur l'enseignement supérieur en général. Les acteurs de terrain les plus pertinents du processus ont été sans conteste les recteurs et les politiques. C'est pourquoi, vu le peu d'écrits scientifiques en la matière, nous nous baserons exclusivement sur les quelques témoignages recueillis d'une part et la revue de presse et autres déclarations d'intentions d'autre part. Mettre en avant, comme diraient Bruno Palier et Yves Surel, le jeu des intérêts en présence, les idées et les institutions avec leur capacité de mobilisation, d'action et peut-être aussi leurs stratégies<sup>32</sup> et ce, dans le but ultime de comprendre la conception et l'évolution des Académies. Enfin, nous terminerons par une brève conclusion.

---

<sup>32</sup> SUREL Y., PALIER B., « Les « trois I » et l'analyse de l'état en action », in *La Revue française de science politique*, vol.55, n°1, février 2005, pp.7-32

# Titre 1. L'Académie : définition de l'objet

## Chapitre 1. Notion d'Académie

### 1.1 Académie et pôle, du pareil au même ?

Même s'ils poursuivent le même but qui veut que sur une base volontaire et conventionnelle, les établissements offrent une meilleure visibilité de leurs collaborations<sup>33</sup>, il convient d'éviter l'erreur de confondre les deux notions. En effet, les pôles en Communauté française, outre le fait de présenter la caractéristique d'avoir vu le jour avant les Académies, ne sont pas, en terme de membres, les jumelles de leurs cadettes. Effectivement, les pôles regroupent aussi bien des universités que des hautes écoles et des instituts supérieurs alors que l'Académie se veut avant tout universitaire<sup>34</sup>. Dès lors, on comprend aisément que la notion d'Académie ne remplace en rien celle de pôle comme l'avait précisé très justement Monsieur Henry lors des débats en commission puisque les Académies ne recouvrent pas le concept des pôles amenés encore très certainement à se développer et à évoluer.<sup>35</sup> Ils sont au nombre de quatre alors qu'on ne compte que trois Académies.<sup>36</sup> Qui plus est, la notion même de pôle n'apparaît nulle part dans la législation de la Communauté française<sup>37</sup>, en d'autres termes, le pôle, contrairement à l'Académie n'est en rien une structure officielle et ne possède pas les mêmes compétences que cette dernière. Distinction somme toute nécessaire car nous verrons au chapitre suivant que certains considèrent le lancement de ces pôles comme le faux départ du processus de négociation donnant naissance aux Académies.

---

<sup>33</sup> Site Académie Wallonie-Bruxelles, Discours de Madame la Ministre Françoise Dupuis, <http://www.academiewb.be/discours-constitution.html>, site consulté le 18 juin 2009.

<sup>34</sup> Citons à titre d'exemple l'ULB et de l'UMH. Bien qu'elles fassent partie de la même Académie, la première a lancé le pôle universitaire Bruxelles-Wallonie alors que l'autre a lancé le RHESU. <http://www.ulb.ac.be/>, site consulté le 18 juin 2009.

<sup>35</sup> Annales du Parlement de la Communauté française, *Rapport de commission de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique portant sur le projet de décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités*, document 498-3, session 2003-2004, 12p.

<sup>36</sup> Le Pôle universitaire européen Wallonie-Bruxelles, le Rhésu ou "Réseau hennuyer d'Enseignement supérieur et universitaire", l'Association de l'enseignement supérieur en Communauté française et le Pôle mosan. Ibid.

<sup>37</sup> CHARLIER J-E., *MOENS F.* « *Quand le passé grève l'avenir. Le projet de Bologne et une de ses déclinaisons locales* », in *Les mutations actuelles de l'Université*, Felouzis G., Paris, 2003, p.81

## 1.2 L'Académie vue par le Décret du 31 mars 2004

« *Les académies ne sont jamais qu'un mot pour aider les gens à créer des sphères de dialogues et de rassemblement.* »<sup>38</sup>[J. Séquaris, 31 mars 2009.]

Derrière ce mot, le législateur a posé en son article 6 du décret du 31 mars 2004 la précision suivante : elle est une institution universitaire issue de l'association d'universités. Considérée comme un établissement d'enseignement supérieur, les modalités qui l'entourent se retrouvent au titre IV dudit décret sous le nom de « rapprochements universités ».<sup>39</sup> Les règles de base du jeu pour leur constitution sont simples : deux institutions universitaires au minimum sont requises pour en constituer une, en choisir une, c'est faire le deuil d'appartenir à une autre et une Académie a l'obligation de contenir au moins une des trois grandes universités complètes à savoir l'ULB, l'UCL ou l'ULg. Enfin, l'option bonus : bien que l'Académie est d'abord l'affaire des universités, il est précisé que rien n'empêche celle-ci de conclure des partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes soumis à la règle du choix exclusif.

A moins qu'elle ne soit composée exclusivement d'institutions universitaires d'Etat, auquel cas, elle est un service à gestion séparée<sup>40</sup> –comme c'est le cas pour l'Académie Wallonie-Europe-, l'Académie universitaire possède une personnalité juridique. Enfin, bien qu'elle dispose d'un patrimoine propre, elle ne dispose pas de personnel propre. Pour le reste, elle reste soumise tout comme les institutions universitaires à un contrôle interne et peut conclure des collaborations internationales ou intercommunautaires on encore interacadémiques.

Bien que la volonté politique soit de faire des Académies des entités à part entière, le fait qu'elles ne bénéficient ni de personnel propre ni d'infrastructures propres et que chacune des universités a la possibilité d'exercer son droit de veto lorsqu'elle sent une décision contraire aux intérêts de son institution<sup>41</sup> met en lumière, premièrement que l'Académie, vue

---

<sup>38</sup> SEQUARIS J., Directeur de cabinet de Madame la Ministre M-D Simonet (Recherche Scientifique), Médiateur désigné lors des négociations portant sur le Décret Bologne, *Naissance du décret Bologne et l'évolution du processus de négociation inter et intra académies*, SRIW, Liège, 31 mars 2009, 1h30.

<sup>39</sup> Article 90 et suivants du Décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités du 31 mars 2004, publié au MB le 18 juin 2004.

<sup>40</sup> Convention cadre entre l'Université de Liège et la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux réglant les relations au sein de l'Académie du 9 mars 2005, publié MB le 29-11-2005

<sup>41</sup> Article 7 §3 Convention cadre entre l'Université de Liège et la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux réglant les relations au sein de l'Académie du 9 mars 2005, publié MB le 29-11-2005, article 11.2 Convention de constitution de l'Académie universitaire « Louvain » du 28 juin 2004, publié au

par ses membres, est avant tout une association de partenaires dont le mode de fonctionnement reste le consensus. En d'autres termes, la nature de celle-ci ne dépend ni plus ni moins que des institutions qui la constituent.<sup>42</sup> Et deuxièmement, chose la plus importante, qu'elle ne doit pas être une source de dépenses supplémentaires. Mais ça et là, le législateur pose souvent les bases de la délégation<sup>43</sup>, voire de la fusion avec parfois à la clé des incitants financiers.

## Chapitre 2. Les Académies, pour quoi faire ?

« [...] nous réorganisons par la force des choses, pour les besoins du refinancement, pour les besoins de Bologne et parce que c'est dans la nature de l'évolution, un certain nombre de collaborations[...] » [F. Dupuis, 18 juin 2002.]

### 2.1 L'objectif de taille européenne et le secret de polichinelle de la fusion à terme

« Une taille critique, c'est peut-être ne pas essayer de tous redécouvrir la roue, c'est faire des efforts les uns avec les autres de façon à ne pas se disperser. » [J-L. Horward, 15 avril 2009.]

L'exposé des motifs touchant au Décret Bologne présentait d'emblée les Académies comme le moyen offert aux universités d'obtenir la « visibilité – voire l'effet de taille relatif » longtemps réclamée.<sup>44</sup> Qui dit taille, pense peut-être un peu trop vite à la rationalisation et la fusion car il n'a jamais été question en 2004 de fusions, disait la Ministre M-D Simonet dans une interview exclusive accordée au journal *Le Soir* à la rentrée académique 2008.<sup>45</sup> Même si personne ne s'accorde véritablement sur la taille idéale, elle fut et est encore un concept récurrent pour justifier toute démarche de regroupements.

Impossibles fusions ? Pourtant plusieurs indices pourraient nous amener à penser le contraire. D'abord parce que le Décret prend la peine de ne pas exclure ce cas de figure, pire, elle y consacre un chapitre, ensuite, déjà lors de la signature de l'accord créant l'Académie Wallonie Europe en 2004, la Ministre M-D Simonet rappelait, a contrario, que les Académies ne fonctionneraient pas en vase clos et qu'elles devraient, dans le cadre d'une politique

---

MB le 29-11-2005 et article 4 §6 Statuts de l'Académie universitaire Wallonie-Bruxelles du 8 juin 2004, publié au MB 29-11-2005.

<sup>42</sup> Exposé des motifs du décret du 31 mars 2004, op. cit., p.3

<sup>43</sup> Citons à titre d'exemples l'article 37§2 ou 112 du Décret 2004 permettant aux universités et aux établissements supérieurs en partenariat avec l'Académie de déléguer l'organisation d'études pour lesquelles ils sont habilités, ou encore l'article 99 concernant les missions d'enseignement, de recherche, de service à la collectivité ou encore d'opérations accessoires.

<sup>44</sup> Exposé des motifs du décret du 31 mars 2004, op. cit., p.3

<sup>45</sup> N. C., « Simonet : plus vite les rapprochements », entretien, in *Le Soir.be*, lundi 15 septembre 2008, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.

volontariste réfléchir, sans tabou, à une intégration plus forte.<sup>46</sup> De quoi laisser sous-entendre l'objectif à long terme de rapprochements nettement plus poussés. Et enfin, d'entrée de jeu, J. Séquaris est plus clair : la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne de 1999 avec le décret du 31 mars 2004 a été l'occasion de rajouter « *une touche* » : celle incitant à réfléchir à l'organisation de l'enseignement supérieur afin de créer à terme des universités de taille européenne. Etape intermédiaire à la fusion<sup>47</sup>, les Académies ne sont par conséquent ni plus ni moins qu'un outil méthodologique laissant « *la liberté aux universités de s'agrèger entre elles de manière individuelle mais pour coopérer au sein d'une [entité]* »<sup>48</sup>

Ce qui est clair ici c'est que les politiques ont adopté officiellement le principe : « nous proposons, vous disposez ». Ainsi, si le processus de réflexions en 2004 n'était pas suffisamment enclenché chez les acteurs de terrain pour déjà associer le terme Académie à celui de la fusion, il n'en reste pas moins vrai qu'officieusement, une envie politique très présente de voir les choses avancer était là. Cependant, le flou qui caractérise ce secret de polichinelle a pour conséquence de voir apparaître des interprétations multiples des objectifs à long terme et ce, même si tous s'accordent quant à l'objectif premier qui est d'éviter la dispersion des moyens. Interprétations elles-mêmes sujettes à complexifier davantage les relations entre certaines institutions universitaires.

## 2.2 L'Académie : poser un nouveau cadre juridique de collaboration

Comme déjà évoqué précédemment, les Académies sont à distinguer des pôles précisément pour cette raison. Coulées dans le Décret, les règles de base du jeu de leurs constitutions ont été énoncées de manière à éviter le premier reproche fait aux institutions lors la création des pôles : créés sans être totalement encadrés.<sup>49</sup> Mais la création de l'Académie est surtout un point nouveau dans le paysage de l'enseignement universitaire en ce sens où elle posera officiellement le débat de mise au point de stratégies de coopération ou de mise en

---

<sup>46</sup> LAMBERT E., « Liège, signature de l'accord créant Wallonie Europe. L'université reçue à l'Académie » in *Le Soir.be*, jeudi 21 octobre 2004.

<sup>47</sup> Rappelons que cet aboutissement, même si le législateur interviendra pour en légiférer, restera toujours du libre choix de l'institution même.

<sup>48</sup> SEQUARIS J., Directeur de cabinet de Madame la Ministre M-D Simonet (Recherche Scientifique), Médiateur désigné lors des négociations portant sur le Décret Bologne, op. cit.

<sup>49</sup> Annales du Parlement de la Communauté Française, *Interpellation de Mme Bertiaux à Mme Dupuis, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'enseignement de la promotion sociale et de la recherche scientifique, ayant pour objet « l'évolution du processus enclenché par la déclaration de Bologne en Communauté Française »*, CRI N°13, 2001-2002, 18 juin 2002, p.68

commun. Débat qui, comme le dit si bien M. Molitor, en dehors du Cref ou Ciuf – et encore-, était rarement à l'ordre du jour.<sup>50</sup>

### 2.3 L'Académie et ses compétences générales : renforcer les coopérations

D'une manière globale, les universités exercent trois missions : une mission de recherche, une mission d'enseignement et une mission de service à la communauté. Il apparaissait logique que les missions des Académies s'inscrivent dans cette continuité.

Certaines missions propres autrefois aux universités seront transférées aux Académies, les obligeant ainsi à réfléchir ensemble sur des domaines précis. Selon J. Séquaris, ces enjeux se résument en deux grands points : les écoles doctorales et les masters complémentaires.<sup>51</sup>

En effet, l'Académie s'approprie dorénavant une partie de la mission recherche puisque les études de troisième cycle sont du niveau exclusif de celles-ci.<sup>52</sup> En d'autres termes, ceci implique que la création d'écoles doctorales<sup>53</sup> soit désormais interacadémique et unique pour chaque domaine.<sup>54</sup> Pourquoi ? Là encore, l'idée d'une visibilité accrue semble s'imposer dans les débats mais elle sous-entend aussi celle d'une concentration d'efforts et des moyens. Il convient aussi d'y inclure une réalité de terrain non négligeable : la recherche est bien souvent présentée par les acteurs de terrain comme étant sans frontières.<sup>55</sup> Ce principe acquis, il était par conséquent a priori plus aisé à mettre en œuvre que les coopérations touchant au domaine de l'enseignement.

Ensuite, pour ce qui touche à l'organisation des études universitaires et la faculté de conférer des grades académiques – autrement dit, tout ce qui concerne le domaine de l'enseignement-, elles pourront se voir offrir la possibilité de recevoir l'habilitation soit du législateur, soit de ses institutions universitaires dans le cadre de leurs habilitations

---

<sup>50</sup> MOLITOR M., « A la recherche d'une politique », op. cit. p.37

<sup>51</sup> Notons aussi que l'Académie a la charge de certaines mesures d'aide à la réussite.

<sup>52</sup> Article 14 du Décret du 31 mars 2004, op.cit.

<sup>53</sup> Elle se définit suivant l'article 6 du décret du 31 mars 2004, comme une structure aussi bien de recherche que d'enseignement qui organisée par une ou plusieurs académies, a pour but de prodiguer la formation doctorale dans un ou plusieurs domaines d'études.

<sup>54</sup> Au nombre de 36 précédemment, le fait qu'elles soient dorénavant communes à tous présente un atout majeur en terme d'efficacité surtout par le fait que la recherche est la mission des universités qui présente le moins de « frontières.» A l'heure actuelle, on compte 20 écoles doctorales. Arrêté du 04 mars 2005 du Gouvernement de la Communauté française fixant la liste des écoles doctorales, MB 06-05-2005.

<sup>55</sup> Si le principe n'est pas remis en cause, les collaborations de terrain restent aussi une affaire de volontés individuelles. Même s'ils y ont tout intérêt, rien ne contraint les enseignants ni les chercheurs à travailler ensemble et par conséquent, des résistances de terrain apparaissent.

respectives.<sup>56</sup> C'est le cas précisément pour les masters complémentaires<sup>57</sup> ou les co-diplomations<sup>58</sup> aussi bien inter qu'intra académiques.

Depuis le Décret de 2004, un des Recteurs, soulignait que, chaque fois que le législateur avait la possibilité de le faire, un transfert de compétences des universités vers les Académies avait eu lieu. Citons ici « *les cellules d'accompagnement de réussite en première année, les cellules de valorisation académie, de la recherche* » ou encore « *les subsides de la Communauté française pour la formation continue* ».

Sans nous étendre sur le sujet, il est intéressant de souligner que la place accordée à l'Académie suivant que l'on touche à la mission recherche ou à la mission de l'enseignement n'est pas la même. En effet, côté recherche, J. Séquaris considère les Académies comme un point de départ d'une collaboration interacadémique. Elles permettraient dans ce cas précis de réduire le nombre d'acteurs pour instaurer plus facilement des champs de collaborations qui aboutiraient en filiales de recherche.<sup>59</sup> Autrement dit, alors que du côté de la mission enseignement, l'objectif premier des politiques et des acteurs de terrain est de concentrer avant tout les forces des institutions partenaires pour former une Académie fonctionnelle, cohérente et forte face à l'extérieur, les politiques, avec l'instauration des écoles doctorales ont déjà poussé un cran plus loin la collaboration puisqu'elle est interacadémique. Nous sommes donc face à un processus de collaborations à deux vitesses : d'une part, la mission recherche qui est interacadémique et d'autre part, la mission d'enseignement axée sur l'intra académique.

#### 2.4 L'Académie et la rationalisation de l'offre des programmes de cours

Même si le mot rationalisation est un mot que Madame M-D Simonet assimile au vocabulaire des détracteurs de Bologne, il est essentiel de constater que cette entité est là pour rassembler plus que diviser. Preuve en est faite avec, d'une part la création d'écoles doctorales et d'autre part le fait que l'habilitation touchant aux masters complémentaires se veut réfléchi sur toile de fond qui voudrait en principe, mieux gérer les coûts de l'enseignement universitaire.<sup>60</sup> Concentration des moyens qui proposerait, comme le décrit M. Molitor, des offres de formation plus cohérentes, une meilleure organisation du travail

---

<sup>56</sup> Article 37 Décret du 31 mars 2004, op. cit.

<sup>57</sup> Dont les habilitations se trouvent en annexes du Décret du 31 mars 2004, op. cit.

<sup>58</sup> Prévue par l'article 37 §3 du Décret du 31 mars 2004, op. cit.

<sup>59</sup> SEQUARIS J., Directeur de cabinet de Madame la Ministre M-D Simonet (Recherche Scientifique), Médiateur désigné lors des négociations portant sur le Décret Bologne, op. cit.

<sup>60</sup> MOLITOR M., « A la recherche d'une politique », op. cit., p.44

scientifique en éliminant les doubles emplois<sup>61</sup> tout en ne perdant pas de vue l'offre de proximité. Monsieur L. Walry, lors d'une interpellation en 2005 au Parlement de la Communauté française le résume bien : « [...] l'intérêt de notre Communauté est de multiplier les passerelles afin de réaliser des économies d'échelle et de conserver un bon attrait sur le plan international. »<sup>62</sup> Mais les Académies ne sont jamais qu'un exemple parmi d'autres de cette volonté de rationalisation qui semble s'être enclenchée, d'après J-E Charlier, depuis 1994 au travers de décrets successifs encourageant certes les coopérations d'une part, mais en imposant des règles communes dans des domaines où l'autonomie des institutions universitaires était traditionnellement reconnue d'autre part.<sup>63</sup> Quant à savoir si les doubles emplois sont maintenant de l'histoire ancienne dans la pratique, certains acteurs de terrain restent perplexes. En effet, peut-on parler d'efficacité lorsque que plusieurs formations ayant le même objet, qui sont géographiquement proches continuent d'exister chacune à part entière sous prétexte qu'elles sont issues d'Académies différentes ?

### Chapitre 3. L'Académie financièrement soutenue ?

#### 3.1 L'Académie, sa place dans le budget de la Communauté française

« L'enseignement constitue, à juste titre, la principale compétence des Communautés et Régions en Belgique fédérale: avec la recherche fondamentale, il représente près de 40 % des dépenses de l'ensemble des Communautés et Régions. » [R. Deschamps, novembre 2008].

Avant toute chose, il convient de souligner que les sources de financement des universités sont multiples et que, par conséquent, elles ne pourraient se résumer au seul financement de la Communauté.<sup>64</sup> Ainsi, cette dernière se voit compétente pour ce qui touche aux missions d'enseignement, de service et de recherche fondamentale. La recherche appliquée-celle à finalité économique-, le développement technologique et l'innovation est de la compétence des Régions.<sup>65</sup>

---

<sup>61</sup> Ibid.

<sup>62</sup> Annales du Parlement de la Communauté Française, *Question de M. Léon Walry à Mme Marie-Dominique Simonet, vice présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, concernant « les conséquences de la réforme dite de « Bologne » »*, CRI N°11, 2004-2005, 15 février 2005.

<sup>63</sup> CHARLIER J-E., « La régulation de l'enseignement de la Communauté française : de la concurrence à la compétition », in *Recherches Sociologiques*, Belgique 2000, vol.31 n°1, Leuven, pp. 29-40.

<sup>64</sup> Si bien que Claude Truffin concluait tout simplement à une impossible synthèse en cette matière.

<sup>65</sup> TRUFFIN C., *L'Université déchiffrée, le financement des universités en communauté française de Belgique*, Editions de l'Université de Bruxelles, Collection « Education », Bruxelles, 2006, p.20 Ceci a pour conséquence que la recherche appliquée ne soit pas financée de manière identique à celle fondamentale. Or, les Recteurs, dans

Malgré les efforts faits en la matière<sup>66</sup>, les Académies, faut-il le rappeler, sont apparues et continuent d'exister dans la double équation d'un contexte communautaire budgétaire difficile et d'une volonté d'un allongement général souhaitée par la Déclaration de Bologne des études supérieures à cinq ans...<sup>67</sup> Et qui plus est, si on concluait déjà en 1946 qu'il y avait en Belgique trop d'universités<sup>68</sup>, il convenait dès lors de ne pas rajouter un poids financier supplémentaire au budget des dépenses. En effet, tout au plus, l'exposé des motifs s'est contenté d'établir leur existence d'un point de vue financier dans le budget des dépenses de 2006.<sup>69</sup> Cependant, l'Académie, de par ses fonctions et pour la bonne réalisation de ses missions, est amenée à posséder un patrimoine propre. Ces allocations octroyées servent en général à couvrir les dépenses ordinaires d'administration, d'enseignement et de recherche, en ce compris les équipements mobiliers. Elle perçoit donc directement les allocations afférant à l'aide à la réussite,<sup>70</sup> celles touchant les études organisées dont elle a la charge<sup>71</sup>, et celles afférant aux écoles doctorales. La partie fixe de ces dernières est versée aux Académies proportionnellement aux nombres de doctorants ayant réussi.<sup>72</sup> Enfin, elle reçoit également des subventions spécifiques dans le cas de projets innovants.

Côté chiffres, comme dit précédemment, la première phase du refinancement de l'enseignement universitaire en général fait son apparition dans le budget de la Communauté française en 2006 et rien n'indique que ces nouvelles structures que sont les Académies aient fait l'objet d'un effort financier particulier -la part du pourcentage du budget de l'Enseignement<sup>73</sup> consacré à l'enseignement universitaire relativement stable était de 10.16% en 2005 contre 10.26% en 2006-. En effet, si le budget total de la Communauté française augmente d'année en année, on ne peut pas dire que la part du pourcentage consacré à l'enseignement universitaire augmente de manière significative. Elle atteint en 2009 10.51%

---

le mémorandum de mars 2004 touchant au financement, rappelait entre autres que les efforts fournis en matière de financement ne devaient pas être l'affaire seule de la région Wallonne.

<sup>66</sup> L'évolution du budget « enseignement » consacré à l'enseignement supérieur aurait connu une augmentation de plus de 9.8% de 2003-2004 à 2006-2007 selon ETNIC, *L'enseignement en chiffres*, Editeurs responsables HUBIN JP, POULEUR M., Ministère de la Communauté française, 2006-2007.

<sup>67</sup> Un allongement généralisé refusé à l'époque par Madame Dupuis précisément pour des raisons financières.-il aurait coûté 450 millions de FB.-BOUILLON P., « Hautes écoles. Manifestation des professeurs et étudiants jeudi prochain à Bruxelles. Le supérieur hausse le ton. », in *LeSoir.be*, jeudi 04 décembre 2003.

<sup>68</sup> Les politiques critiquaient ainsi la dispersion des charges et moyens financiers mis à disposition par la Communauté.

<sup>69</sup> Annales du Parlement de la Communauté française, Exposé général du projet de Décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2006,2005-2006, 185-n°1,18 novembre 2005, p.38

<sup>70</sup> Article 36 ter et quater de la Loi portant sur le financement et le contrôle des institutions universitaires du 27 juillet 1971 publié au MB 17 septembre 1971.

<sup>71</sup> Article 29§6 Ibid.

<sup>72</sup> Article 32bis Ibid.

<sup>73</sup> Le budget Enseignement ne comprend pas celui alloué à la Recherche.

du budget Enseignement contre 10.32 % en 2004 (**Annexe I**). Pourtant, on remarque que la part des crédits d'allocation de fonctionnement afférant à nos Académies ne cesse de croître doucement mais sûrement sans pour autant que le financement individuel des institutions universitaires ne se voit pénalisé.<sup>74</sup> Mais à qui doit-on attribuer ce mérite ? Le Recteur de la Faculté de Saint Louis, Jean-Paul Lambert le clamait haut et clair en 2006 dans son discours de rentrée académique en plaidant pour un réel financement des universités « *qui aille bien au-delà des timides dispositions prévues par le Décret Bologne du 31 mars 2004.* »<sup>75</sup> Bologne, un refinancement finalement « poudre aux yeux » ?

### 3.2 L'Académie et les transferts financiers des institutions universitaires

Il est indispensable de préciser que le financement des universités fonctionne sur le principe de l'enveloppe globale et fermée composée d'une partie fixe, revue tous les dix ans et d'une partie variable calculée sur le nombre d'étudiants qui est actuellement 313.125.468€, soit trois fois plus importante que la partie fixe. En 2015, la partie fixe dont le montant se chiffre actuellement à 103.772.800 €<sup>76</sup> et qui est dévolue pour l'instant aux universités<sup>77</sup> sera versée intégralement à l'Académie dont ils font partie, de quoi franchir un cap supplémentaire et sceller le rapprochement des institutions. Notons que les institutions universitaires restent également libres de réaliser tous les transferts financiers nécessaires à l'exécution de leurs obligations dans le cadre de l'Académie ou des collaborations développées par elle ou par les universités qui en sont membres.<sup>78</sup> De quoi contraindre, comme le dit M. Molitor, à la coopération à l'intérieur de ces Académies.<sup>79</sup>

---

<sup>74</sup> Consultez à ce sujet simultanément les projets du budget des dépenses de la Communauté française de 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Notons que le Décret de 2004 avait pour but de débloquer 25 millions d'euros à redistribuer entre les institutions pour permettre une politique de promotion à la réussite. Ceci explique sans doute pourquoi le financement individuel des institutions n'a pas été sanctionnée par la mise en place des Académies. Mais Monsieur Coulie, Recteur de l'UCL précisait que ces 25 millions n'étaient pas des moyens en plus mais compte tenu des nouvelles missions assignées aux universités, des chantiers en plus ! DUPUIS F., « Le décret Bologne : marchandage de bas étage ? », carte blanche, in *LeSoir.be*, mardi 27 mai 2008, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2008. SOUMOIS F., « Supérieur Coulie : « Bologne, c'est d'abord la globalisation de l'enseignement », entretien, in *LeSoir.be*, lundi 18 septembre 2006, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2009.

<sup>75</sup> LAMBERT J-P., Recteur, *discours de la séance publique de rentrée des Facultés : l'université et la fascination du marché*, Facultés universitaires Saint-Louis, 26 septembre 2006, 10p.

<sup>76</sup> Ces chiffres donnés sur base de l'année 2007.

<sup>77</sup> Ainsi l'UCL perçoit 30,82% de ce montant, l'ULB: 25,07%, l'ULg:23,34%, la FNDP:7,20%, l'UMH: 4,23%, la Polytec Mons: 3,16%, la FusaGx: 2,94%, les Fucam:1,65%, la FSL: 1,59%.

<sup>78</sup> Article 101 Décret du 31 mars 2004, op. cit.

<sup>79</sup> MOLITOR M., Ancien Vice-Recteur de l'UCL, professeur émérite de l'UCL, *le processus de négociation de Bologne, les académies et l'avenir de l'enseignement supérieur universitaire*, Auderghem, Bruxelles, 23 avril 2009, 2h00.

## Chapitre 4. Conclusion : trois Académies en Communauté française : à petit pas

Trois Académies, créées par conventions<sup>80</sup>, axées autour des trois Universités complètes ont vu le jour. L'Académie « Wallonie Europe » de statut public comprenant l'Université de Liège et la Faculté d'agronomie de Gembloux, l'Académie libre « Louvain » centrée autour de l'UCL reprenant les trois autres institutions universitaires catholiques et l'Académie mixte « Wallonie Bruxelles » calquée autour de l'ULB s'associant avec l'Université d'état de Mons Hainaut et la Faculté Polytechnique de Mons. Pour reprendre l'expression de Madame Dupuis, Ministre de l'Enseignement supérieur à l'époque, ces Académies ne seront en aucun cas des « corsets » puisque chaque université gardera son statut d'origine, sa spécificité et son personnel.<sup>81</sup>

Faire mieux avec les mêmes moyens, voilà ce qui caractérise, en principe, les Académies. Notre enseignement doit se débarrasser de ses souffre-douleurs que sont les cloisonnements<sup>82</sup> et tabler sur la mise en commun. Masters complémentaires et écoles doctorales en sont les premiers pas et les fusions, insidieusement, le deuxième car le but premier, avoué, de la collaboration amenée sous la forme d'une invitation relativement contraignante a très vite évolué : les institutions fusionnent ou projettent de le faire très prochainement.

Indépendamment de savoir si elles déploient toute leur efficacité à l'heure actuelle, Michel Molitor faisait un parallèle intéressant entre le mouvement de restructuration de l'enseignement supérieur et celui de concentration dans le secteur marchand

*où les grandes entreprises de production d'énergie, les banques ou les compagnies aériennes recherchent dans l'intégration renforcée une manière de mieux contrôler leurs marchés...*<sup>83</sup>

Même si cette idée n'a pas été développée ici, elle pose une question évidente : quel a été le véritable objectif du législateur ? Economies d'échelle, taille européenne, fusion à long terme avec un soupçon de rationalisation ou quoi d'autres encore ? « Par la force des choses, parce que c'est la nature des choses... » semble être un discours argumentaire assez pauvre pour les

---

<sup>80</sup> Convention cadre entre l'Université de Liège et la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux réglant les relations au sein de l'Académie du 9 mars 2005, op. cit., Convention de constitution de l'Académie universitaire « Louvain » du 28 juin 2004, op. cit., Statuts de l'Académie universitaire Wallonie-Bruxelles du 8 juin 2004, op. cit.

<sup>81</sup> LAMENSCH M., « Enseignement : le projet « Bologne » retouché. Dupuis : « Fini les ambiguïtés » », in *Le Soir.be*, samedi 18 octobre 2003

<sup>82</sup> Selon R. Deschamps, frein à son efficience, ils sont la cause dans l'enseignement en général de dysfonctionnements, de coûts inutiles et de doubles emplois. DESCHAMPS R., *Enseignement francophone : qu'avons-nous fait du refinancement ?*, FUNDP, Cahiers de recherches, Série Politique Economique, n°2-2006/2, mars 2006, 20p.

<sup>83</sup> MOLITOR M., « A la recherche d'une politique », op. cit., p.44

expliquer tout comme tenter d'y répondre se révèle assez laborieux... Ces avancées ou aboutissements créent sans conteste une sphère de dialogues et, pourrait-on imaginer, par instinct de survie, les institutions universitaires cèdent petit à petit leurs compétences, signes d'autonomie, au profit d'une entité distincte. Nul ne pouvait ignorer dans un contexte européen bolognais, l'enjeu de penser à moyen et long terme son université.

Comment et pourquoi les institutions ont-elles été amenées à penser en terme de partenariats ? Pourquoi ont-elles privilégié ces partenariats plutôt que d'autres ? Fervente adepte du pluralisme, Madame Dupuis constatait déjà au travers des regroupements que le poids des traditions reste tenace<sup>84</sup>... Premier problème dont nous devons tenir compte pour comprendre le résultat du regroupement. C'est à quoi s'intéressa le titre suivant.

---

<sup>84</sup> LAMENSCH M., « Enseignement : le projet « Bologne » retouchée. Dupuis : « Fini les ambiguïtés » », op. cit.

## Titre 2. De nos Universités d'antan à la création des Académies

« [...] on n'imagine pas que le passé fut indemne de controverses et de situations d'influence où intervinrent les pouvoirs des monarques ou des Eglises, les mécènes de l'aristocratie ou de la bourgeoisie, les partenariats avec les industriels ou avec les partis politiques qui, tous, cherchèrent à infléchir les programmes, les méthodes et, par là, l'idée que l'université se faisait de ses missions. Mais c'est précisément parce que l'on ne rêve pas qu'il s'agit de réfléchir à propos de ce qui se construit aujourd'hui. » [A. Bastenier, octobre 2008]<sup>85</sup>.

### Chapitre 1. Contexte d'avant Académie

#### 1.1 Nos universités : entre logiques historique et financière

##### *1.1.1. Neuf Universités entre clivages philosophique et historique*

Remontons le temps, là où les Académies n'étaient encore qu'une perspective infiniment lointaine. La Belgique est un petit pays complexe caractérisé par le compromis issu de négociations et il n'y fait pas exception en matière d'enseignement. Claude Truffin va mettre en évidence trois clivages<sup>86</sup> dont deux touchent assurément nos universités francophones.

Si chacune des institutions universitaires présente ses spécificités, la première caractéristique qui les distingue est assurément leur origine de caractère public ou privé. Premier clivage donc apparu dès le début du XIXe siècle entre les institutions créées par l'Etat –Liège- et celles d'initiatives privées « *comme à Louvain par les catholiques belges, à Bruxelles par les milieux libéraux ou à Mons par le monde industriel.* »<sup>87</sup> Il s'est traduit dans le passé entre autres par des différences de traitement économique.<sup>88</sup> Le deuxième clivage, d'ordre philosophique veut qu'elles opposent les universités libres entre elles : l'ULB « libre examinateur » d'une part créée en réaction à l'initiative de l'épiscopat belge de recréer une Université catholique de Louvain d'autre part.<sup>89</sup> En d'autres termes, c'est la coexistence de trois types d'institutions : celles d'Etat -devenues aujourd'hui celles de la Communauté

---

<sup>85</sup> BASTENIER A., « La fin de l'ère des universités ? » in *La Revue Nouvelle*, mensuel, n°10, octobre 2008, p.103

<sup>86</sup> TRUFFIN C., *L'Université déchiffrée, le financement des universités en communauté française de Belgique*, op. cit., p.10

<sup>87</sup> Ibid.

<sup>88</sup> Ainsi, l'Université libre de Bruxelles et l'Université catholique de Louvain ne bénéficieront pas de fonds publics avant 1922.

<sup>89</sup> Ibid. A ce sujet, il est intéressant de remarquer que ce clivage s'atténuera lorsqu'il s'agira de se défendre face au premier clivage qui touche aussi leur indépendance par rapport au pouvoir politique.

française- neutres philosophiquement<sup>90</sup>, les livres catholiques<sup>91</sup> et les livres laïques ou non confessionnelles<sup>92</sup>. Autant de logiques historique et philosophique qui ont amené, d'après JE Charlier, les politologues à qualifier notre régime politique de « démocratie consociative »<sup>93</sup> dont le socle n'a été – et n'est encore – autre que la polarisation.<sup>94</sup> Quel plus bel exemple de ce régime que l'aboutissement du Pacte scolaire en 1958 ? Accord de paix scolaire qui marque, selon Vincent de Coorebyter, le début de l'affaiblissement du clivage Eglise-Etat ou qui scelle tout du moins, un équilibre entre deux forces vives. Vous l'aurez compris, à chaque institution, son historique et ses influences et parce que, comme le dit M. Molitor, nous ne pouvons créer un paysage universitaire à partir de zéro, dans la pratique, les contingences historiques influenceront indéniablement le rassemblement des institutions en Académies.<sup>95</sup>

Cette logique imprègne-t-elle toujours les négociations ? Nous verrons par la suite que pour beaucoup, elle s'est imposée comme la solution la plus pragmatique compte tenu des difficultés et autres résistances de terrain. Ajouté à cela le point sensible du financement universitaire, véritable nerf de la guerre concurrentielle entre nos institutions francophones.

### *1.1.2. Concurrence et financement : la « chasse à l'étudiant » et le problème de l'enveloppe fermée*

Ainsi que nous l'avons abordé précédemment, le budget consacré aux institutions universitaires est composé d'une part fixe ainsi que d'une part variable. Cette dernière, trois fois plus importante que la fixe, est calculée sur le principe de l'étudiant pondéré. Deux problèmes cumulatifs engendrent une concurrence : l'idée d'une enveloppe fermée<sup>96</sup> d'une part et celle de la part variable basée sur l'étudiant pondéré<sup>97</sup> d'autre part. Les principes sont simples : la part variable sera plus importante uniquement dans la mesure où l'établissement compte plus d'étudiants que ses voisins puisqu'il s'agit d'une enveloppe fermée.<sup>98</sup> Autrement

---

<sup>90</sup> L'ULg, l'UMH, la FUSAGx

<sup>91</sup> L'UCL, la FNDP, la FSL, la FUCAM

<sup>92</sup> L'ULB, institution libre laïque, et la Faculté Polytechnique de Mons (FPMs), institution non confessionnelle.

<sup>93</sup> Concept qui comporte trois caractéristiques. D'abord une segmentation verticale de la population en plusieurs communautés, religieuses, ethniques, linguistiques ou idéologiques, ensuite une grande cohésion interne sur toute la communauté, enfin l'institutionnalisation du compromis et de la négociation. La survie de ce régime dépend de la constante négociation des élites de tous bords. CHARLIER J-E., MOENS F. « Quand le passé grève l'avenir. Le projet de Bologne et une de ses déclinaisons locales », op. cit.

<sup>94</sup> BOURTON W., LAMQUIN V., « 50 ans de politique, les accords institutionnels clés. » in *Le Soir*, Edition Liège, samedi 24 et dimanche 25 janvier 2009, p.18

<sup>95</sup> MOLITOR M., Ancien Vice-Recteur de l'UCL, professeur émérite de l'UCL, *le processus de négociation de Bologne, les académies et l'avenir de l'enseignement supérieur universitaire*, Auderghem, Bruxelles, 23 avril 2009, 2h00.

<sup>96</sup> Ce qui signifie que le montant total des moyens est fixé par le gouvernement.

<sup>97</sup> Ce sont des « coefficients de pondération applicables aux étudiants subsidiés par orientation d'études. »

<sup>98</sup> En effet, si l'ensemble des universités augmente à l'identique leur nombre d'étudiants, le pourcentage de la part variable qu'elles touchent chacune s'en trouvera diminué car le montant de l'enveloppe est fixe.

dit, « un euro donné en plus à une université, nous allons le chercher par définition dans la poche des autres. »<sup>99</sup>

La guerre pour le gain de la part variable semble une question de vie ou de mort pour les plus petites universités dont le nombre d'étudiants est plus faible tandis que la partie fixe est une véritable bouffée d'oxygène de stabilité. C'est pourquoi, le législateur, afin de rétablir l'équilibre entre des institutions de tailles différentes, avait introduit dans les années 70 des exceptions budgétaires : le mécanisme des nombres planchers<sup>100</sup> et des nombres plafonds<sup>101</sup>. Seulement voilà, face à une contrainte budgétaire sévère, le législateur a en 2004 amorcé doucement mais sûrement la suppression de ces fameux nombres planchers obligeant indirectement les petites universités qui en bénéficiaient encore – l'UMH, la FPMs et la FUSAGx- à penser en terme de regroupement...

Toujours est-il qu'on comprend vite l'enjeu de partir à la « chasse à l'étudiant » mais aussi la volonté de se démarquer en présentant une offre de formations soit la plus large possible soit la plus exclusive ou spécifique. Dès lors, bien que les zones géographiques soient strictement définies, un autre conflit latent apparait : la localisation des enseignements.<sup>102</sup> Chacun a donc tout intérêt à défendre son territoire. Par ailleurs, ces problèmes contextuels financiers ont eu vite fait de remettre au premier plan une rivalité entre les réseaux, sous-tendue par des rivalités politiques.<sup>103</sup> Mais qui dit chasse et course à l'habilitation dit concurrence. Par conséquent comment les pousser à coopérer quand le nerf de la guerre les contraint à faire tout le contraire ?

Quelles solutions pour faire face à cette concurrence ? L'idée même d'une enveloppe ouverte semble irréalisable tant elle supposerait des ressources financières quasi inépuisables.<sup>104</sup> Mais il semble évident que ce qui est présenté comme la cause de tous les maux peut aussi se révéler comme le remède le plus efficace à l'avenir... Monsieur Séquaris, dont la solution se représente dans le long terme, pense davantage à la date de 2015, année où les parts fixes de chacun seront recalculées et les cartes ainsi redistribuées. Mais on ne peut

---

<sup>99</sup> SCHEUER M., Recteur FUNDP, *Bologne et ses académies*, op. cit.

<sup>100</sup> On garantit à l'université un financement minimal fixe dans la partie variable : le nombre plancher. L'institution dont le nombre d'étudiants est inférieur à ce nombre plancher est financé comme s'il était cependant atteint. Autrement dit, il est un soutien pour les petites universités afin de garantir un minimum de moyens nécessaires au fonctionnement normal d'une institution.

<sup>101</sup> Inversement, si on dépasse un certain nombre d'étudiants, le nombre plafond, le financement reçu par étudiant diminue. Il limite l'aide fournie aux plus grandes universités au-delà d'un certain seuil.

<sup>102</sup> BODSON A., BERLEUR J., *Quelles urgences pour un politique universitaire en Communauté française de Belgique*, rapport à Monsieur William Ancion, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Bruxelles, octobre 1998, p. 143.

<sup>103</sup> Ibid. p.142

<sup>104</sup> TRUFFIN C., *L'Université déchiffrée, le financement des universités en communauté française de Belgique*, op. cit., p.13

ignorer que d'ici là, dix années de système auront contribué à instaurer des disparités et des concurrences entre les institutions laissant prendre ainsi aux universités les plus grandes une avance considérable...

C'est donc dans ces contextes financier et de pilarisation complexes que nos universités francophones ont évolué et continuent de le faire. Mises à mal et concurrentes depuis toujours, elles se sont vu petit à petit imposer l'idée de se voir partenaires par une nécessité qui a fini par faire loi. Avant même que ne naisse l'idée de créer les Académies, nombreux sont ceux qui ont eu l'occasion de se pencher sur la structure de notre enseignement supérieur. Nous ne saurions taire ces visionnaires critiques qui, avant la saga de Bologne de 99, ont osé proposer en 98 un premier schéma de regroupements.

## 1.2 Le rapport Bodson Berleur de 1998 : un pavé dans la mare ?

C'est en 1997 sous l'impulsion du Ministre de l'Enseignement de l'époque, William Ancion, qu'Arthur Bodson et Jacques Berleur ont été invités à réaliser une étude prospective à moyen terme de l'ensemble universitaire de la Communauté française rendue publique en octobre 1998. Inspiré d'un précédent rapport de 1970, ils vont remettre ainsi les préoccupations d'antan au goût du jour de l'euphorisation et de la communautarisation. Les premiers constats de ces acteurs de terrain sont clairs : les changements de contexte sont tels qu'il convient de penser à une stratégie globale et cette stratégie globale ne peut être le fruit que d'un travail collectif et surtout d'un débat public. Comment rendre l'enseignement le plus performant possible ? C'est à cette question récurrente que nos auteurs tenteront de répondre en 204 pages dont un chapitre porte sur la « structuration de l'ensemble universitaire ».

### *1.2.1 Critique des trois regroupements souvent abordés et toujours avortés*

Ils énumèrent trois directions tentées mais toujours avortées par le passé : « les rattachements », « trois réseaux forment trois universités », « la fusion des universités montoises ».<sup>105</sup>

La première invite les institutions incomplètes à se rattacher à une université complète (l'ULg, l'ULB et l'UCL) en suivant la politique des réseaux. Ainsi, par exemple, l'UMH irait avec l'ULg. Le deuxième, généralisation de la première, se présente comme telle : les neuf universités se regrouperaient, en fonction de leur caractère philosophique sous les trois

---

<sup>105</sup> BODSON A., BERLEUR J., *Quelles urgences pour un politique universitaire en Communauté française de Belgique*, rapport à Monsieur William Ancion, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Bruxelles, octobre 1998, p.129 et suivantes.

grandes institutions pour donner in fine, trois universités aux campus éclatés. On aurait ainsi une université libre confessionnelle catholique, une libre non confessionnelle et une publique pluraliste. Enfin, la troisième direction propose la fusion des institutions montoises. Pour appuyer cette dernière idée, nos auteurs rappellent les deux précédentes tentatives de rapprochements ou de fusions réfléchies à ce sujet. Pour mener à bien une de ces directions, la menace a toujours été celle de la suppression des nombres planchers.

Le constat de ces tentatives est sans appel : mis à part des « *poussées de fièvre périodiques consommatrices de temps et d'énergie* », rien n'a été fait concrètement.<sup>106</sup> En cause, une multitude de raisons : la peur de perdre l'avantage fourni par ces nombres-planchers et l'obligation pour l'institution plus importante d'en supporter les frais, la peur de la colonisation du plus petit et du plus faible par le plus grand, l'idée de créer un déséquilibre des forces traduit dans la répartition inégale du nombre des diplômés, l'illusion d'une solidarité sans faille au sein même des réseaux, la crainte du renforcement des barrières existantes alors qu'on en appelle à la collaboration, une mauvaise mise en pratique du rôle éducatif.<sup>107</sup> Enfin, même si les auteurs reconnaissent qu'on ne peut ignorer les diversités philosophiques de nos institutions sous peine de risquer de raviver la guerre scolaire, ils avertissent cependant qu'en matière de concertations organisées, regrouper les institutions en trois pôles reviendrait aussi à la rallumer.<sup>108</sup> C'est pourquoi nos auteurs proposent une idée neuve : constituer cinq pôles universitaires alliant les caractéristiques de santé budgétaire, de diversité et de taille critique.

### *1.2.2 Le regroupement Bodson-Berleur : cinq pôles universitaires*

Nos auteurs proposent un regroupement avant tout géographique : l'institution de cinq pôles, dans cinq villes, de tailles suffisantes, pluridisciplinaires et physiquement intégrés, établis respectivement à Bruxelles, Liège, Louvain-la-Neuve, Mons et Namur.<sup>109</sup> Ces pôles, interprétés à posteriori par M. Molitor comme des systèmes de coordinations et de coopérations plus que comme une restructuration en une institution<sup>110</sup> sont une voie qualifiée de « *réaliste et accessible* » par ses inventeurs, dont il resterait à résoudre les problèmes des montois, de la FUSAGx et les FUSL.

---

<sup>106</sup> Ibid.

<sup>107</sup> Ibid.

<sup>108</sup> Ibid.

<sup>109</sup> Ibid.

<sup>110</sup> MOLITOR M., Ancien Vice-Recteur de l'UCL, professeur émérite de l'UCL, *le processus de négociation de Bologne, les académies et l'avenir de l'enseignement supérieur universitaire*, op. cit.

Indépendamment des négociations qu'ils savent déjà difficiles, la meilleure solution qui est aussi la plus performante est sans conteste le regroupement des institutions montoises. En effet, deux d'entre elles bénéficient toujours des nombres planchers ou des coûts unitaires préférentiels en science de gestion, les universités, d'une manière générale, bénéficient d'une forte solidarité de leur environnement et il existe des formations identiques sur un territoire restreint. La Faculté de Gembloux, institution publique mono facultaire, est un cas un peu particulier : isolée géographiquement de ses consœurs, victime d'une expansion universitaire non contrôlée,<sup>111</sup> sa solution se résumerait en quelques mots clés : partenariats, réseaux, collaborations, candidatures polyvalentes ou encore exclusivité de certains troisièmes cycles. Quant au reste des institutions, collaboration et dialogues sont de mise quoi qu'il arrive.

Mais nos auteurs restent réalistes : dans le climat conflictuel entre autres de l'enveloppe fermée,

*on ne peut à la fois dresser les institutions les unes contre les autres, ou les laisser se faire la guerre, et vouloir en même temps qu'elles construisent ensemble, dans la concorde, un ensemble plus performant.*<sup>112</sup>

### *1.2.3 Impact nul du rapport Bodson-Berleur*

Recommandations directement applicables, « *d'ouverture de chantiers, d'études prospectives, de vigilance* » ou encore suggestions, ce rapport n'avait pas pour but de se présenter comme étant la panacée mais bien d'inviter avant tout à la réflexion. Même si cette vague esquisse de proposition de regroupements était très loin d'être farfelue, c'est le rapport global qui a fait l'objet d'une condamnation unanime de la part du Conseil des Recteurs.<sup>113</sup> Mais touchant à notre point d'étude, c'est la répartition géographique qui est contestée et davantage encore l'argumentaire de base utilisé pour y recourir. Selon le Cref, les vertus de l'effet de taille n'étant entre autres clairement démontrée, la proposition de Bodson et Berleur apparaît « *peu objective, voire orientée* ». <sup>114</sup> Les craintes introductives des auteurs se sont révélées exactes : il est plus facile de faire la politique de l'autruche que de prendre un problème aussi complexe à bras le corps. S'attardant sur des questions de détails plus qu'à un débat de fond, le rapport, malheureusement, a vite été jeté aux oubliettes et ne sera même pas ressorti du placard pour la négociation touchant aux Académies. Comme le rappelle M.

---

<sup>111</sup> Contrairement à la faculté de médecine vétérinaire de l'ULg dont le second cycle est une exclusivité, l'UCL tout comme l'ULB ont reçu l'habilitation de créer chacune une faculté d'agronomie complète concurrençant ainsi la petite FUSAGx. Ibid.

<sup>112</sup> Ibid.

<sup>113</sup> Conseil des Recteurs, *Commentaires du CRef sur le rapport des recteurs honoraires A. Bodson et J. Berleur " Quelles urgences pour une politique universitaire en Communauté française de Belgique " commandité par le Ministre W. Ancion, 9 mars 1999, <http://www.cref.be/>, site consulté le 04 juillet 2009*

<sup>114</sup> Ibid.

Molitor, il a été « *l'occasion manquée* » de poser le débat du sort de l'enseignement universitaire sur le devant de la scène politique.<sup>115</sup>

Quant à savoir pourquoi les réactions ont été si vives alors que des regroupements ont fini par s'effectuer un peu plus tard, M. Molitor en conclut que ce rapport est arrivé trop tôt ou trop tard. Présenté à la veille d'un changement de législature, il tombe vraiment entre deux actes législatifs. D'un côté, celui portant quelques années plus tôt sur l'harmonisation des grades académiques<sup>116</sup>, révision sur les domaines d'études de l'ensemble des institutions et de l'autre celui à venir de Bologne, qui va entraîner une obligation de résultat en matière de restructurations des études. Qui plus est, il existait de telles imprécisions ça et là que le consensus négatif à son égard fut vite trouvé. Enfin, et bien qu'une recherche ait été effectuée avec bon nombre d'acteurs, le reproche de manque de concertations des acteurs concernés a subsisté.<sup>117</sup>

### 1.3 Bologne : prétexte à action ?

« *L'Europe se fait ! Dans le désordre, dans la douleur, selon une logique pas toujours aisée à suivre, mais elle se fait.* »<sup>118</sup> [F. Coignoul, 2002]

1999 est l'année phare du processus européen de Bologne qui marque en quelque sorte l'irruption plus importante du supranational au sein des universités. Mais ce serait caricaturer la situation que de l'assimiler à un engouement général de nos élus et monde académique francophones. En effet, au lendemain de la signature même de la Déclaration, d'une part, Madame Dupuis qui succède à Monsieur Ancion, prend ses fonctions en annonçant d'emblée que l'alignement de la Communauté française sur les objectifs de Bologne ne fait pas partie de ses priorités.<sup>119</sup> Attitude que JE Charlier analysera a posteriori comme une volonté de décentralisation de la décision autrement dit ; la stratégie politique veut que la balle soit dans le camp même des institutions universitaires.<sup>120</sup> D'autre part, nos universités francophones, sceptiques, se demandent bien pourquoi changer un système candidature licence qui, compte tenu de leurs moyens, tire assez bien son épingle du jeu européen.<sup>121</sup> Loin cependant de rester

---

<sup>115</sup> MOLITOR M., « A la recherche d'une politique », op. cit., p.42

<sup>116</sup> Le décret du 05 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires.

<sup>117</sup> MOLITOR M., Ancien Vice-Recteur de l'UCL, professeur émérite de l'UCL, *le processus de négociation de Bologne, les académies et l'avenir de l'enseignement supérieur universitaire*, op. cit.

<sup>118</sup> COIGNOUL F., « Harmonisation Européenne des programmes d'études », Lettre d'information de l'Association des Professeurs de l'Université de Liège, 2002, 8p.

<sup>119</sup> CHARLIER J-E., MOENS F. « Quand le passé grève l'avenir. Le projet de Bologne et une de ses déclinaisons locales », in *Les mutations actuelles de l'Université*, Felouzis G., Paris, 2003, p.79

<sup>120</sup> Ibid.

<sup>121</sup> CROCHET M., Recteur honoraire de l'UCL, *Bologne et son processus de négociation*, Cabinet de madame Simonet, Bruxelles, le 29 mai 2009, 50 min.

inactives sur le sujet, elles lancent par l'intermédiaire du Conseil des Recteurs et du Ciuf plusieurs groupes de travail pour finir par arriver en 2001 à la position commune suivante : Y résister nuirait indéniablement à notre enseignement<sup>122</sup>, autrement dit « *oui, nous avons de bonnes études, mais nous n'allons pas être les derniers gaulois à se mettre en route.* »<sup>123</sup> Bref, Bologne sera vite progressivement en soi le prétexte à l'action dans la mesure où il est difficile de vouloir ou de pouvoir s'y opposer.<sup>124</sup> Dos au mur imaginaire de Bologne<sup>125</sup>, les institutions universitaires se sont au moins senties obligées de réfléchir à la question. Résister ou risquer d'être sur le banc de touche ? « *Craintes d'être isolés, d'avoir des problèmes de crédits, de ne plus être dans un mouvement européen manifeste* »<sup>126</sup>, la solution s'est vite imposée à nos universités francophones bien qu'aucune action n'ait été encore véritablement entreprise. C'était sans compter le premier coup de force de l'Université Libre de Bruxelles, qui, à l'époque sous la direction du Recteur Monsieur Pierre De Maret, annonçait à la surprise générale des autres institutions universitaires la constitution du pôle européen Wallonie Bruxelles en février 2002.<sup>127</sup>

### *1.3.1 Lancement du pôle universitaire européen Wallonie Bruxelles en 2002*

Bologne, aux yeux du Recteur ulbiste de l'époque, allait mener à un évident regroupement d'institutions.<sup>128</sup> Dès lors, en tant qu'institution libre au pouvoir organisateur relativement isolé, rien ne l'empêchait de prendre le taureau par les cornes, d'autant plus que le ton disait-il, avait été donné chez nos voisins français ou encore de l'autre côté de la frontière linguistique.<sup>129</sup> Ce premier acte officiel, joué le 1<sup>er</sup> février 2002 par l'ULB et cinq Hautes Ecoles bruxelloises,<sup>130</sup> nous rappelle que les coopérations avec un grand « C » ne sont pas dans l'ère du temps et ce, pour deux raisons. Premièrement, si une position commune du Cref plaidait à l'époque pour des réformes introduites de manière transparente et

<sup>122</sup> Conseil des Recteurs, *Déclaration de Bologne, position du Conseil des recteurs de la Communauté française, 17 avril 2001*, <http://www.cref.be/>, site consulté le 09 décembre 2008.

<sup>123</sup> Ibid.

<sup>124</sup> CHARLIER J-E., « Images de Bologne, un mât de cocagne dans un brouillard épais », in *La Revue Nouvelle*, octobre 2002, p.62

<sup>125</sup> « *La déclaration de la Sorbonne, au départ, est un formidable coup de poker, l'invitation à Bologne un superbe coup de bluff. L'une et l'autre auraient pu rester sans lendemain.* » Ibid.

<sup>126</sup> CROCHET M., Recteur honoraire de l'UCL, *Bologne et son processus de négociation*, op. cit.

<sup>127</sup> CHARLIER J-E., MOENS F. « Quand le passé grève l'avenir. Le projet de Bologne et une de ses déclinaisons locales », op. cit., p.80

<sup>128</sup> DE MARET P., Pro-Recteur de l'ULB, *Bologne, le processus de négociation, la création et l'avenir des académies*, interview téléphonique, 6 mai 2009, 35 min.

<sup>129</sup> DEFRANCE F., « Enseignement : s'imposer au plan international, création d'un pôle universitaire et européen. », in *LeSoir.be*, Samedi 2 février 2002, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 08 juillet 2009.

<sup>130</sup> Haute école Lucia de Brouckère, haute école de Bruxelles, haute école Francisco Ferrer, haute école libre de Bruxelles Ilya Prigogine et la haute école Paul-Henri Spaak.

concomitante<sup>131</sup>, elle était loin d'avoir force de loi et rappelle à quel point chacun, au sein de son université, reste maître chez soi. Deuxièmement, les affinités naturelles semblent toujours rimer avec les affinités philosophiques et non géographiques. En effet, même si cet acte ne scellait en rien de futures négociations et était présenté par son initiateur comme tout au plus une première tentative de rassemblement concernant davantage les hautes écoles qui voulaient s'y prêter que les universités<sup>132</sup>, force est de constater que peu de hautes écoles catholiques sur le territoire bruxellois se sont vu convier à y participer. Bref, il faut l'admettre, nous sommes bel et bien devant une première union négociée en secret dont les synergies territoriales sont surtout laïques. Le parlementaire Philippe Henry, comme beaucoup d'autres, interprétera cette annonce comme « *véritable déclaration de guerre [...] ou a en tout cas servi de détonateur au déclenchement public des hostilités.* »<sup>133</sup>

Effet boule de neige, de miroir ou simple prétexte, quoiqu'il en soit, de l'action, la réaction ne fit pas attendre. Peu de temps après, la presse annonçait la création de deux autres pôles aux tendances philosophiques : un autre laïc et un catholique.

### *1.3.2 Réactions en chaîne : lancement des trois autres pôles*

Chronologiquement, c'est une partie des montois qui emboîta le pas avec la naissance en mars 2002 d'un pôle<sup>134</sup> tout aussi philosophiquement orienté contenant l'UMH, la Faculté polytechnique de Mons, quatre hautes écoles hennuyères et trois écoles supérieures artistiques. Le chef d'orchestre de ce mouvement, Bernard Lux,<sup>135</sup> Recteur de l'UMH, ne semble pas pourtant suivi par tous. Sans compter le mécontentement des six laissés-pour-compte<sup>136</sup>, le premier étonné semble être le président du conseil d'administration de la FPMs, Robert Urbain, lui-même. En effet, il fait remarquer dans la presse l'étiquette pluraliste de la FPMs, regrette ainsi l'exclusion des institutions catholiques montoises d'une part et la renonciation à un regroupement géographique uni d'autre part.<sup>137</sup> Mais là encore, les quelques

---

<sup>131</sup> CHARLIER J-E., MOENS F. « Quand le passé grève l'avenir. Le projet de Bologne et une de ses déclinaisons locales », op. cit., p.80.

<sup>132</sup> Deux choses à priori distinctes, selon Pierre De Maret, mais non perçues comme telles par le reste des acteurs académiques.

<sup>133</sup> Annales du Parlement de la Communauté Française, *Interpellation de M. Henry à Mme Dupuis, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'enseignement de la promotion sociale et de la recherche scientifique portant sur « l'application de la déclaration de Bologne en Communauté Française »*, CRI N°8, session 2001-2002, 26 février 2002.

<sup>134</sup> Nommé Réseau Hennuyer d'Enseignement Supérieur et Universitaire – RHESU-.

<sup>135</sup> SAINTGHISLAIN V., « Mons, des réminiscences de guerre scolaire. Du mauvais sang pour le Rhésu. », in *LeSoir.be*, samedi 23 mars 2002, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2008

<sup>136</sup> En ce compris les Facultés Universitaires catholiques de Mons (FUCaM). Ibid.

<sup>137</sup> Ibid.

soulèvements n'empêcheront en rien la conclusion d'un Rhésu soutenu par Madame Dupuis elle-même.

Seule exempte de ces associations pilarisées, la très pluraliste Université de Liège, qui en juin 2002, invite tous ceux géographiquement proches, sans exception, à se rassembler pour mettre en place le pôle mosan. Autrement dit : « *Communauté française, Province, Ville et réseau libre sont invités à [le]concrétiser* »<sup>138</sup> et 11 répondront à l'appel.<sup>139</sup> La presse soulignait cependant le refus ferme d'adhésion des autorités des Facultés Notre Dame de la Paix pourtant vivement conviées à la festivité mosane<sup>140</sup>, de quoi tempérer l'idée du vilain petit canard confessionnel rejeté.

Indignées face à la constitution des deux pôles non confessionnels, les quatre universités catholiques et une douzaine de hautes écoles catholiques de la Communauté française n'ont eu, selon elles, « d'autre choix » que de riposter en annonçant fin juin 2002, la création de « l'Association de l'enseignement supérieur en Communauté française ». Pourtant, Marcel Crochet, Recteur de l'UCL de l'époque regrettait de ne pas avoir approfondi l'idée d'une confédération rassemblant toutes les institutions et l'idée même de constituer des pôles locaux aux orientations philosophiques.<sup>141</sup> Regrettée ou pas, cette Association qui réunissait tout de même pas moins de 45% de la population étudiante en Communauté française, était analysée par Pierre De Maret comme un évident rassemblement des troupes autour de l'Eglise.<sup>142</sup> Même s'il n'a pas été suivi d'effets pratiques comme les trois autres<sup>143</sup> et indépendamment des raisons qui l'ont poussé à agir, cet acte marquera néanmoins la position symbolique de ces acteurs.

---

<sup>138</sup> JANSSENS P., « pôle mosan », in *Quinzième jour du mois*, mensuel de l'Université de Liège, n°115, juin 2002.

<sup>139</sup> La FUSAGx, la Fondation Universitaire Luxembourgeoise, la Haute Ecole des Hautes Ecoles Commerciales, la Haute Ecole ISELL, la Haute Ecole mosane d'enseignement supérieur HEMES, l'Institut Saint-Luc de Liège, l'Institut supérieur d'Architecture Saint Luc de Wallonie, l'institut Saint Laurent de promotion sociale, le Centre de Promotion sociale pour Educateurs, la Haute Ecole Charlemagne, la Haute Ecole Schuman. Déclaration d'intention, le pôle mosan d'enseignement supérieur et universitaire, 8 juillet 2002, pp.5, [www.polemosan.be](http://www.polemosan.be), site consulté le 08 juillet 2009.

<sup>140</sup> MARDY A., « Enseignement supérieur : le rouleau compresseur européen » in *Le Vif l'Express*, 13/09/2002, pp.35-36

<sup>141</sup> DEFRANCE F., « Enseignement : Réponse aux différents pôles non confessionnels. Le supérieur catholique s'unit », in *LeSoir.be*, vendredi 28 juin 2002, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 08 juillet 2009.

<sup>142</sup> Ibid.

<sup>143</sup> Il ne fonctionnera pas de manière structurée et s'effacera pour donner naissance plus tard au pôle Louvain calqué autour de l'UCL et à l'Association de l'Enseignement Supérieur en Communauté Française/Hainaut, qui reprendra les oubliés du Rhésu.

### 1.3.3 Les pôles : premier chapitre informel des négociations ?

« Ne soyons pas naïfs face à ces pôles car ils préfigurent sans doute la nouvelle cartographie du financement de l'enseignement supérieur et interpellent quant à l'avenir de nos universités. »<sup>144</sup>  
[A. Thewis, 2002]

En l'absence d'arbitre, « chaque université développe ses propres réflexions [...] ». <sup>145</sup>Cette période antérieure aux futures négociations portant sur les Académies est caractérisée par ce que JE Charlier appelle la « *valse hésitation* »<sup>146</sup>, qui avec un caractère mouvant des repères voit apparaître des rapprochements mobilisés quasi simultanément mais qui se neutralisent mutuellement.<sup>147</sup> En effet, d'une part les pôles sont formés en partie sur base géographique, mais aussi philosophique ou encore statutaire. Si l'annonce de Bologne a amené une volonté d'approche commune de la part des Recteurs face à l'inconnu, la logique référentielle usuelle des clivages traditionnels a vite repris le dessus. L'absence de débat et de transparence large, notées par le député parlementaire M. Henry, peuvent aussi être pointée du doigt.

Pourtant peut-être est-ce une erreur tactique de Monsieur De Maret et de Monsieur Lux d'avoir privilégié d'emblée ce choix d'option géographique teintée d'une pointe philosophique car le poids symbolique de l'acte<sup>148</sup> indépendamment de son efficacité à prouver sur le long terme, a d'office permis une réaction en chaîne similaire beaucoup plus importante dont le premier grand bénéficiaire fut l'Université Catholique de Louvain. Il est possible également que le projet d'un regroupement catholique flottait dans l'air depuis un petit temps déjà, bien avant la constitution même des pôles et que la tournure de la mise en place de ceux-ci finissait par mettre tout le monde d'accord sur la logique à suivre. Quoiqu'il en soit, il semblerait que ce coup de force ait fortement marqué les Recteurs et peut-être certaines institutions catholiques n'auraient-elles pas pensé automatiquement en terme de piliers. Mais cette constitution de pôles constitue sans doute un premier indice permettant de déchiffrer les négociations à venir...

---

<sup>144</sup>THEWIS A., *Allocution de rentrée académique*, 2002-2003, FUSAGx, 2002, <http://www.fsagx.ac.be/>, site consulté le 20 avril 2009.

<sup>145</sup> MOLITOR M., Ancien Vice-Recteur de l'UCL, professeur émérite de l'UCL, *le processus de négociation de Bologne, les académies et l'avenir de l'enseignement supérieur universitaire*, op. cit.

<sup>146</sup> CHARLIER J-E., MOENS F. « Quand le passé grève l'avenir. Le projet de Bologne et une de ses déclinaisons locales », op. cit., p. 84

<sup>147</sup> Ibid.

<sup>148</sup> Excluant de leur propre territoire les deux institutions universitaires confessionnelles : la Faculté de Saint Louis et les Facultés Universitaires catholiques de Mons.

A noter aussi la position de recul adoptée tout au long de cette première salve par les autorités politiques elles-mêmes. On a comme une impression de laisser faire. Tout au plus, s'est-on contenté d'applaudir, indépendamment de la manière, les résultats de terrain. Sans doute ces événements sont-ils un exemple supplémentaire au principe de gouvernance présenté par F. Moens et JE Charlier qui veut que « [...] [l'autorité] délègue aux opérateurs le soin de fixer les règles auxquelles ils devront ensuite se conformer. Elle peut piloter de loin, sans s'impliquer. »<sup>149</sup> Dans les cénacles du Parlement, on interpelle Madame la Ministre :

*Appartient-il au secteur de clarifier lui-même l'offre d'enseignement ? Mais a-t-il suffisamment de recul lui-même, pensez vous qu'il puisse faire abstraction des éléments de concurrence, des nécessités de croissance pour prendre les meilleures décisions ?*<sup>150</sup>

Les principaux acteurs de terrain les plus influents réunis en front unis<sup>151</sup> au travers du Cref sont tous, en 2002, sur le qui-vive et pressent maintenant la Ministre de l'Enseignement, Madame Dupuis, d'ajuster le cadre législatif communautaire aux accords de Bologne.<sup>152</sup> C'est dans cette effervescence générale « d'après pôles » qu'une première note atterrira sur le bureau du Cref avec pour la première fois, l'idée d'instituer des Académies avec toutes les raisons que nous lui connaissons.<sup>153</sup> Elle sera suivie ensuite du Décret du 31 mars 2004 y consacrant un chapitre spécifique. Le lancement des difficiles négociations touchant à la mise en place de celles-ci allaient donc débiter...

## Chapitre 2. Les négociations portant sur la constitution des Académies

Le 31 mars 2004, après une multitude de soubresauts et de discussions quant au contenu même de celui-ci, le Décret Bologne ou plus précisément le Décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités est mis sur pied avec la petite touche spécifique « Académie » qui le caractérise. Après avoir inscrit les règles du jeu de base touchant à leurs constitutions dans le texte législatif<sup>154</sup>, elles allaient enfin pouvoir se concrétiser. Pourquoi et comment ces résultats ? Retour sur les pourparlers mêlant analyses de

---

<sup>149</sup> CHARLIER J-E., MOENS F., « La gouvernance à l'épreuve de la démocratie consociative, gérer des universités en Belgique francophone », in *Sciences de la société*, n°58, 2003, p.148

<sup>150</sup> Annales du Parlement de la Communauté Française, CRI N°13, 2001-2002, op.cit.

<sup>151</sup> Comme entrevu précédemment, les recteurs bien que d'opinions différentes savent faire front commun quand leurs intérêts se rassemblent et ici, la nécessité du lancement du processus de Bologne est le dénominateur commun.

<sup>152</sup> CHARLIER J-E., CROCHE S., « Le processus de Bologne en Belgique », in *Politiques d'éducation et de la formation*, 12, 2004, p.71

<sup>153</sup> Cfr infra, Titre 1.

<sup>154</sup> Cfr Infra, Titre 1.

forme et de contenu. Ils seront présentés en deux actes. Le premier, caractérisé par des négociations « cul-de-sac », retracera les quelques propositions entendues mais non retenues et le deuxième symbolisé par l'entrée en fonction des deux pacificateurs présentera les négociations menant aux Académies que nous connaissons aujourd'hui. Avant d'entrer dans le cœur du sujet, nous nous devons cependant de poser brièvement le référentiel utilisé pour l'analyse.

## 2.1 Fixer le cadre référentiel de l'analyse : la théorie du Principal-Agent

« *Delegatie is een van de mogelijke institutionele governance-alternatieven die ter beschikking staan.* »<sup>155</sup>[C. Devos, 2007]

L'essentiel des différentes formes touchant au processus de décision selon Carl Devos se résume « [...] [in] het gebruik van macht en dus de ontwikkeling van machtsposities. »<sup>156</sup> Dans ce qui a conduit à la constitution des Académies, les différents acteurs ont chacun eu des intérêts et des objectifs propres qu'ils ont toujours souhaité maximiser.

Pour bien analyser le processus de négociation menant à la décision politique, Carl Devos, professeur à l'Université de Gand, nous invite judicieusement à tenir compte de toute une série d'éléments. Identifier dans un premier temps les acteurs, leurs préférences, leurs intérêts et leurs buts, les moyens dont ils disposent et, dans un deuxième temps, les caractéristiques du problème, à quoi ressemble l'arène dans laquelle s'effectue le processus de décision et enfin identifier l'influence du contexte extérieur.<sup>157</sup> La plupart de ces éléments s'intégreront dans les postulats de base des négociations.

Mais dans quelle perspective vont-ils être analysés ?

En raison de l'autonomie conférée à nos universités et du principe récurrent des politiques qui consistent à dire : « nous proposons, vous disposez »<sup>158</sup>, nous avons opté pour la théorie principal-agent<sup>159</sup>. Dans la théorie des organisations, la théorie de l'agence est

---

<sup>155</sup> DEVOS C., Politieke besluitvorming, Faculteit Politiek en Sociale Wetenschappen, Academia Press, Universiteit Gent, p.129

<sup>156</sup> Ibid. p.3

<sup>157</sup> Ibid.

<sup>158</sup> Principe qui a pour conséquence d'établir un cadre large dans lequel les universités sont en principe libres de mouvements.

<sup>159</sup> Les principales caractéristiques de cette théorie sont :

- Le comportement des acteurs est basé sur des choix rationnels
- Les acteurs cherchent à minimiser leur propre utilité et maximiser leurs intérêts.
- Les phénomènes sociaux ne sont que l'addition des préférences et des comportements des individus.
- L'information des acteurs est incomplète et n'est jamais gratuite.
- Les institutions influencent aussi le comportement des acteurs (mais pas leurs préférences).

souvent associée aux relations entre les actionnaires et les gestionnaires qui dirigent une entreprise et vise à savoir comment accorder les intérêts des uns et des autres.<sup>160</sup> L'identification des principaux acteurs révélera que le principal, l'actionnaire peut être assimilé aux politiques et que les principaux agents, les gestionnaires sont les Recteurs. L'axe principal de cette théorie réside principalement dans l'idée même de délégation. La délégation prend place lorsque l'avantage qu'elle confère est plus important que les désagréments qu'elle cause. Nous avons déjà eu l'occasion de l'entrevoir dans les pages précédentes avec l'impact du rapport Bodson-Berleur, pour qu'une négociation ou une proposition aboutisse, il est préférable d'intégrer les principaux agents à son élaboration puisqu'ils seront aussi chargés de son exécution. Dans le cas contraire, la sanction ne se fait pas attendre : les résistances de terrain sont insurmontables. L'agent présente les avantages de plus d'expertise, d'expérience, de temps, de travail et connaissances de terrain mais un des inconvénients de cette relation sont le comportement opportuniste de l'agent, qui, maîtrisant toutes les données du terrain ne présentera pas pour autant toutes les informations au principal afin de servir des intérêts qui lui sont propres (argent, pouvoir, etc.).<sup>161</sup>

Ainsi, deux problèmes potentiels peuvent apparaître. Le premier touche aux buts. En effet, nonobstant le fait que le principal et l'agent sont tous deux des acteurs rationnels et sont habités par le désir identique de maximaliser leurs désirs et leurs intérêts, l'intérêt du principal peut être complètement différent de celui de l'agent. Par ailleurs, chacun cherchera à minimiser son utilité, préférant ainsi des décisions satisfaisantes à celles optimales.<sup>162</sup> Le second problème touche à l'asymétrie de l'information. L'agent possède une plus grande connaissance de terrain que le principal -c'est une des raisons pour lesquelles le principal fait appel à lui-, ce qui amène ce dernier à être dépendant de lui. Deux types d'asymétrie peuvent exister. L'« *adverse selection of hidden information* » préexistante au contrat et « *moral hazard of hidden action* » qui cache une partie du résultat non visible par le principal. Pour éviter ces effets néfastes, le principal se devra de mettre en place « *un système d'incitation approprié et des moyens de surveillance* »<sup>163</sup> qui auront bien sûr un coût. Notons qu'à cet égard, « *valoriser les agents par des compensations financières peut faire en sorte qu'ils[les agents] se comportent en fonction des intérêts des principaux.* »<sup>164</sup>

---

<sup>160</sup> ROULEAU L., *La théorie des organisations*, Presses de l'université du Québec, 2007, p.99

<sup>161</sup> DEVOS C., *Politieke besluitvorming*, op. cit.

<sup>162</sup> ROULEAU L., *La théorie des organisations*, op.cit.

<sup>163</sup> Ibid.

<sup>164</sup> Ibid.

## 2.2 Les postulats de base des négociations quant à la forme

### *2.2.1 L'absence de débat public dans la sphère publique [Marcel Cheron]*

En effet, Marcel Cheron l'a déploré maintes fois lors des discussions parlementaires : d'une manière générale, le processus de Bologne n'a pas fait l'objet de débats publics clairs et transparents et la négociation portant constitution des Académies n'y fera pas exception. Elle se cantonnera souvent à ce que certains représentants étudiants appellent le « *lobby rectoral* »<sup>165</sup>. La Ministre de l'enseignement supérieur de l'époque, Françoise Dupuis s'en défendait pourtant dans la rubrique carte blanche du journal *Le Soir* en 2008 car d'une manière générale : « *l'adoption du décret « de Bologne » en 2004 n'est pas le produit d'un marchandage honteux entre universités. Il est issu de concertations que j'ai conduites avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur, y compris la FEF.* »<sup>166</sup> Mais en ce qui concerne notre sujet d'étude, il se résumait bien souvent à des discussions sectorielles ou à l'intérieur de cénacles très restreints, mais il n'existait pas de grand débat général. Les quelques traces écrites étaient transitoires et non officielles. D'où la difficulté d'en analyser le cheminement sans le témoignage des quelques privilégiés amenés à y prendre activement part.

### *2.2.2 Les acteurs clés : Recteurs et les politiques*

On constate que les négociations se sont déroulées en vase clos. Même si le cabinet Dupuis a vainement tenté de mettre le Conseil Interuniversitaire de la Communauté française en avant, c'est le Conseil des Recteurs qui a été le plus souvent sollicité bien qu'il ait vite montré ses limites.<sup>167</sup> C'est pourquoi elles se sont poursuivies davantage individuellement avec les Recteurs eux-mêmes. Ainsi les Recteurs des trois grandes universités complètes (ULB, UCL et ULg) étaient respectivement Monsieur Pierre De Maret, Monsieur Marcel Crochet et Monsieur Willy Legros. Ces personnes représentantes de leurs institutions sont les trois choix d'option qui s'offrent aux six autres universités représentées à l'époque par

---

<sup>165</sup> CRESPO C., SCHAUB M., « L'enseignement, service public ? », carte blanche in *Le Soir*, quotidien, 08/11/2002.

<sup>166</sup> DUPUIS F., « Le décret Bologne : marchandage de bas étage ? », op. cit.

<sup>167</sup> On peut douter de la capacité du Conseil des Recteurs à établir des concepts unificateurs. D'après les témoignages, son fonctionnement apparaît surtout en termes de barrières. S'informer sur ce que fait son « adversaire » et s'y opposer lorsqu'une décision serait susceptible de modifier les rapports de force entre les acteurs, éviter les grands débats de fond ou de stratégie globale. Ceci nous rappelle que cet organe reste un agrégat d'agents poursuivant des intérêts propres divergents.

Monsieur Lux (UMH), Monsieur Lambert (FSL), Monsieur Delporte (Fucam), Monsieur Scheuer (FUNDP), Monsieur Théwis ( FUSAGx), Monsieur Boucher (FPMs).

Quant aux personnes à englober sous le mot « les politiques », ils sont nombreux, mouvants et portent en général leur préférence pour l'une ou l'autre institution universitaire. En interaction dans un premier temps avec la Ministre (PS) elle-même<sup>168</sup>, les négociations se sont révélées tellement difficiles -vu le campement de chacun sur ses positions- que, sous l'impulsion du Président socialiste Elio Di Rupo, deux « pacificateurs » ont été appelés à poursuivre la négociation : Monsieur Séquaris, qui deviendra par la suite directeur de cabinet pour Madame Simonet (CDH) et Monsieur Cadiat qui fut en son temps au service du Ministre de l'Education Nationale Monsieur Mahoux (PS).<sup>169</sup> En dépit du fait que quelques contacts informels ont eu lieu avec les présidents des partis politiques, il convient de remarquer qu'au sein des cabinets, chaque université a son délégué et ses soutiens. Bien que nous ayons eu une vague esquisse de ce que pouvait être leur influence non négligeable, nous devons admettre que nous ne connaissons pas le poids que ces derniers ont eu dans le processus. Toujours est-il que nos interviews et par conséquent nos analyses se sont concentrées sur ces témoins et acteurs privilégiés que sont les politiques et les Recteurs par le fait que ce sont exclusivement leurs discussions qui vont mener à l'aboutissement des Académies que nous connaissons aujourd'hui. Nous ne devons pas perdre de vue que d'abord chacun d'entre eux sont soumis à des contraintes et un contexte extérieurs présentés d'une manière partielle début du titre 2. Ensuite, que d'une manière générale, la négociation en face à face reste une affaire de personnes et que par conséquent le pouvoir de convaincre peut encore varier d'un individu à un autre.

### *2.2.3 La place du principal dans les négociations*

#### a) Le pouvoir du choix des outils

N'oublions pas que les pouvoirs publics ont les clés décrétales en main pour ouvrir, soit la porte de la concurrence, soit celle de la collaboration. Dès lors, l'action du principal se répercute indéniablement sur les rapports existants entre les agents.

---

<sup>168</sup> La Ministre socialiste Madame Françoise Dupuis (Législature 1999-2004) succédant à Monsieur William Ancion, PSC (Législature 1994-1999) et précédant Marie Dominique Simonet, CDH (Législature 2004-2009). L'enseignement a été sous tutelle d'un Ministre toujours de centre gauche.

<sup>169</sup> Se décrivant dans la presse pendant l'exercice de ses fonctions en tant que chef de cabinet du Ministre Mahoux, comme un soldat du PS, il avait notamment négocié le difficile Décret « Lebrun ».

Bodson et Berleur en exposent l'enjeu :

*Concurrence ou collaboration ? C'est ici que se pose un choix politique crucial, sans doute le plus stratégique et le plus fondamental de tous. Ou l'on croit que la collaboration interuniversitaire est notre meilleur atout et l'on installe une paix constructive, ou l'on croit que c'est par la libre concurrence que le meilleur résultat sera atteint et on laisse jouer les stimuli du huis-clos budgétaire, de la rivalité idéologique et politique, de la libre création, des alliances de circonstances.*<sup>170</sup>

Il semblerait que les politiques aient choisi à cet égard de ne pas choisir instaurant tantôt un mécanisme de financement source de concurrences, tantôt tentant de mettre en place des sphères de dialogues pour pousser la coopération à son possible paroxysme : la fusion.

Mais en matière de collaborations interuniversitaires, la stratégie veut que le concept d'Académie soit dessiné avec des contours les plus larges possibles. D'ailleurs, Madame Dupuis, Ministre de l'Enseignement supérieur lors d'une interpellation en 2002 portant sur l'évolution du processus de Bologne, ne s'en cache pas :

*Je préférerais, suivant une stratégie qui a toujours été la mienne, que ces propositions [parlant des propositions en matière de collaboration inter universitaires] émanent du terrain, qu'elles soient issues d'une concertation, plutôt que de devoir les imposer.*<sup>171</sup>

Mais de poursuivre également que les échéances étant là, avec ou sans propositions des Recteurs, les collaborations allaient être réfléchies. De quoi rappeler que la stratégie de déléguer reste une option parmi d'autres. Par ailleurs Bodson-Berleur le soulignaient encore dans leur rapport ; il existe des questions générales que ne se posent pas nécessairement toutes les institutions.<sup>172</sup> Même si elles peuvent y travailler, la qualité de l'ensemble reste l'affaire du principal, autrement dit Monsieur Henry, député parlementaire, le clame haut et fort : « *Nous devons, nous pouvoirs publics, veiller à garantir l'intérêt général* »<sup>173</sup> Mais ce but est-il une réalité constante ou le Saint-Graal une fois passé les simples intérêts politiques individuels ?

#### b) « Principal » : entre intérêt général et intérêts individuels

Si les agents défendent avant tout l'intérêt de leurs institutions, on s'attendrait à ce que le principal en actionnaire consciencieux se soucie du bon placement de ses deniers publics de

---

<sup>170</sup> BODSON A., BERLEUR J., *Quelles urgences pour un politique universitaire en Communauté française de Belgique*, op. cit.

<sup>171</sup> Annales du Parlement de la Communauté Française, *Interpellation de Mme Bertiaux à Mme Dupuis, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'enseignement de la promotion sociale et de la recherche scientifique, ayant pour objet « l'évolution du processus enclenché par la déclaration de Bologne en Communauté Française »*, CRI N°13, 2001-2002, 18 juin 2002.

<sup>172</sup> BODSON A., BERLEUR J., *Quelles urgences pour un politique universitaire en Communauté française de Belgique*, op. cit.

<sup>173</sup> Annales du Parlement de la Communauté Française, *Interpellation de M. Henry à Mme Dupuis, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'enseignement de la promotion sociale et de la recherche scientifique portant sur « l'application de la déclaration de Bologne en Communauté Française »*, op. cit.

manière à maximiser ses profits. Encore faut-il s'entendre sur les profits souhaités. Si la logique de l'intérêt général plaidée par Bodson-Berleur et le député parlementaire écolo Monsieur Henry est suivie, elle se devrait de transcender la somme des intérêts individuels et imposerait au principal de ne pas être à la fois juge et partie. Dans la relation principal-agent, c'est le premier qui, soutenu en principe par le Parlement, s'avère le plus à même de prendre du recul pour garantir cet intérêt. Seulement voilà, les négociations en vase clos ont de facto exclu le soutien du Parlement tout juste relayé par les porte-paroles de l'opposition. De surcroît, le premier principal vite dépassé par la complexité des tractations, s'est vu supplanté par deux négociateurs invités par un président de parti. Cet acte est sans conteste à mettre en relation avec un autre élément qui semble être approuvé à l'unanimité par chacun des acteurs : « *chaque famille politique (socialiste, libérale, chrétienne) possède implicitement ou explicitement son réseau d'écoles et contrôle ses universités.* »<sup>174</sup> Devons nous voir par conséquent nos deux pacificateurs comme les exécutants des volontés politiques du CDH et du PS ? Même si Monsieur Winkin avoue présenter une cartographie académico-politique trop approximative, il la résume par : les quatre institutions catholiques, aux catholiques, l'ULB aux libéraux et l'ULg et l'UMH aux socialistes.<sup>175</sup> Si historiquement, cette classification qui épouse la logique des piliers tient la route, il convient d'y apporter d'importantes nuances. En effet, deux données supplémentaires sont à prendre en compte. Premièrement, les préférences et intérêts individuels de nos politiques, qui malgré une couleur politique identique, sont changeants.<sup>176</sup> Deuxièmement, le réel pouvoir de négociation de ces derniers suivant qu'ils se trouvent au cœur de la majorité ou sur le banc de touche de l'opposition.<sup>177</sup> Les agents non soutenus sont évidemment les premiers à le déplorer : quelqu'un d'assez influent est-il à même de défendre l'intérêt général sans se voir évincer par son propre parti et en a-t-il seulement l'envie?<sup>178</sup> Si nous n'avons malheureusement pas de réponse à cette question, nous nous devons de constater que le principal est très loin de

---

<sup>174</sup> WINKIN Y., *La communication n'est pas une marchandise ; résister à l'agenda de Bologne*, op. cit., p.59

<sup>175</sup> Ibid.

<sup>176</sup> Cet indice n'est rien d'autre qu'une variable de plus à la réflexion. En effet, ces personnages politiques, au gré des législatures changent. Leurs influences, leur pouvoir de négociation et leurs préférences restent une affaire de personne. Autrement dit, indépendamment d'une même couleur politique, des positionnements divergents chez ces acteurs peuvent apparaître. En effet, à l'époque des négociations touchant aux Académies, Madame Dupuis, Ministre pourtant socialiste était souvent étiquetée ULbiste et Monsieur Séquaris vu comme un ardent défenseur des intérêts de l'UCL. Du côté du Mouvement Réformateur, Madame Defraigne, liégeoise, veillait aux intérêts de l'université mosane.

<sup>177</sup> En effet, n'est-il pas plus facile de prétendre défendre l'intérêt général lorsque le pouvoir de négociation et par conséquent d'actions est relativement faible voir quasi nul ? Ainsi le pouvoir des écolos et des libéraux s'est bien souvent résumé à de nombreuses interpellations en commission parlementaire.

<sup>178</sup> Propos tenu par Michel Lebrun, Ministre de l'Enseignement supérieur durant la législature 92-95 dans une interview accordée au Vif l'Express. GHALI S., « Une saison en enfer », in *Le Vif l'Express*, 31/07/2009, p.27

former un tout unique et indivisible mais qu'il est au contraire soumis à de nombreuses tensions dont la plus évidente confronte l'intérêt général aux intérêts individuels.<sup>179</sup>

### c) Son degré d'intervention

Dans quelle mesure convient-il qu'il intervienne ? On distingue deux types de réponses paradoxales chez nos « agents ». On attend de lui qu'il soit au four et au moulin à s'occuper tantôt de prendre du recul pour établir une stratégie de « bien commun » sur le long terme,<sup>180</sup> tantôt à construire une réalité empirique sur chaque cas particulier. Effectivement, c'est à lui que reviendrait la tâche de définir les orientations à long terme d'une société dont la mise en œuvre serait le résultat des agents et principal réunis. Mais il doit pouvoir répondre aux besoins des uns mais aussi des autres, savoir dégager un consensus perpétuel en quelque sorte. Par conséquent, on attend de lui qu'il prenne en compte les désirs de chacun. Pourtant ceci implique dans la pratique, un saucissonnage des problèmes et une résolution au cas par cas sans consultation préalable des autres acteurs, ce qui fait grincer des dents pas mal d'autres intervenants. Si chacun aspire à défendre au mieux les intérêts de son établissement, il est probable que l'agent soit incapable de penser en terme de stratégie globale. La stratégie globale étant uniquement entendue lorsque tout le monde reçoit ce qu'il conçoit comme sa « juste » part du gâteau. Mais la tactique du principal, selon J-L. Horward reste nette : l'enseignement supérieur se fédère par le bas.

## 2.3. Les postulats de base des négociations quant au contenu

### *2.3.1. Le caractère finalement imposé des Académies*

Il est remarquable de voir comme l'analyse faite par J-E. Charlier à propos de la mise en place de la Déclaration de Bologne s'applique formidablement bien à celle portant sur la constitution des Académies<sup>181</sup> et ce, même si les règles de base touchant à ces dernières sont fixées par Décret, norme contraignante. Tout comme pour l'application de la Déclaration européenne de 99, la constitution des Académies va se présenter sous le principe : rien n'est obligatoire, vous disposez. Libre aux universités de refuser de s'associer à une des trois grandes universités complètes, de s'isoler par la même occasion, de laisser passer la chance de bénéficier d'incitants financiers et d'abandonner de surcroît aux autres le soin de gérer les masters complémentaires et les écoles doctorales – et de par conséquent, « *faire une croix sur*

---

<sup>179</sup> Ces intérêts individuels qui peuvent soit suivre une ligne de parti soit une préférence individuelle.

<sup>180</sup> Nous y reviendrons dans le dernier titre.

<sup>181</sup> Sans doute doit-on ce constat au fait que la première a servi de prétexte à la seconde...

*la dynamique de recherche* »<sup>182</sup>-. Le développement de JE Charlier ne saurait mieux s'y prêter : « *la liberté qui est laissée aux uns et aux autres est donc de choisir entre, d'un côté, l'isolement ou la disparition et de l'autre, la survie dans un cadre contraint.* »<sup>183</sup> Autrement dit, l'antienne de l'une devient également celle de l'autre : « on ne peut pas ne pas en être. »<sup>184</sup> Indirectement, le principal identifié en la personne du législateur décrétal a su influencer indirectement sur les choix des universités d'y prendre part, il a tout du moins créé le mouvement général tant attendu.

Quant aux règles de base portant sur la constitution imposées par le « principal », on ne peut que s'interroger sur la décision de constituer trois Académies autour des trois plus grandes universités au lieu de quatre comme cela aurait pu s'envisager. Cette règle de base ne venait-elle pas d'entrée de jeu condamner la création d'un regroupement géographique montois ? Ce premier choix d'options ne traduit-il pas une volonté politique de travailler en réseaux ?

### 2.3.2. Poids des piliers

Le législateur, par le poids du passé et la présence même des piliers, se doit lui aussi de respecter malgré lui quelques règles du jeu insidieusement imposées. Les mesures adoptées se devront d'être neutres philosophiquement sous peine de risquer une mobilisation massive et de perte d'équilibre.<sup>185</sup> Et c'est ce contexte qui fait malheureusement comme le dit JE Charlier qu'

*une décision ne pouvait jamais être évaluée exclusivement sur des critères techniques et objectifs*<sup>186</sup>, *il était essentiel d'en estimer d'abord les effets subjectivement ressentis sur les équilibres philosophiques [...]*

Il semble que les Académies souffrent du même diagnostic. Si ce mode de gestion se révèle pertinent quant aux objectifs fondamentaux de ne fâcher aucun groupe, on peut cependant douter de sa totale efficacité.<sup>187</sup> Ceci explique sans doute cela : d'abord créer l'Académie comme un concept aussi souple que possible de manière à offrir le maximum de

---

<sup>182</sup> SCHEUER M., Recteur FUNDP, *Bologne et ses académies*, op. cit.

<sup>183</sup> CHARLIER J-E., MOENS F., « Universalité des logiques de marché. La Belgique francophone et la transformation de son système universitaire » in *Égalité. Revue acadienne d'analyse politique*, n°50, 2004, p.98

<sup>184</sup> CHARLIER J-E., « Images de Bologne, un mât de cocagne dans un brouillard épais », op. cit., p.70

<sup>185</sup> CHARLIER J-E., MOENS F., « Universalité des logiques de marché. La Belgique francophone et la transformation de son système universitaire » op. cit., p.96

<sup>186</sup> Comme l'idée par exemple de fonctionner en regroupement géographique basé sur un équilibre au niveau du nombre d'étudiants.

<sup>187</sup> Ibid.

possibilités à nos acteurs dans leur choix futur et ensuite, négocier au cas par cas en privilégiant l'approche empirique plus prompte à soutenir les individualités que la globalité.

### 2.3.3 Les premiers indices de regroupement

Tout comme le poids historique pèse dans la balance des négociations, on pourrait penser que le premier épisode de la saga des regroupements s'est d'abord joué lors de la constitution des pôles<sup>188</sup> mais pas seulement. On l'a dit, cette avant-période a été le terrain propice à la prise de contacts plus intenses et aux tentatives d'alliances non abouties comme ce fut le cas des Montois. L'UCL, par exemple, de son côté, prend contact avec la FUCAM et tente d'établir le dialogue avec Namur. Mais à Namur, à l'époque, on a une toute autre idée... Nous nous devons de présenter ici le cas d'une tentative échouée mais pourtant originale visant à transcender l'ancrage des réseaux. Il sera à ajouter aux indices supplémentaires indiquant l'évolution la plus probable des négociations. Arrêtons-nous un instant sur le cas exposé dans la presse de la Faculté de Droit de l'ULg et des FUNDP.

C'est fin des années nonante que ces deux institutions universitaires, main dans la main, projettent de créer une licence en droit à Namur –uniquement habilitée à l'origine à organiser les candidatures-. Tout se déroule bien –les conseils des deux facultés ont approuvé le projet- lorsque le délégué de l'exécutif de la Communauté française au conseil d'administration de Namur, Luc Molitor pose le holà. Cet ancien membre du cabinet PSC est catégorique : Namur n'est pas habilitée à organiser une licence en droit et, par conséquent, le recours est obligatoire. A partir de là s'enclenche un conflit PS-PSC. Recours accepté dans un premier temps par William Ancion (Ministre de l'enseignement PSC<sup>189</sup>) : les universités ne doivent pas se battre pour se voler la clientèle !<sup>190</sup> Recours refusé dans un deuxième temps : Laurette Onkelinx (PS) Ministre présidente de la Communauté française de l'époque, est formelle : pas de droit de veto des institutions privées sur les publiques ! Bref, au niveau politique, c'est le désaccord ; d'un côté le PS approuve le projet ULg-FUNDP, de l'autre, le Ministre PSC William Ancion le refuse catégoriquement.<sup>191</sup> La première perdante de cette

---

<sup>188</sup> Cfr infra.

<sup>189</sup> Précédemment commissaire aux FUNDP et à l'UCL.

<sup>190</sup> BOUILLON P., « Brèves politiques », in *LeSoir.be*, 18 décembre 1998.

<sup>191</sup> Et pour cause, Monsieur Ancion avait déposé à la même époque un avant projet qui n'allait jamais voir le jour. Celui-ci proposait, d'après la presse, de figer la situation territoriale des institutions universitaires publiques. L'ULg serait cantonnée à son arrondissement, Gembloux aussi et une exception ne pourrait être introduite que moyennant accord de toutes les autres universités. BOUILLON P. « Vif incident au gouvernement de la Communauté française à propos de la licence en droit ULg-Namur. Ancion claque la porte de l'exécutif », in *LeSoir.be*, mardi 15 décembre 1998.

collaboration serait l'UCL, qui accueille les candidatures de Namur mais les gains de cette alliance pour les mariés sont limpides et exhibés : d'abord une volonté réelle du Père Gilbert, de se détacher des clivages philosophiques présentés comme dépassés et de marquer l'indépendance de sa Faculté par rapport à l'UCL, ensuite l'ambition, pour Willy Legros, de créer une grande université de Wallonie contrecarrant ainsi l'éventuelle création d'une université catholique européenne ou wallonne plus grande encore<sup>192</sup>.

Bloquée politiquement, cette tentative qui finira tout droit dans un cul-de-sac.<sup>193</sup> Elle est l'exemple parmi d'autres que les piliers ne sont pas insurmontables au niveau des institutions mais que les résistances peuvent apparaître au niveau des politiques défenseurs d'un mouvement philosophique ou attachés plus simplement à une institution en particulier. De quoi relancer le débat sur la capacité ou l'incapacité de ces représentants de citoyens à jouer leur rôle de principal veillant à l'intérêt général.

#### 2.4 Acte I. Début de négociations difficiles : les options soulevées mais écartées

*« On aurait pu discuter plusieurs stratégies et discuter de leurs valeurs mais ça n'a pas été fait! Et ce n'était pas aux universités à le faire non plus... »*<sup>194</sup>[M. Crochet, 29 mai 2009]

Les Recteurs et les politiques sont unanimes, les négociations ont été dans un premier temps chaotiques. Comme dit précédemment, le « principal » incarné ici par la Ministre de l'enseignement Madame Dupuis et « agents » campaient sur leurs positions. A tel point que sa position « d'actionnaire » se verra remise en question par les Recteurs eux-mêmes provoquant un déplacement du rapport de forces vers d'autres « principal » : les présidents de partis influents. Madame Dupuis n'avait donc pas la capacité de changer fondamentalement les choses et en eut-elle l'envie ? Ou peut-être, tentant un mieux, voulait-elle aller à contre courant de ses agents ? Les universités *« se défendaient, elles cherchent à se développer, à donner une pédagogie correcte à leurs étudiants, à être visibles internationalement »*<sup>195</sup>

La Ministre Dupuis ne semblait pas aller dans le sens contraire quant aux buts recherchés mais c'est sur la manière de mettre ces objectifs en œuvre que principal et agents ont des idées divergentes. Quelles ont été les positions défendues par chacun ? Deux grandes tendances se sont dessinées et affrontées : l'optique du regroupement géographique et celle du

---

<sup>192</sup> RENETTE E., « Willy Legros sur le rapprochement ULG/Notre-Dame de Namur, prémices d'une université de Wallonie » in *LeSoir.be*, vendredi 27 novembre 1998.

<sup>193</sup> A noter que du côté des enseignants et malgré le fait que les deux conseils de Facultés avaient approuvé le projet, des réticences à cette association existaient de part et d'autre des institutions

<sup>194</sup> CROCHET M., Recteur honoraire de l'UCL, *Bologne et son processus de négociation*, Cabinet de madame Simonet, Bruxelles, le 29 mai 2009, 50 min.

<sup>195</sup> Ibid.

regroupement philosophique. Présentons brièvement les solutions envisageables qui seront mises finalement de côté.

#### 2.4.1. Une seule Académie multi campus ?

Créer une Académie unique multi campus où toutes les universités de la Communauté française, en conservant leur emplacement, travailleraient toutes en collaboration plus poussée. L'option invoquée par le Recteur actuel de l'ULg Bernard Rentier basée sur le modèle californien<sup>196</sup>, a été brièvement soulevée à l'époque des essais de regroupements mais aussi vite abandonnée que mise sur la table. A cette période, comme le précise M. Molitor vice Recteur de l'UCL, cette réflexion, qui existait de manière très minoritaire dans certains milieux académiques, a souffert de son manque de réalisme « *parce qu'elle était trop raisonnable et ne [correspondait] pas aux sensibilités.* »<sup>197</sup> Pourtant, nous verrons plus loin que c'est une option qui semble être remise au goût du jour. Quoiqu'il en soit, bien qu'elle ait été soutenue au moment des discussions entre autres par le Recteur de l'ULB et de Saint Louis, elle ne fera pas l'objet d'un débat.

#### 2.4.2 Les volontés de regroupements géographiques

##### a) Une volonté de la Ministre Dupuis ?

Lors des débats parlementaires portant sur la constitution des pôles en 2002, tout laisse croire que Madame Dupuis désapprouve les regroupements à caractère philosophique pour préférer un idéal « *[...] exclusivement géographique et pluraliste.* »<sup>198</sup> Même si son développement concerne les pôles, on peut raisonnablement penser qu'elle suit la même ligne de conduite pour ce qui touche les Académies. Ainsi, l'optique géographique vue à ses yeux, comme la plus pragmatique des solutions est obligatoirement pluraliste parce qu'elle « *implique qu'il n'y [ait] pas de distance infranchissable pour l'organisation commune d'un certain nombre de choses.* »<sup>199</sup> Est-ce cette politique qui a été source de conflits ? Cette position a-t-elle réellement été défendue lors du premier acte des négociations ? Nous n'avons pas de réponses à ces questions. En tout cas, ce ne sera pas du tout celle qui sera retenue plus tard. Et si certains ont déploré le caractère trop directif des premières manœuvres, d'autres

---

<sup>196</sup> Nous y reviendrons sur le titre III portant sur l'avenir des Académies.

<sup>197</sup> MOLITOR M., Ancien Vice-Recteur de l'UCL, professeur émérite de l'UCL, *le processus de négociation de Bologne, les académies et l'avenir de l'enseignement supérieur universitaire*, op. cit.

<sup>198</sup> Annales du Parlement de la Communauté Française, CRI N°13, 2001-2002, 18 juin 2002, op. cit.

<sup>199</sup> Ibid.

aiment à rappeler qu'elle avait un penchant pour l'Université Libre de Bruxelles, berceau de sa formation universitaire.

b) Le regroupement proposé par Monsieur Willy Legros, Recteur de l'ULg

A supposer que Madame la Ministre ait défendu cette optique, la proposition du Recteur de Liège de l'époque aurait dû recueillir ses louanges. Déjà considéré en 1998 par Bodson et Berleur comme le modèle le plus efficace à adopter, le schéma suivant cette optique proposé par Willy Legros, Recteur de l'ULg a pour le moins le mérite d'être simple et clairvoyant. Quatre unités pluralistes seraient créées garantissant non seulement l'exploitation maximale des espaces territoriaux mais aussi l'équilibre en terme de répartition du nombre d'étudiants : Saint Louis s'alliait avec l'ULB, Liège avec les FUNDP, les Montois (FPMs, UMH, FUCAM) se rassemblaient, et l'UCL annexait la Faculté de Gembloux.

A vrai dire, cette idée semblait assez plaire à la FUSAGx qui avait déjà tenté par le passé des collaborations plus poussées avec l'UCL, tout comme elle ne semblait pas déplaire non plus à les FUNDP sous le rectorat du Père Gilbert. Mais toutes ces tentatives ont toujours échoués et force est de constater que les équilibres posés par l'option géographique ne correspondent pas aux équilibres déjà existants créés sur la base philosophique.

c) Pourquoi cela a-t-il échoué?

Plusieurs hypothèses nous viennent à l'esprit.

Si l'intérêt des grandes universités, comme l'affirment JE Charlier et F. Moens, est « *d'augmenter leur nombre d'implantations en annexant ou en satellisant les plus petites [...] »*<sup>200</sup> et si nous partons du postulat, comme le font nos auteurs, que c'est dans le territoire proche que l'institution universitaire recrute l'essentiel de ses étudiants, on comprend vite l'intérêt des trois universités complètes de chercher s'allier avec petites institutions non géographiquement proches afin de s'immiscer indirectement dans le territoire de ses concurrentes et ainsi gagner du terrain. En effet, les petites institutions ne représentent pas une menace directe sur le propre territoire des universités complètes mais sont bel et bien un atout considérable sur un terrain où ces dernières n'ont, en principe, aucune habilitation. La tactique des regroupements pour les deux plus grandes universités devient plus évidente : « [...] *accroître les bassins de recrutement, en allant chercher les étudiants les moins mobiles pour*

---

<sup>200</sup> CHARLIER J-E., MOENS F., « Les universités de Belgique francophone, leurs académies, leurs pôles » in *Les figures territoriales de l'Université*, RESUP, eds. CD édité par le RESUP, Toulouse, France, 2006, p.3

leur faire intégrer une académie plus éloignée »<sup>201</sup> et offrir de surcroît l'illusion aux plus petites institutions « d'une égalité universitaire avec les plus prestigieuses ».<sup>202</sup> Le regroupement géographique ferait davantage penser à un repli sur soi alors que son contraire viserait à étendre son influence au-delà d'une zone géographique définie. Ainsi par exemple, une des craintes du Recteur de l'ULg était d'être cantonné à l'Est du pays. Mais pourquoi donc Liège, la plus petite des trois grandes universités était-elle partisane de l'option géographique ? D'abord parce qu'elle est pluraliste et qu'en principe, l'enjeu des piliers n'est pas son débat. Ensuite, elle restait toujours la plus petite des trois grandes et la constitution des Académies était la bonne occasion de remettre les compteurs à zéro, de mettre tout le monde sur un pied d'égalité et par conséquent, de lui faire prendre un avantage.<sup>203</sup> Mais ni l'ULB, ni l'UCL ne maximisaient leurs intérêts en optant pour cette solution.

Mais on peut également penser que les plus petites universités auraient cherché davantage à neutraliser leurs premières grandes concurrentes de terrain que de chercher à s'allier avec celles plus éloignées. Monsieur Conti, Recteur de la FPMs l'expose bien : les missions de proximité sont d'autant mieux assumées quand la concurrence au niveau local disparaît.<sup>204</sup> D'ailleurs son prédécesseur s'allia avec l'UMH très proche géographiquement de sa faculté.

D'une manière plus générale, M. Molitor aime à le rappeler : ce système ne correspondait pas aux sensibilités et tous ne pouvaient pas non plus prétendre y trouver leur compte. On le voit, pour certaines, grandir n'impose pas obligatoirement d'agir dans le géographiquement proche. Qui plus est, encore faut-il pouvoir le faire. Après en avoir la capacité, il faut aussi le vouloir et même si la place des différents pouvoirs organisateurs est difficile à cerner dans les institutions catholiques et laïques, nul doute que ceux-ci ont également eu leur mot à dire dans la constitution des Académies.<sup>205</sup> Le fait que, comme le dit

---

<sup>201</sup> Ibid.

<sup>202</sup> Ibid.

<sup>203</sup> L'ULB et l'UCL restaient cloîtrées, avec ce modèle du géographiquement proche, dans une sorte de statu quo. Et Liège se remettait à leur niveau en poids étudiants avec la FUNDP.

<sup>204</sup> CONTI C., Recteur de la faculté Polytechnique de Mons, *le concept d'Académies, une éventuelle fusion de l'UM avec l'ULB ?*, interview téléphonique, 07 avril 2009, 35 min.

<sup>205</sup> Concernant les institutions catholiques, Thérèse Lebrun, Président-Recteur de l'Université Catholique de Lille rappelait en 2008 que l'université catholique se basait sur trois pouvoirs responsables : l'université, l'Eglise et la société civile. Par conséquent, même si les Recteurs des institutions catholiques ont pour la plupart minimisé l'impact du pouvoir de l'Eglise dans leurs prises de décisions, tous s'accordent à dire qu'ils défendent néanmoins des valeurs qui leur sont propres. Thérèse Lebrun poursuit : « *l'université catholique ne peut ignorer qu'elle exerce aussi une mission d'église [...]* » Comment mieux les véhiculer qu'en se regroupant par affinités philosophiques ?

LEBRUN T., *Les relations de gouvernance dans une université catholique, positionnement et enjeux à partir d'une expérience concrète*, Assemblée de la FUCE, Rome, 8-10 mai 2008, 12p.

Monsieur Thewis, Recteur de la FUSAGx, « *chacun tienne à son réseau* » et que seule une minorité est prête à les dépasser rend toutes autres propositions pratiquement impossibles à négocier.

## 2.5. Acte II. Nouveaux négociateurs : nécessité de trouver un terrain d'entente

« *Suivant que nous sommes à tel ou tel endroit, la stratégie à développer n'est pas la même parce qu'on n'a pas les mêmes pouvoirs organisateurs, pas les mêmes bases, pas les mêmes régions et le contexte est différent. Donc c'est difficile d'appliquer les mêmes règles à tout le monde.* »<sup>206</sup> [M. Marcourt, 30 avril 2009]

### *2.5.1 Ces associations spécifiques sorties de nulle part ? Une idée du PS ?*

Souvenez vous, le rapport Bodson-Berleur avait déjà invoqué ces tentatives de regroupements « nocifs » qui avaient jusqu'à présent toujours échoué. Mais alors qu'en 1998, le mécanisme de financement des institutions universitaires annonçait la mise en place du mécanisme de l'enveloppe fermée, les politiques débattaient et coïnciaient déjà sur de possibles regroupements tout comme la volonté de suppression des nombres planchers se faisait déjà pressante.<sup>207</sup> Et c'est apparemment dans les rangs du Parti... Socialiste que certains proposaient un regroupement trait pour trait identique à celui que nous connaissons aujourd'hui ! William Ancion (Ministre PSC) esquivait le schéma et remarquait à quel point la proposition PS était invasive territorialement pour l'ULB et l'UCL.<sup>208</sup> Mais pourquoi certains socialistes ont-ils proposé ce schéma bien plus philosophique que géographique ?<sup>209</sup> A cette période, le premier jet de projet de décret Ancion touchant au financement établissait une discrimination entre les institutions catholiques et non catholiques au profit des premières. C'est pourquoi, dans une réplique cinglante, le mot rationalisation avait été mis sur la table et le PS de Van Cauwenberghe<sup>210</sup> avait proposé l'option trois « pôles » calquée autour

---

Un autre indice est relevé par la presse en 2004 qui titre son article par « l'UCL catholique comme le pape. » Le Cardinal Daneels, président du Pouvoir organisateur demandait aux conseils d'administration et académique de revoir le règlement organique et de repreciser le rôle des évêques. En cause selon le journaliste, une visite quinquennale à Rome qui concluait que l'Eglise belge était gérée de manière trop libérale, critique qui visait également les universités. De quoi poser la question de savoir si l'UCL peut vraiment abandonner son C si tel est son souhait.

LAPORTE C., « l'UCL catholique comme le pape. », in *Le Soir.be*, vendredi 14 mai 2004.

<sup>206</sup> CORHAY A., Vice Recteur ULg, MARCOURT M., Directrice générale à l'enseignement et la formation à l'ULg, *Bologne, les Académies, la concurrence et la coopération entre les universités*, Place du XX août, Liège, le 30 avril 2009, 1h.

<sup>207</sup> BOUILLON P., « Crispations sur l'avenir de l'université », in *LeSoir.be*, mardi 07 avril 1998.

<sup>208</sup> Ibid.

<sup>209</sup> Attention, la position du PS n'était pas unanime. L'ancien Ministre PS, Robert Urbain, Président de la FPMs était partisan d'un regroupement pluraliste montois.

<sup>210</sup> Ministre du budget de la Communauté française à l'époque.

des trois grandes universités que nous connaissons aujourd'hui.<sup>211</sup> Le dessein était simple : en acceptant de lâcher du lest côté financement, le PS exigeait en échange, un changement de rapport de forces ramenant les institutions catholiques à 1 contre 3 pôles au lieu de 4 institutions sur 9.<sup>212</sup> Et les résistances de terrain furent... catholiques ! Craintes d'une part pour les plus petites institutions de perdre leur autonomie et peur d'autre part de la grande UCL de se retrouver isolée avec son pôle confessionnel.<sup>213</sup>

Deux remarques ici : premièrement, il est intéressant de voir l'idée ressortir en période de compromis difficiles et de constater quel sera le schéma adopté à l'identique lors du deuxième acte des négociations des Académies, deuxièmement, en 1998, le PSC s'opposait clairement à l'idée proposée par le PS mais en 2004, ce sont nos pacificateurs (CDH) qui réactualiseront le concept face aux réticences des socialistes.

### 2.5.2 La victoire de la base philosophique sur la base géographique

Opérationnalité et rapidité sont deux caractéristiques que souhaitait joindre Jean Séquaris, pacificateur désigné, à celles de négociations. Et le fait que les tractations se poursuivent davantage sur une base philosophique a permis de les accélérer et de les dénouer.<sup>214</sup>

La dispersion des six autres institutions restantes s'est opérée selon M. Crochet, par « *élimination* » et « *jeux politiques* » résultant de stratégie individuelle rationnelle mais a contrario d'une vision globale irrationnelle. Toutefois, il convient d'admettre que la facilité consistait à s'articuler sur quoi l'histoire s'est toujours articulée : les catholiques et les non catholiques.

#### a) Le regroupement catholique et les « laissés-pour-compte » pluralistes

Les universités catholiques se connaissant bien et n'ayant apparemment pas été invitées au second round pour la constitution de l'Académie construite autour de l'ULB, finirent par se retrouver ensemble pour la seconde fois.<sup>215</sup> Dès lors que catholiques et libres

---

<sup>211</sup> SOUMOIS F., « Universités: Ancion a limé les griffes du décret Les petites universités respirent: Ancion ne rabote pas leur financement. Mais les rapprochements restent inéluctables. », in *LeSoir.be*, jeudi 09 juillet 1998.

<sup>212</sup> Ibid.

<sup>213</sup> Ibid.

<sup>214</sup> SEQUARIS J., Directeur de cabinet de Madame la Ministre M-D Simonet (Recherche Scientifique), Médiateur désigné lors des négociations portant sur le Décret Bologne, op. cit.

<sup>215</sup> Beaucoup des Recteurs catholiques avait encore en tête la façon dont s'étaient constitués les pôles et admettent que cette perspective n'a pas aidé à envisager les choses autrement que philosophiquement. SCHEUER M., Recteur FUNDP, Bologne et ses académies, op. cit.

non confessionnels avaient déjà choisi un camp, la pluraliste Université de Liège et la pluraliste FUSAGx durent se mettre ensemble comme par élimination.

Pourtant du côté de l'ULB, des contacts auraient été pris avec la Faculté de Saint Louis mais à partir du moment où cette institution catholique avait fait son choix, l'idée de constituer une académie laïque semblait aller de soi.<sup>216</sup> Toutefois, du côté catholique, on doute que l'ULB eut le projet et l'envie de renoncer à la référence de libre examen qui fait sa spécificité.

Du côté de Gembloux, et dès lors que l'idée d'un regroupement géographique était définitivement exclu, la deuxième solution la plus logique imposait un regroupement statutaire axé sur l'ULg afin de défendre l'université publique.<sup>217</sup> Tout comme l'ULg n'avait d'autres choix, une fois la possibilité de s'allier à Namur totalement écartée, de rester seule à l'est. Nos deux universités de la Communauté française ont du subir le pouvoir du dernier mot de leur pouvoir organisateur à savoir le « principal » lui-même. Pourtant la logique des piliers aurait voulu qu'on suive l'axe horizontal Mons Hainaut (UMH), Gembloux (FUSAGx), Liège (ULg). C'est d'ailleurs une des dernières cartes que pouvait encore jouer le Recteur de l'ULg. Or l'UMH a fini par s'allier avec ULB, contredisant ainsi une logique purement philosophique. Pourquoi ?

#### b) L'alliance particulière de l'UMH-FPMs-ULB

Bien qu'elle reste une alliance de « non-catholiques », on peut raisonnablement se demander pourquoi l'UMH a choisi la voie ULbiste plutôt que l'axe liégeois. Plusieurs hypothèses sont émises à ce sujet. D'abord, le nombre d'échanges de professeurs entre les deux facultés était tel à l'époque, que c'était la solution de terrain la plus pragmatique. Ensuite, si l'un des enjeux était de poser un pied à Bruxelles, l'UMH ne pouvait le faire en s'alliant avec Liège et Gembloux. D'un autre côté, quelles étaient les différentes possibilités qui s'offraient à l'ULB ? Le mariage avec la FSL définitivement tombé à l'eau, elle se serait retrouvée isolée. Mettre un pied dans le Hainaut reste toujours une option intéressante en terme d'emprise sur le territoire. Quant à la Faculté Polytechnique de Mons, elle appartenait déjà au Rhésu et a semblé suivre le mouvement devenant ainsi le partenaire géographique de l'UMH tout en se rapprochant de la capitale. Enfin, on peut émettre une dernière hypothèse invérifiable mais néanmoins soulevée par certains acteurs. Rappelez vous, au niveau

---

<sup>216</sup> VINCKE P., Recteur ULB, *Bologne, ses académies et leurs avenirs*, Bruxelles, 15 juin 2009, 27min.

<sup>217</sup> THEWIS M., Recteur de la faculté d'agronomie de Gembloux, *Bologne, ses académies, la fusion Gembloux-ULg*, Gembloux, 29 avril 2009, 1h.

politique, chacun s'avère souvent être le défenseur d'une université en particulier. Il est tout à fait probable que l'UMH, l'ULB ou encore la FPMs aient trouvé des appuis politiques régionaux pour soutenir au mieux leurs intérêts individuels.

### 2.5.3 Constats

*« Osons l'affirmer clairement: les mobiles profonds de la plupart des artisans déclarés des regroupements universitaires sont d'ordre idéologique et politique et sont totalement étrangers au souci d'un système universitaire plus performant. Qui ne voit, par exemple, que la proposition actuellement avancée d'un regroupement des universités en pôles « idéologiques » procède d'un objectif de partage des sphères d'influence idéologique et politique, bien dans la logique de la traditionnelle « pilarisation » de notre société, mais totalement étranger à la logique de collaborations mutuellement avantageuses qu'il faudrait plutôt promouvoir? » [J. Lambert, 1998]<sup>218</sup>*

La première remarque que l'on peut faire sur ces alliances est qu'elles ne se basent pas sur le critère géographique tout comme elles n'épousent pas parfaitement les logiques historiques qui voudraient les trois types d'enseignement -d'Etat, laïque, catholique-.

Mais d'une manière globale, le débat distingue encore bien les institutions catholiques du reste des institutions universitaires puisque deux sur trois sont non confessionnelles. Cependant, ce serait caricaturer la situation que de présenter les quatre institutions catholiques comme un tout unique indivisible. Même s'il reste évident que la voie philosophique s'avérait plus dégagée pour ceux-ci, des résistances quant à la perspective de se concentrer sur l'UCL existaient bel et bien.<sup>219</sup> Quant à savoir si l'UCL avait la volonté d'un regroupement catholique en vue avant même la constitution des pôles, les déclarations de Marcel Crochet dans la presse et en interview laissent à penser le contraire. Mais nous ne pouvons nier la réalité des faits. Ceux qui se sont présentés d'entrée de jeu comme « les vilains petits canards » finissent en cygnes à la fin de la partie ? Cherchez l'erreur. Qui plus est, quelles étaient les autres options de l'Université Catholique de Louvain en terme de regroupements ? Les premiers contacts pris en son temps étaient déjà d'orientations philosophiques. On ne peut que rejoindre le constat de JE Charlier et Moens à ce sujet : « [...] la pression de Bologne a pu faire croire que les identités des universités confessionnelles pourraient se fondre dans des projets de développement régional alors qu'elle n'a abouti qu'à formaliser davantage les liens qui les unissent. »<sup>220</sup>

---

<sup>218</sup> Annales du Parlement de la Communauté française, *Rapport sur le projet de Décret modifiant la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires*, n°27, 1997-1998, 31 août 1998.

<sup>219</sup> La FSL ne s'est pas réjoui de cette idée tout comme la FUNDP en son temps, tentait de résister encore et toujours à l'envahisseur louvaniste.

<sup>220</sup> CHARLIER J-E., MOENS F., « Les universités de Belgique francophone, leurs académies, leurs pôles » in Les figures territoriales de l'Université, RESUP, eds. CD édité par le RESUP, Toulouse, France, 2006, p.10

Tandis que s'afficher pluraliste aurait pu être un atout dans une constitution entièrement neuve du paysage universitaire, elle s'est avérée être un gros désavantage à cause de la tournure philosophique qu'ont pris les pourparlers.

Par ailleurs, on peut se demander quel est le pouvoir de négociation des plus petites universités et de leur aptitude à défendre vainement leurs propres intérêts sans un appui politique pour les soutenir. Bien sûr, la plupart des Recteurs de ces universités le répètent : ils étaient libres de choisir... mais n'est-ce pas encore une de ces solutions qui s'impose justement parce qu'elle ne « s'impose pas » ? La FUSAGx, université publique de la Communauté française souhaite depuis toujours garder son autonomie, son nom, sa renommée et ses nombres planchers mais face à la politique de rationalisation des pouvoirs publics, elle est, depuis Bologne, contrainte de suivre le mouvement imposé par ces derniers et ce, sans avoir le pouvoir du dernier mot. Car pour s'imposer ou accroître sa capacité à négocier, c'est évident, il faut être grand ou représenter une plus value pour ces derniers.

Concernant l'association ULg-FUSAGx, l'analyse JE Charlier et Moens sur le pourquoi de cette constitution mérite une fois de plus d'être soulevée : outre le fait qu'elle respecte le concept de l'université publique, leur pouvoir organisateur commun –la Communauté française- qui est accessoirement aussi le « principal », y a peut-être vu un moyen de les utiliser pour changer le rapport de force entre les universités.<sup>221</sup> En effet, avant la constitution des Académies, le rapport du nombre d'institutions catholiques était identique à la proportion des étudiants universitaires qu'elles accueillait<sup>222</sup>, or, poursuivent-ils, la création des Académies a redistribué les cartes : « *auraient-elles été deux que la puissance du monde chrétien eût été renforcée, en en installant trois, elle est tout au contraire réduite.* »<sup>223</sup> Parmi les électrons libres, les deux seuls encore dirigeables furent les deux universités publiques.

Quant aux plus grandes universités, on ne peut que déplorer que l'ULg soit restée la plus petite des trois autres présentant de surcroît le désavantage d'être isolée. Son poids dans les négociations se mesure au résultat ; les nombrils du territoire francophone ont été clairement l'ULB et l'UCL et le sort de l'ULg a peu compté dans la balance. L'UCL termine avec un pied dans la capitale européenne et l'ULB finit par s'immiscer en territoire louvaniste. Chacun croit momentanément avoir mis échec son adversaire mais in fine, le tout reste un jeu à somme nulle ; ce que je cède ici, je le récupère là bas.

---

<sup>221</sup> Ibid.

<sup>222</sup> 4 institutions sur neuf.

<sup>223</sup> Ibid.

## 2.6. Conclusion des négociations : les intérêts des uns et des autres

Il ne sera finalement pas question de regroupements géographiques et le résultat se soldera par l'impossibilité de dépasser les vieux clivages alors que certains avaient cru utopiquement le contraire. Occasion ratée mais à qui in fine a-t-elle le plus profité ?

### *2.6.1 L'intérêt du principal*

Nous avons introduit sa place dans le jeu des négociations mais il est évident que son rôle a été plus loin que celui du simple arbitre ou médiateur. D'une part parce que c'est lui qui détient les cordons de la bourse et que, par conséquent, il garde un droit de regard évident de l'investissement de ses deniers publics. Mais il a cependant adopté une position des plus subtiles : celle de laisser le soin à ses agents de porter la responsabilité du choix de leur engagement. Mais avait-il seulement le choix de la tactique ? Les tentatives dirigistes de Madame Dupuis ont tout simplement rencontré le mur ferme et catégorique des agents. Ainsi, ces derniers peuvent tout au plus déplorer le manque de vision globale, et les parlementaires assister, impuissants, aux jeux politiques s'éloignant de l'intérêt général. Mais qu'on ne s'y méprenne pas, sous l'apparente neutralité, toutes les institutions universitaires n'ont pas été traitées à l'identique et ce constat se répercute indéniablement sur le pouvoir de négociation de chacun d'eux. La différence de pouvoirs organisateurs rend les institutions publiques sous tutelle du principal moins libres de leur mouvement et si certains aiment à croire que le financement pourrait être un moyen de pression décisif pour faire passer à tous une idée, il ne peut jamais l'être que de manière positive –incitants-, liberté d'enseignement oblige. Seules les institutions publiques pourraient voir cette pression financière s'exercer de manière négative. Quoiqu'il en soit, le principal posait ici une obligation de résultats sans la définir clairement ni même imposer les moyens pour y parvenir.

## 2.6.2 Les intérêts des agents

« [...] L'université est un milieu où, normalement, le sens critique, la remise en question doivent être très élevés. Or, on y trouve un conservatisme encore très important, une peur de demain, où l'on veut absolument garder tout ce qu'on a. »<sup>224</sup> [Willy Legros, 9 mars 2005]

La seule et unique constante présente chez les Recteurs est la volonté de défendre au mieux les intérêts de sa propre institution. L'emplacement géographique, les habilitations de chacun, l'historique, la philosophie et autres valeurs sont typiques à chaque université. Par conséquent, ces divergences ne pouvaient que rendre complexes les négociations. Ajoutez à cela, l'obligation dans un contexte d'enveloppe fermée de neutraliser les capacités d'actions des proches concurrents et vous obtenez un paysage universitaire global à l'allure chaotique basé sur de l'empirique. Mais le contrat passé avec le principal est lui rempli : des rapprochements ont bien eu lieu. Comment chacun a-t-il su tirer son épingle du jeu ?

Premier constat : ce sont les deux grandes qui mènent la danse et sortent triomphantes des tractations. L'ULB s'allie avec l'UMH contrecarrant ainsi l'optique philosophique pure pour encadrer territorialement le triangle formé par l'Académie Louvain sur son coté ouest. L'UCL suit l'optique philosophique qui s'avère maximiser son profit en couvrant non seulement une zone désormais très importante de la Communauté française<sup>225</sup> mais qui lui permet de mettre un pied dans la capitale. La grande perdante pour la constitution de ces Académies est sans doute la plus petite des trois grandes universités : ULg. Liège, en comparaison des deux autres Académies, devient toute petite. Même si la taille ne fait pas l'institution, le financement, lui y contribue. Tout juste a-t-elle arraché en dernière compensation l'habilitation du « principal » à intégrer la Haute Ecole de Commerce de Liège. Mais l'Académie Wallonie-Europe est aussi d'une part l'assurance pour l'ULB que l'UCL ne se développera pas sur tout le côté Est et d'autre part, l'appui futur pour l'établissement d'un nouveau rapport de force : deux Académies non confessionnelles sur trois.

Deuxième constat : cette stratégie n'aurait pu être mise en œuvre sans le consentement des plus petites institutions. Leurs premiers souhaits étaient évidemment de garder leur autonomie mais le dictat du contrat passé avec le principal impliquait un choix. Sur arrière fond de visibilité et d'opérationnalité et malgré leurs résistances au projet final, elles ont dû trancher ou se voir imposer. Mais là encore, ce serait une erreur de penser qu'elles n'avaient rien à y gagner sur le long terme.

---

<sup>224</sup> RENETTE E., « Enseignement : Willy Legros, recteur de l'ULg cèdera sa place en octobre. Premier Bilan de deux rectorats « parfois, je me sens un peu seul. » », Entretien, in *LeSoir.be*, mercredi 09 mars 2005, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.

<sup>225</sup> Elle est désormais implantée à Mons, à Namur et Bruxelles en passant par Louvain-la-Neuve.

Pratiquement tous les acteurs sont unanimes, nous avons clairement raté là une occasion de sortir de ces tenaces logiques historiques. Mais ça a été plus facile à constater qu'à dépasser in fine.

La conclusion des négociations a donc donné naissance à trois Académies, chacune réglée par convention.<sup>226</sup> Comme dit dans le titre premier, elles ne souhaitaient en aucun cas figer le paysage de l'enseignement universitaire tout au plus être le premier point d'une longue série de ralliements. Comment nos Académies ont-elles évolué depuis leur mise en place ? Il n'était nullement question de fusions lors des tractations mais l'évolution du paysage le démontre : le rassemblement passe désormais par l'intégration. Quels sont les enjeux de demain pour l'enseignement supérieur universitaire ? C'est ce que tentera de dégager le titre 3

---

<sup>226</sup> La Convention cadre entre l'Université de Liège et la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux réglant les relations au sein de l'Académie du 9 mars 2005, publié MB le 29-11-2005.  
La Convention de constitution de l'Académie universitaire « Louvain » du 28 juin 2004, publié au MB le 29-11-2005 et les Statuts de l'Académie universitaire Wallonie-Bruxelles du 8 juin 2004, publié au MB 29-11-2005.

## Titre 3. Avenir des Académies

Les Académies sont-elles une étape intermédiaire de l'histoire de nos universités ? Tirer un gros plan de leurs avancées en quelques pages, voilà l'idée de ce dernier titre.<sup>227</sup> Entre les discours et mises en pratique, quelles sont les stratégies du principal et de ses agents pour aujourd'hui et demain ? Souvenez-vous, nous évoquions dans le titre 1, la volonté du principal de voir aboutir les regroupements dans leur forme la plus poussée qu'est la fusion. C'est précisément parce que c'est la première évolution qu'ont connu ou connaissent encore nos Académies qu'un premier chapitre lui sera consacré. Le chapitre 2 s'intéressera au parent pauvre dans le concept même des regroupements de 2004 : les hautes écoles. Se rapprochant et collaborant toujours davantage avec les universités, sont-elles considérées par nos agents comme un atout futur ? Enfin, nos dernières interrogations porteront sur l'avenir de la pilatisation et sur l'appel de certains acteurs à l'établissement d'une stratégie globale.

### Chapitre 1. La course aux fusions ?

#### 1.1 Fusion, stade ultime de collaborations

« *La fusion, ce n'est qu'une des façons de travailler ensemble.* »<sup>228</sup> [Philippe Vincke, 17 mars 2007]

Monsieur Horward n'aurait su mieux distinguer les différentes possibilités de relations interuniversitaires ou intra académiques.<sup>229</sup> Quatre niveaux apparaissent : il y a le niveau 0, celui du chacun pour soi. Ensuite, le niveau 1, celui de la collaboration « simple »<sup>230</sup> est suivi du niveau supérieur, celui de la codiplomation. Ce niveau présente déjà une collaboration plus poussée puisqu'il trahit la volonté d'organiser ensemble un cursus qui permettra, au bout de cinq ans, à deux institutions de délivrer le même diplôme.<sup>231</sup> Enfin, l'aboutissement ultime du dernier niveau est la fusion, là où « *tous les partenaires se rejoignent au sein d'une nouvelle institution.* »<sup>232</sup> Grâce entre autres à l'objet même des Académies, nos universités francophones sont toutes au stade de la codiplomation et pour beaucoup, l'heure de la fusion

---

<sup>227</sup> Nous nous devons de préciser que ces avancées porteront sur leur place exclusivement en Communauté française et ne s'attacheront pas par conséquent à présenter l'enjeu des collaborations qu'elles peuvent avoir à l'étranger, ni même les liens créés avec les universités de l'autre côté de la frontière linguistique.

<sup>228</sup> BOURTON W., « Le débat du samedi avec Bernard Coulie et Philippe Vincke », in *Le Soir.be*, samedi 17 mars 2007, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 12 avril 2009.

<sup>229</sup> HORWARD J-L., Responsable cellule enseignement cabinet de Madame la Ministre M-D Simonet, *Evolution du paysage de l'enseignement supérieur*, interview téléphonique, 15 avril 2009, 47 min.

<sup>230</sup> Niveau qui peut se résumer par exemple à des prêts de locaux ou des échanges de professeurs.

<sup>231</sup> Ibid.

<sup>232</sup> Ibid.

approche à grand pas. Même si le principal s'en est défendu dans la presse,<sup>233</sup> fusionner les institutions a été un débat délicat d'avant et pendant les négociations -certes bien vite écarté à l'époque face aux réalités et intérêts de terrain- mais toujours en ligne de mire de ce dernier. Pour preuve, le Décret Bologne de 2004 lui consacre quelques articles. Quant aux agents, il faut croire que la peur de voir son concurrent prendre une longueur d'avance les pousse davantage à accélérer le processus ou à trouver un accord sur la « juste » part du gâteau.<sup>234</sup>

### 1.2 Fusion, une notion sujette à interprétations

Comme déjà évoqué précédemment, c'est parce que les règles de base touchant à la fusion n'ont pas été définies d'entrée de jeu que les relations futures risquent de se complexifier davantage à l'avenir. Monsieur Conti, Recteur de la Faculté Polytechnique de Mons, présente deux interprétations de l'Académie qui méritent d'être soulevées. A son origine, elle pouvait être vue, soit comme une structure qui chapeaute les universités et qui permet de développer des partenariats tout à fait privilégiés au sein même de l'Académie ou soit comme une préfiguration à la création d'une université, « *d'une seule et même université autour de l'université complète qui chapeaute l'Académie.* »<sup>235</sup> Pour Bernard Coulie, Recteur de l'UCL, cela ne fait pas l'ombre d'un doute : « *Lorsque le politique a créé les Académies [...], c'était clairement dans l'idée d'amener leurs composantes à fusionner pour créer trois grandes universités.* »<sup>236</sup> Même si cette dernière interprétation n'est pas explicitement inscrite dans le Décret, l'évolution du paysage universitaire en termes de fusions pourrait nous amener à penser qu'elle a toujours été l'objectif insidieux des trois agents les plus influents soutenus par les « principal » de l'époque. Un bref état des lieux sur leurs évolutions s'impose. Ce sera l'objet du paragraphe suivant.

---

<sup>233</sup> Cfr infra titre 1

<sup>234</sup> « *Regardons autour de nous : toutes les universités se réorganisent et fusionnent. Liège et Gembloux, les deux Mons, l'ULB... Sans plan de développement et sans intégration de l'Académie, l'UCL sera-t-elle condamnée à avoir pour seule ambition d'être la plus grande université du Brabant Wallon... ?* » COULIE B., « *Université : où en sont les grands chantiers ?* », in *La Quinzaine*, n°296, 15 décembre 2008, <http://www.uclouvain.be/>, site consulté le 20 mars 2009.

<sup>235</sup> CONTI C., Recteur de la faculté Polytechnique de Mons, *le concept d'Académies, une éventuelle fusion de l'UM avec l'ULB ?*, interview téléphonique, 07 avril 2009, 35 min.

<sup>236</sup> COULIE B., « *Université : où en sont les grands chantiers ?* », op. cit.

### 1.3. Fusion, où en sommes-nous à l'heure actuelle ?

#### *1.3.1 L'Académie Wallonie-Europe*

L'Université de Liège et la Faculté Universitaire de sciences agronomiques de Gembloux formeront officiellement un tout indivisible à la rentrée académique 2009-2010. Ainsi, même si chacun reste sur son site, les étudiants gembloutois seront désormais inscrits à l'ULg. On se félicite d'être si complémentaire et de se présenter l'un à l'autre comme un atout futur<sup>237</sup>. En effet, après Arlon<sup>238</sup>, le développement du positionnement géographique de l'ULg ne s'en trouvera que renforcé<sup>239</sup> et c'est sans compter le bénéfice de la complémentarité qui fait désormais de l'ULg « *une université tout aussi, voire plus complète que l'UCL.* »<sup>240</sup> Même si les tensions ne sont plus et que la vie en couple bat son plein, la mariée gembloutoise avouait dans la presse s'être quelque peu sentie forcée.<sup>241</sup> En effet, le financement de cette dernière revu à la baisse quoi qu'il arrive, elle n'avait d'autre choix que de se soumettre à la volonté de son patriarche, la Communauté française.

#### *1.3.2 L'Académie Wallonie-Bruxelles*

Le triangle UMH-FPMs-ULB constituant l'Académie Wallonie-Bruxelles est devenu binôme. En effet, la FPMs toujours autant partisane de l'option géographique a signé son contrat de mariage en septembre 2007 avec l'UMH formant ainsi l'Université de Mons. Certains se demandent à juste titre si un nouveau rapport de force va s'établir entre l'axe UM-ULB et si la première acceptera un jour de se replier derrière le fanion de la dernière alors que les noces ont été agrémentées de nouvelles habilitations. Pour l'instant Monsieur Conti, actuel Recteur de la Faculté Polytechnique de Mons est catégorique : « [...] à proximité, il est nécessaire de fusionner, à distance, il est indispensable de collaborer. »<sup>242</sup> Et Monsieur Vincke, Recteur de l'ULB forcé de rétorquer qu'effectivement même si à Bruxelles, on est disposé, il n'est pas question à l'heure actuelle de transformer le binôme. Chez certains de nos parlementaires ULBistes, la fusion basée sur le critère géographique contrecarre visiblement l'intérêt des grandes universités. Madame Bertiaux, députée parlementaire MR y

---

<sup>237</sup> <http://www.ulg.ac.be/>, site consulté le 20 juillet 2009.

<sup>238</sup> Et l'intégration du Département des sciences et gestion de l'environnement (la FUL)

<sup>239</sup> <http://www.ulg.ac.be/>, site consulté le 20 juillet 2009.

<sup>240</sup> GERARD L., « L'ULg absorbe les Facs de Gembloux », in *La Libre.be*, quotidien, 18/07/2008, <http://www.lalibre.be>, site consulté le 08 avril 2009.

<sup>241</sup> PETIT J-P., « Vers un contrôle de la qualité, Gembloux : rentrée académique », in *LeSoir.be*, mardi 02 octobre 2007, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.

<sup>242</sup> CONTI C., Recteur de la faculté Polytechnique de Mons, *le concept d'Académies, une éventuelle fusion de l'UM avec l'ULB ?*, op. cit.

voit là purement et simplement une menace pour l'ULB dont le déploiement naturel vers le Hainaut se verrait contrarié. Tout au plus cette fusion amènerait-elle un adversaire supplémentaire sur le ring qui opposait jusque là nos trois grandes universités complètes. « *Une dérive* », rien de plus ni moins, selon elle, qu'un travail à la carte « *en fonction d'intérêts particuliers sous régionaux -voire locaux- bien souvent éloignés des intérêts académiques.* »<sup>243</sup> Pour Madame Emmery, député parlementaire bruxelloise, cette fusion, synonyme d'éclatement d'Académie, affaiblit sans conteste le pôle non confessionnel à Bruxelles et dans le Hainaut tandis que l'ULB doit craindre également l'extension de l'UCL dans la capitale.<sup>244</sup> A l'entendre, la concurrence universitaire se joue entre deux acteurs : l'institution libre examinateur et la plus grande des institutions catholiques. Il ne faudrait pas qu'une d'entre elles, en concentrant davantage ses moyens, prenne « *une importance qui étoufferait progressivement l'autre.* »<sup>245</sup> Il est assez étrange que ces deux parlementaires analysent cette fusion non pas comme une avancée mais comme un recul dans les négociations. Ne pourrait-elle être envisagée comme une étape intermédiaire à une hypothétique fusion ULB-UM que l'on sait d'ores et déjà lointaine ? De plus, Marie Dominique Simonet aime à le rappeler ; l'UM restera une institution incomplète qui a fait le choix de s'allier à l'institution universitaire bruxelloise lors de la constitution des Académies et il n'est par conséquent pas question d'envisager un quatrième pôle.<sup>246</sup> Pourtant côté montois, on souhaite visiblement résister à l'envahisseur ULbiste et tout comme on aime à rappeler dans la presse que : « *le scénario à trois en est un parmi d'autres, qui peuvent aller d'une seule à quatre universités francophones. Nous privilégions cette formule.* »<sup>247</sup>

### 1.3.3 L'Académie Louvain

On ne compte plus le nombre de déclarations d'intentions touchant à la fusion des institutions catholiques, pourtant il semble que la volonté de s'unir sur fond de valeurs communes pour le meilleur et pour le pire soit annoncée à l'horizon de la rentrée académique 2010. Monsieur Scheuer, Recteur des FUNDP et président de l'Académie Louvain avançait en janvier 2009 deux grands arguments : d'une part, la création de la nouvelle université est

---

<sup>243</sup> Annales du Parlement de la Communauté Française, *Interpellation de Mme Isabelle Emmery à Mme Marie-Dominique Simonet, vice présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, concernant « la situation de l'ULB dans le paysage universitaire bruxellois et au sein de l'Académie Wallonie-Bruxelles »*, session 2007-2008, mardi 3 juin 2008.

<sup>244</sup> Ibid.

<sup>245</sup> Ibid.

<sup>246</sup> Ibid.

<sup>247</sup> BERKENBAUM P., « Enseignement supérieur : pas de fusion avec l'ULB en vue. », in *Le Soir.be*, quotidien, mercredi 4 février 2009, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2009.

nécessaire en vue répondre à la question de taille critique des universités et d'autre part, « *des pans entiers du financement public sont progressivement retirés aux universités au profit des académies.* »<sup>248</sup> De la contrainte budgétaire de la Communauté française et des impératifs européens résulteront donc une seule institution multi sites. Quant à savoir si cela est très ou trop catholique, Bernard Coulie rétorquait que, d'une part, cette remarque ne s'appliquait pas qu'à la seule Académie Louvain et que, d'autre part, parler de réseaux n'est rien d'autre que parler des modalités opérationnelles.<sup>249</sup>

#### 1.4. Le modèle de l'université californienne en ligne d'arrivée ?

« *Je plaide pour une confédération, à la californienne, où chaque entité, petite ou grande, garde ses spécificités et ses valeurs, mais où on arrête de réinventer l'eau chaude séparément.* »<sup>250</sup> [Bernard Rentier, 17 septembre 2007]

Vous l'aurez compris, l'ardent défenseur de cette théorie n'est autre que Bernard Rentier, Recteur de l'ULg. Le concept est simple : mettre en place une confédération de neuf universités francophones où certaines matières n'auraient plus qu'une seule et même unité d'action<sup>251</sup>. Pierre De Maret, Pro-Recteur de l'ULB était et reste aussi partisan d'un tel regroupement compte tenu les contraintes budgétaires. Seule l'union fait la force face à la concurrence internationale.<sup>252</sup> Si très peu de personnes s'opposent au principe d'une seule et grande institution, certains s'interrogent quand même sur l'efficacité de celle-ci. D'abord parce qu'il est toujours intéressant, comme le dit Monsieur Vincke, de garder une certaine émulation entre les universités pour les rendre les meilleures possibles,<sup>253</sup> ensuite parce que, comme le dit Bernard Coulie, non seulement grande taille ne rime pas pour autant avec plus grande qualité mais qu'il faut également veiller à garantir une offre de proximité.<sup>254</sup> Enfin, parce que, selon Marcel Crochet, des efforts de d'administration considérables seraient nécessaires et qu'un risque d'ingérence politique serait à envisager.<sup>255</sup> Pourtant du côté du

---

<sup>248</sup> Anonyme, « Présentation des vœux du recteur Michel Scheuer », in *LeSoir.be*, 15 janvier 2009.

<sup>249</sup> BOURTON W., « Le débat du samedi avec Bernard Coulie et Philippe Vincke », op. cit.

<sup>250</sup> Pour appuyer son argumentation, Monsieur Rentier prend l'exemple des trois écoles de gestion en Communauté française : « *Pourquoi ne pas en faire une seule, avec trois sites pour les baccalauréats et un site pour certaines spécialités pointues que l'on se répartirait ?* » SOUMOIS F., « L'invité du lundi Bernard Rentier », in *LeSoir.be*, lundi 17 septembre 2007, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009

<sup>251</sup> Ibid.

<sup>252</sup> DE MARET P., Pro-Recteur de l'ULB, *Bologne, le processus de négociation, la création et l'avenir des académies*, op. cit.

<sup>253</sup> VINCKE P., Recteur ULB, *Bologne, ses académies et leurs avenir*, op. cit.

<sup>254</sup> Notons pourtant que la volonté d'atteindre une taille critique est l'un des arguments avancé pour plaider la fusion des membres de l'Académie Louvain. BOURTON W., « Le débat du samedi avec Bernard Coulie et Philippe Vincke », in *Le Soir.be* Le, samedi 17 mars 2007, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 12 avril 2009.

<sup>255</sup> CROCHET M., Recteur honoraire de l'UCL, *Bologne et son processus de négociation*, op. cit.

principal, on reste convaincu que la prochaine étape sera interacadémique et que l'idée de Bernard Rentier n'est pas totalement à exclure. Mais alors, ce sera dans du très long terme et justement la notion temps est-elle aussi sujette à interprétation<sup>256</sup>. En effet, comme nos Recteurs ne s'accordent pas sur les échéances à venir, leurs visions divergent aussi sur l'aboutissement futur de ces associations.

Avant l'ultime solution multi campus qu'il faut présenter comme utopique, André Théwis, Recteur de la FUSAGx évoquait dans un cocktail de possibilités un : « *[pourquoi pas] un rapprochement des académies Wallonie-Europe et Wallonie-Bruxelles ?* »<sup>257</sup> Cependant, Bernard Rentier et Albert Corhay, tout aussi partisans comme leur prédécesseur Willy Legros du caractère pluraliste de leur université, jugent ce scénario fort peu plaisant : créer deux blocs d'affrontements alors que les trois grandes universités coexistent et s'entendent, serait-ce bien utile ?<sup>258</sup> Et Philippe Vincke interviewé par nous à ce sujet s'interroge : « *L'ULB est elle prête à devenir une université d'Etat ou l'ULg de devenir une université libre... ça me semble difficile.* » Voilà qui semble clore ce débat mais qui nous amène tout de même à penser qu'avant le projet ambitieux « politique-fiction » de l'université californienne, il est fort probable que les rapprochements connaîtront encore plusieurs étapes intermédiaires qui feront tout autant débat.<sup>259</sup>

### 1.5. Prochaine étape : trois grandes institutions ?

Pour Messieurs Rentier, Coulie et Vincke, Recteurs des trois plus grandes universités, il est indéniable que le paysage recomposé dans dix ans se résumera à « *trois grandes institutions* », « *trois grands pôles universitaires* » « *avec des implantations multiples* ». <sup>260</sup> Monsieur Scheuer et Delporte partagent également cette vision futuriste. De toutes les solutions envisagées, elle est celle qui paraît la plus réalisable et la plus proche sur l'échelle temps. Mais personne ne se voile la face : ce sera long et difficile d'autant que Bernard

---

<sup>256</sup> Notons tout de même que pour l'heure, Marcel Crochet, Recteur honoraire de l'UCL, prônait plutôt pour sa part un temps mort : « *Laissons souffler les universités. Elles souffrent parce qu'on n'arrête pas de vouloir changer.* »

<sup>257</sup> THEWIS A., *Les défis pour la FUSAGx en cette année académique 2007-2008*, FUSAGx, 2007. <http://www.fsagx.ac.be/>, site consulté le 20 avril 2009.

<sup>258</sup> BERKENBAUM P., « Trois recteurs contre le numerus clausus », op. cit.

<sup>259</sup> Il est intéressant de noter que W. Legros considère que la mise en place et le choix de cette université multi campus est d'ordre de la décision politique. En effet, 2015 va être l'année de redistribution des moyens alloués aux universités et selon lui, cela pourrait être un tremplin pour favoriser la réunification. A contrario, Monsieur Horward, responsable de la cellule enseignement pour le cabinet de MD Simonet exposait que cette solution relevait de la seule volonté des recteurs et de leurs pouvoirs organisateurs respectifs.

<sup>260</sup> BERKENBAUM P., « Trois recteurs contre le numerus clausus », in *Le Soir.be*, vendredi 05 septembre 2008, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.

Rentier insistait dans la presse : « *il y a des gens qui en veulent très très très très fort quatre.* »<sup>261</sup> Voilà donc le seul obstacle à ce qui semble inscrit dans les astres : au moins un Recteur soutenu politiquement ferait de la résistance. Ses arguments ne sont pourtant pas dénués de sens. En effet, selon lui, cette étape ne serait que le reflet pervers du système mis en place ; un regroupement plus philosophique que géographique.<sup>262</sup> Ensuite, parce certains craignent encore l'influence grandissante des catholiques et que, nous le redisons, chacun tient à son réseau, l'idée d'une seule et unique institution est encore très lointaine.<sup>263</sup> Aussi parce que face à l'alternative d'une seule institution, l'idée de trois –ou quatre- institutions selon Albert Corhay de plus ou moins 30000 étudiants semblent plus gérable et raisonnable. Mais l'avenir du processus de regroupement en cours passe aussi par l'intégration complète de toutes les institutions d'enseignement supérieur non universitaire. C'est en tout cas le souhait clairement affiché de l'UCL.<sup>264</sup>

## Chapitre 2. Enjeu des Hautes Ecoles<sup>265</sup>

Si Monsieur Corhay, vice Recteur de l'ULg, décrivait le regroupement des institutions universitaires comme forcé, il affirme que c'est tout à fait l'opposé pour les Hautes Ecoles. En dépit du fait que le « principal » apposera son accord final au rapprochement, chaque université est libre de se lancer à sa guise dans des pourparlers avec l'enseignement de type long.

Mais il est primordial de rappeler que l'approbation du principal reste l'unique clé à la conclusion des fusions. Légiférer, comme le dit J. Séquaris pour éviter « *qu'ils ne fassent des bêtises* » et utilisent les mécanismes d'associations mis en place comme cela les arrange.<sup>266</sup> Les agents ne sont pas dupes : comme l'expose M. Scheuer, le fait que les habilitations soient

---

<sup>261</sup> Ibid. Le journaliste traduisait ces paroles comme « *une allusion à Di Rupo qui voudrait développer une grande université montoise.* »  
<sup>262</sup>

<sup>263</sup> THEWIS M., Recteur de la faculté d'agronomie de Gembloux, *Bologne, ses académies, la fusion Gembloux-ULg*, op. cit.

<sup>264</sup> BERKENBAUM P., « L'UCL veut l'intégration », in *Le Soir.be*, mardi 16 septembre 2008, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.

<sup>265</sup> Comme le rappelle Claire Campolini, l'enseignement supérieur touchant aux hautes écoles se structure autour de deux schémas de formation : le type long et le type court. C'est sur le type long que va s'attarder notre brève analyse.

<sup>266</sup> J. Séquaris nous donne l'exemple suivant concernant « l'opération faite avec les architectes » : le choix a été de créer d'abord un texte avec le concept d'habilitation étoilée. Ce qui signifie qu'une université se voit habilitée à faire quelque chose dans un domaine déterminé mais uniquement à condition qu'elle le fasse avec un établissement de l'enseignement supérieur non universitaire existant. SEQUARIS J., Directeur de cabinet de Madame la Ministre M-D Simonet (Recherche Scientifique), Médiateur désigné lors des négociations portant sur le Décret Bologne, *Naissance du décret Bologne et l'évolution du processus de négociation inter et intra académies*, op. cit.

géographiques « *verrouille drôlement le système* » et c'est donc le parlement qui a le pouvoir de le changer.

Au niveau des Académies, Mme Marcourt, Directrice générale à l'enseignement et la formation à l'ULg est catégorique, les meilleures cartes à jouer sont celles des instituts supérieurs non universitaires<sup>267</sup>. Les Hautes Ecoles ont définitivement quelque chose d'attrayant pour les universités. Nonobstant le fait que, comme le dit Monsieur Corhay, « *mettre tout dans le même panier permet de faire des rendements supplémentaires* »<sup>268</sup>, elles pourraient aussi être une arme pour s'insérer sur le territoire des institutions voisines. Sur ce point, agents et principal sont du même avis : selon J. Séquaris, la reprise des types longs compatibles avec les universités permettra de créer des entités universitaires de plus en plus fortes, capables de stratégies au niveau européen. Qui plus est, elles seront la touche finale permettant à nos universités d'avoir, comme le dit B. Coulie, « *une coupole globale coiffant tous les types de formation et d'études.* »<sup>269</sup> Petit bémol cependant pointé par l'actuel Recteur de l'ULB : la période transitoire qui pourrait avoir des conséquences sur le rayonnement international des universités en raison des différentes traditions touchant à la recherche.<sup>270</sup> Côté des instituts supérieurs, l'attrait du qualificatif « universitaire » ne laisse pas non plus indifférent.<sup>271</sup> Voilà qui, dans une politique de « win-win » devrait mettre tout le monde d'accord.

Seulement l'histoire relative aux alliances est amenée à se répéter encore une fois : les Hautes Ecoles ne peuvent appartenir qu'à une seule Académie à la fois. Autrement dit, ces dernières sont elles aussi confrontées au choix de l'option géographique ou philosophique et, du côté des universités, un nouveau terrain de chasse voit le jour. Cependant, la logique géographique est davantage prise en compte que la logique « piliers ».

L'avenir des types longs ? Tous les Recteurs s'expriment d'une même voix, le processus enclenché sera totalement mis en œuvre dans quelques années.<sup>272</sup> Quant au principal, J. Séquaris, il lance des pistes : orienter progressivement les écoles d'ingénieurs, de

---

<sup>267</sup> Et pour l'ULg dont la région comprend de nombreuses hautes écoles, c'est l'option qui permettrait à l'université de former un pôle de bonne taille. CORHAY A., Vice Recteur ULg, MARCOURT M., Directrice générale à l'enseignement et la formation à l'ULg, *Bologne, les Académies, la concurrence et la coopération entre les universités*, Place du XX août, Liège, le 30 avril 2009, 1h.

<sup>268</sup> Ibid.

<sup>269</sup> BERKENBAUM P., « Trois recteurs contre le numerus clausus », op. cit.

<sup>270</sup> En effet, les types longs ne seraient pas soumis aux mêmes exigences que les universités en matière de recherche or, intégrées, elles se devront d'y contribuer également. En attendant la fin de la période transitoire, Monsieur Vincke craint une baisse de niveau du bilan scientifique en matière de recherche.

<sup>271</sup> CAMPOLINI C., « Universités et hautes écoles : vers un mariage librement consenti ? », op. cit.

<sup>272</sup> Pour appuyer cette idée, Monsieur Scheuer nous fait remarquer la subtile stratégie du principal qui, en autorisant au cas par cas des fusions, amène les institutions du supérieur non universitaires à désirer le même destin que leur consœur à la filière identique – par peur d'être dévalorisées-.

communication, de kinésithérapie et de l'économie vers les institutions universitaires avant la fin de la législature 2014 serait un bel objectif en soi. Mais attention, M-D Simonet restait tout de même prudente dans ses déclarations à la presse à la rentrée 2008 : le rapprochement n'est pas automatiquement synonyme d'absorption. Une grande codiplomation entre des instituts de même filière serait déjà une victoire en soi.<sup>273</sup> Le type court avec son bachelier professionnalisant sera aussi un sujet dont il faudra débattre à l'avenir. Quelles sont les premières avancées ? (**Annexe II**)

### 2.1. Acte I. HEC-ULg<sup>274</sup>, cas à part

Souvenez-vous, les premières à avoir franchi le cap de ce que M. Molitor qualifie « *d'espèce de dogme infranchissable entre l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire* »<sup>275</sup> sont la Haute Ecole de Commerce de Liège et l'Université du pôle mosan. Compensation octroyée à l'ULg au lendemain de la constitution des Académies, cette fusion est aujourd'hui jalouée par les deux autres écoles de gestion qui aimeraient elles aussi s'allier à leur guise. En effet, pas question de décret-cadre en la matière au grand dam de Monsieur Henry, député écolo<sup>276</sup>. Bien que l'UCL ait sa Louvain School of Management<sup>277</sup> et l'ULB la Solvay Business School<sup>278</sup>, l'ICHEC Brussel management School, principale concurrente de Solvay, souhaite depuis un petit temps déjà rejoindre les rangs catholiques mais son implantation dans la capitale contredit les habilitations géographiques et ce qui bloque par conséquent son dossier.<sup>279</sup> B. Coulie regrettait en septembre 2008 qu'aucune disposition décrétable ne soit être prévue à ce jour pour l'intégrer à l'UCL mais il rejoignait volontiers P. Vincke dans l'idée de donner les mêmes droits à chacun. Autrement dit, la fusion UCL-ICHEC<sup>280</sup> induirait automatiquement que l'ULB bénéficie de compensations. Quoiqu'il en soit, à l'annonce d'un avant projet qui visait à réaliser les vœux du Recteur de l'UCL, le

---

<sup>273</sup> N. C., « Simonet : plus vite les rapprochements », op. cit.

<sup>274</sup> Consultez à ce sujet le Décret du 19 mai 2004 portant création d'une école de gestion à l'Université de Liège, MB. 16-06-2004.

<sup>275</sup> MOLITOR M., Ancien Vice-Recteur de l'UCL, professeur émérite de l'UCL, *le processus de négociation de Bologne, les académies et l'avenir de l'enseignement supérieur universitaire*, op. cit.

<sup>276</sup> Annales du Parlement de la Communauté française, *Rapport sur la proposition de Décret portant création d'une école de gestion de l'ULg*, n°3, session 2003-2004, 6 mai 2004, 10p.

<sup>277</sup> Fruit de la fusion des départements de gestion de la Fucam, des FUNDP, de la FSL et de l'UCL.

<sup>278</sup> BERKENBAUM P., « La Haute école francophone, espèce en voie de disparition », in *Le Soir*, édition Liège, quotidien n°25, 30 janvier 2009, pp.2, 3 et 18.

<sup>279</sup> DELPORTE C., Recteur Fucam, *Bologne, le processus de négociation et l'avenir de l'enseignement supérieur universitaire*, rectorat Fucam, Mons, 27 mai 2009, 48min.

<sup>280</sup> Ou FSL-ICHEC pour favoriser aussi bien l'option géographique que philosophique – quoi qu'il arrive, la Haute Ecole ferait tout de même partie de l'Académie Louvain.-

Conseil d'Administration de l'ULB exprimait dans la presse en mai 2008 ses craintes de voir les catholiques marcher sur ses plates-bandes.<sup>281</sup>

## 2.2 Acte II. Les traducteurs interprètes : le cas des montois concrétisé

C'est en effet le pôle montois qui a poursuivi les intégrations en s'annexant l'Ecole des interprètes internationaux du Hainaut fin 2007.<sup>282</sup> Suite logique d'une longue collaboration, M-D Simonet la présente comme fortement inspirée du cas HEC-ULg. Quant aux trois autres instituts,<sup>283</sup> tous sur le territoire bruxellois, trois possibilités s'offrent à eux : le statu quo, l'intégration ou la codiplomation avec soit l'ULB soit la Faculté de Saint-Louis.<sup>284</sup> Dans le même rapport, la Ministre fait également coup double en annonçant que l'instauration d'une nouvelle boîte à outils pour les instituts d'architecture, libres eux aussi d'en disposer selon leurs envies.<sup>285</sup>

## 2.3 Acte III. Les instituts supérieurs d'architecture, tout le monde y trouve son compte

Dernier acte en date, celui des ISA. Très prochainement, le paysage universitaire aura en son sein les sept instituts supérieurs répartis entre l'ULg –qui accueillera Lambert Lombart et l'institut Saint Luc de Liège-, l'UCL -qui s'agrandira avec les instituts Saint-Luc de Bruxelles et de Tournai-, l'ULB –accompagnée désormais de La Cambre et Horta-et la toute récente Université Montoise qui intégrera l'ISA montois.<sup>286</sup> La particularité de ce dernier acte est sans conteste qu'il est « interréseau.» Du passé les piliers ?

---

<sup>281</sup> BERKENBAUM P., « L'ULB craint le retour de la guerre des réseaux. », in *Le Soir.be*, lundi 26 mai 2008, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.

<sup>282</sup> Consultez à ce sujet le Décret intégrant l'Ecole d'interprètes internationaux de la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut à l'Université de Mons-Hainaut et modifiant les habilitations universitaires, MB. 13-03-2008.

<sup>283</sup> L'Institut supérieur de traducteurs et interprètes (l'ISTI), qui dépend de la Haute Ecole de la Communauté française de Bruxelles, de l'Institut COOREMANS, qui dépend la Haute Ecole Francisco FERRER de la Ville de Bruxelles et de l'Institut libre Marie-Haps, qui dépend de la Haute Ecole libre Léonard de Vinci.

<sup>284</sup> Annales du Parlement de la Communauté française, *Rapport sur le projet de Décret intégrant l'Ecole d'interprètes internationaux de la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut à l'Université de Mons-Hainaut et modifiant les habilitations universitaires*, n°2, session 2007-2008, 28 novembre 2007, 6p.

<sup>285</sup> Les trois universités complètes sont ainsi habilitées le bachelier et le master en architecture pour autant qu'une codiplomation ou une intégration avec les instituts supérieurs non universitaires d'architecture ait lieu.

<sup>286</sup> BERKENBAUM P., « La Haute école francophone, espèce en voie de disparition », op. cit.

## Chapitre 3. Entre pilariation et stratégie globale

### 3.1. Indépassables piliers ?

« *Tout n'est pas possible et on le sent bien. On fonctionne dans un système qui remonte à l'histoire de la Belgique, au pacte scolaire, et on reste dans ce système, avec des vœux de temps en temps de l'assouplir mais des positions qui restent très fermes. On ne peut balayer tout cela d'un revers de la main.* »<sup>287</sup> [M-D Simonet, 15 septembre 2008.]

Mais on ne peut ignorer non plus que les regroupements non pas toujours été automatiquement pensés dans cette voie. Les propositions du rapport Bodson-Berleur, les tentatives de regroupement concernant les Facultés de Droit de Namur et de Liège, les essais de convention entre la FUSAGx et l'UCL, des regroupements montois sont autant d'exemples qui contrecarrent ces « idées d'un autre temps ». Néanmoins, force est de constater que la très grande majorité d'entre elles est toujours restée à l'idée de rêve. Pourtant, à entendre le Vice Recteur de l'ULg, Monsieur Corhay et le Recteur des FUNDP, Monsieur Scheuer, les collaborations au niveau local avec les types longs de tous horizons sont réalisables et la plupart du temps réalisées. Monsieur Coulie constate également que sur le terrain c'était « *de plus en plus, l'approche pluraliste des questions qui compte.* »<sup>288</sup> De quoi nous faire penser que les piliers, c'est du passé ! Mais Michel Scheuer reste lucide : c'est aussi parce que cela reste au niveau local sans enjeux politiques majeurs que cela fonctionne, à une échelle plus grande, les marges de manœuvre sont considérablement réduites. Monsieur Rentier n'aurait su mieux le résumer<sup>289</sup> :

*Crûment, est ce que les valeurs philosophiques de chaque institution sont de vieilles choses dépassées ? Cela arrange parfois certains de le dire... avant de les rebrandir à d'autres moments. Je note que la fusion « Louvain » s'est faite explicitement sous l'égide des valeurs catholiques réaffirmées. Que l'ULB travaille sur ses valeurs. [...]*

Qu'on ne s'y trompe pas, même si c'est, selon J. Séquaris, à la mode de ne pas être pilier et que Madame M-D Simonet présente les avancées actuelles comme un coup porté aux vieux clivages, tous les acteurs sont unanimes : il faut du temps, du temps et encore du temps.

Dépassables dans le futur ces piliers ? Difficile à dire répond finalement le Recteur des FUNDP, « *le blocage reste énorme parce que derrière ça, il y a des équilibres.* » Enfin, même si nous n'aurons pas l'occasion dans ce travail d'approfondir la question,

---

<sup>287</sup> N. C., « Simonet : plus vite les rapprochements », entretien, op. cit.

<sup>288</sup> Notamment et surtout en matière de recherche. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer le décalage existant entre les collaborations touchant à l'enseignement et ceux de la recherche. Ces dernières présentant davantage pluralistes que les premières. BOURTON W., « Le débat du samedi avec Bernard Coulie et Philippe Vincke »,

<sup>289</sup> SOUMOIS F., « L'invité du lundi Bernard Rentier », op. cit.

l'appartenance à des instances supranationales aux valeurs communes est aussi une autre chose qui pèse incontestablement dans la balance. Ainsi, être membre d'une organisation qui va bien au-delà des frontières de la Belgique peut aussi être révélateur des volontés de statu quo de certains des acteurs.

### 3.2. Un consensus sur l'établissement d'une stratégie globale ?

Derrière l'idée, un premier reproche des agents au principal : le manque de transparence et de concertation en matière de rapprochements. Le travail à la carte n'est jamais, d'après l'actuel Recteur de l'ULB, qu'une « *[poursuite] de petits jeux avec une école à la fois* »<sup>290</sup> qui finit par créer davantage de tensions entre les universités.<sup>291</sup> Le jeu ne serait donc pas équilibré et Bernard Coulie, Recteur de l'UCL de surenchérir dans la même interview, « *il est primordial que tout le monde soit traité sur un même pied d'égalité.* » Cette plainte est aussi celle des agents des Hautes Ecoles.<sup>292</sup> Finalement les orientations sur le long terme ne sont-elles pas du ressort même des politiques ? M. Molitor, M. Scheuer et M. Delporte en sont convaincus.

Pourtant, précédemment interviewé, Bernard Rentier, Recteur de l'ULg nuançait : « *Un ministre qui jouerait au super-recteur se ferait sérieusement malmener et sortirait de son rôle.* »<sup>293</sup> Philippe Vincke soutient la même perspective : le pouvoir d'initiative doit venir des Recteurs, parce que ce sont eux qui ont les compétences pour le faire. Mais le pouvoir politique peut très bien, selon lui, « *mettre la pression* » pour obliger ses agents à sortir un document stratégique qu'il serait libre par la suite de remodeler à sa guise. Pour Monsieur Corhay et Madame Marcourt, l'impulsion doit se réduire aux trois plus grands agents. De quoi en perdre son latin sur les réelles volontés de nos agents.

Que pense notre principal de cet appel ? La réponse de M-D Simonet face à cette demande de plan d'action objectif et transparent sur les buts à atteindre en matière de rapprochements, la voici : « *Je ne les empêche pas de la faire, les outils sont là. Mais qu'ils commencent par travailler entre eux, au sein des académies.* »<sup>294</sup> Le problème, selon elle, est

---

<sup>290</sup> BERKENBAUM P., « Trois recteurs contre le numerus clausus », in *Le Soir.be*, vendredi 05 septembre 2008, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.

<sup>291</sup> Ibid.

<sup>292</sup> Ainsi, Claire Campolini, directrice de la catégorie « traduction-interprétation » à la Haute Ecole Léonard de Vinci s'interrogeait sur la précipitation dont faisait l'objet un projet précis sur une institution sans que soit mise sur pied pour autant une concertation globale tenant compte de l'ensemble des partenaires. CAMPOLINI C., « Universités et hautes écoles : vers un mariage librement consenti ? », carte blanche, in *Le Soir.be*, vendredi 11 mai 2007.

<sup>293</sup> SOUMOIS F., « L'invité du lundi Bernard Rentier », op. cit.

<sup>294</sup> N. C., « Simonet : plus vite les rapprochements », entretien, op. cit.

simple : leur rythme de croisière est différent pour chacun et par conséquent, imposer des délais identiques n'apparaît pas être la solution la plus judicieuse tant elle pourrait créer des distorsions en traitant des situations différentes de manière identique. Cependant, on l'a vu tout au long de ce travail, nos parlementaires, peu entendus, s'agitent, interpellent, rouspètent et déplorent avec toujours le même refrain : des décrets cadres sur fond de débat public !

Quelle solution adopter alors? Il se pourrait que la position la plus apaisante adoptée par le principal soit celle sur le court-terme. Finalement, cette idée de stratégie globale refait surface lorsque l'un des agents se sent floué par l'évolution du processus, il exige par conséquent d'obtenir un maximum d'informations pour pouvoir entreprendre une stratégie qui servirait au mieux ses intérêts. Par contre, lorsque le plat lui convient, le concept même de fournir le menu à l'entière des agents lui apparaît dérangeant. Derrière cela, c'est toujours la même chanson : chacun veut s'assurer une part du gâteau si dessert il y a. Quand bien même, le principal serait disposé à établir un plan, qui serait à même de le concevoir ? Bien des Recteurs le constatent : les intérêts politiques prennent bien souvent le pas sur l'intérêt général. Et la conséquence première de ce constat est qu'il empêche toute vision commune des politiques sur l'enseignement supérieur. Trancher se serait automatiquement avantager et avantager provoque des levées de boucliers...

Au terme de ce titre, il devient clair que les enjeux d'aujourd'hui et de demain limités au territoire de la Communauté française passent par l'intégration. D'abord fusionner ses moyens à l'intérieur même des Académies. Ensuite et enfin, rallier le type long à sa cause, ce nouveau filon de collaborations, tout en tentant d'une part de dépasser l'inévitable option philosophique et d'autre part en cherchant à avancer ensemble domaine par domaine.

## Conclusion

« Et l'on voit des gens soit disant éclairés redessiner à l'envi un ensemble enfin intelligent, où ils trouvent surtout comment préserver ou renforcer la ou les institutions qui ont leurs faveurs. Ce sont là, bien souvent, des propos racoleurs, ou mondains, ou irresponsables. Autre chose est de passer aux actes. Dès qu'un ministre ou un gouvernement ou qui que ce soit ose une proposition de restructuration, de rationalisation (mot abhorré), de révision du financement, bref, de changement, des forces nombreuses et contradictoires se mettent en action pour que, précisément, rien ne change. »<sup>295</sup>[Arthur Bodson, Jacques Berleur, octobre 1998]

Aurions-nous manqué les opportunités du renouveau au début des années bolognaises? Sommes-nous condamnés à trainer le principal clivage du passé opposant deux conceptions philosophiques antagonistes toujours si présentes? Car il nous faut l'admettre: à quelques nuances près, la constitution des Académies ne ramène à rien d'autre que ce que Jean Jacques Viseur, président du Conseil d'administration de l'UCL qualifie de « *trilogie classique qui a animé la vie universitaire depuis l'indépendance de la Belgique*<sup>296</sup>. » Toutes les premières tentatives visant à la contrecarrer ont connu un échec cuisant et leur naissance, occasion ratée de sortir de cette logique pesante, se contentera d'aller dans le sens d'une histoire répétée.

Souvenez-vous, le 31 mars 2004, le politique officiellement le propose: puisque que tous les Recteurs à l'unanimité s'accordent à vouloir se calquer sur la Déclaration de Bologne de 1999, la nécessaire intervention du législateur est aussi la bonne occasion d'introduire cette « touche en plus » composé d'un seul mot d'ordre: rassemblement, traduit en seul qualificatif: Académie, avec une seule contrainte: contenir au minimum une des trois grandes universités complètes. Derrière ça, deux grands objectifs. Premièrement, celui de taille européenne qui, au travers d'un nouveau cadre juridique de collaboration, implique sur le moyen et long terme l'enjeu d'une coopération synonyme de fusions et affiche aux universités pour ceux qui en doutent encore, leur avenir tout tracé. Deuxièmement, dans un contexte budgétaire difficile, la volonté de faire mieux avec les mêmes moyens, concentrant ce qui peut l'être grâce à l'imposition de règles communes dans le domaine de la recherche et de l'enseignement.

Une fois ces bases posées, les politiques avaient décidé de déléguer: il ne restait plus aux Recteurs qu'à disposer. Si le dessein de ces derniers est une constante immuable -disposer

---

<sup>295</sup> BODSON A., BERLEUR J., *Quelles urgences pour un politique universitaire en Communauté française de Belgique*, op. cit.

<sup>296</sup> VISEUR J.-J., *Allocution de Monsieur Jean-Jacques Viseur, président du Conseil d'administration, rentrée académique 2004-2005*, UCL, <http://sites.uclouvain.be/>, 5 avril 2009.

en défendant au mieux l'intérêt de leur propre institution-, on ne peut en dire autant du politique, ce « principal » en proie au conflit récurrent des intérêts politiques individuels face à l'intérêt général. Le changement de « principal » au cours des négociations en dit long sur ces tensions. Et c'est finalement là où le bât blesse : d'une part, l'incapacité du Principal à vouloir ou à pouvoir penser les choses sous un angle global autrement que par la somme des intérêts individuels de ses agents – ou de ses deux voir trois principaux agents- et d'autre part, la résistance des acteurs de terrain d'accepter un compromis qui ne servirait pas au mieux leur institution ou pire, tendrait à favoriser davantage une concurrente.

Force est de constater que les négociations en vase clos se sont exclusivement centrées sur le partage du territoire entre nos plus deux grandes universités<sup>297</sup> et que les plus petites, après quelques résistances à peine remarquées, n'ont eu d'autre choix que de se soumettre ou de se voir imposer. Acceptant ce postulat de maximiser au mieux les intérêts de ces deux universités les plus influentes, on admet aisément que le schéma retenu s'éloigne complètement de l'option géographique esquissée en son temps dans le rapport Bodson-Berleur. En effet, non seulement il aurait eu pour but de remettre les compteurs à zéro plaçant l'ULg – grande vainqueur alors-, l'ULB et l'UCL sur un pied d'égalité mais il aurait cantonné chacun à une zone géographique restreinte. Bref un heurt tout simplement inenvisageable au vu sensibilités de chacun des Recteurs, des Pouvoirs organisateurs et autres personnages politiques attachés à promouvoir leurs valeurs et leurs territoires.

Qu'on ne s'y trompe pas : l'apparent changement de rapport de force provoqué par l'aboutissement des négociations entre le bloc catholique et le bloc non-catholique<sup>298</sup> qui voudrait donner un avantage au dernier est tout simplement une douce illusion. D'abord parce que le débat philosophique est définitivement un sujet sur lequel l'Académie Wallonie-Europe entend garder sa neutralité. Ensuite, certes, l'ULB s'immisce sur le territoire louvaniste tout comme elle laisse le soin à l'UCL de prendre ses marques dans la capitale, mais à l'heure actuelle, les membres de l'Académie Louvain ont compris tout l'intérêt futur de ne faire qu'un. Du côté de l'Académie Wallonie-Bruxelles, l'ULB et la récente UM ne semblent pas être sur la même longueur d'onde en terme de fusion. Pourtant les prédictions les plus réalistes voudraient qu'il ne reste à la première échéance de 2015<sup>299</sup> que trois acteurs universitaires sur la scène de la Communauté française qui s'annexeraient définitivement tout le type long.

---

<sup>297</sup> Etant donné la tournure philosophique des pourparlers, l'Université de Liège a incontestablement souffert de son étiquette pluraliste.

<sup>298</sup> Avec une Académie sur trois catholiques contre les 4 institutions sur neuf.

<sup>299</sup> Année où le mécanisme de financement sera revu.

Quels seront les nouveaux terrains de chasse de nos universités une fois passé celui des types longs où les clivages philosophiques font office de concepts dépassés ? Et comment se positionneront les politiques à cet égard ? Les élections régionales et européennes de 2009 et la mise en place de Monsieur Marcourt (PS) au poste de Ministre de l'Enseignement supérieur changera-t-il la donne ? Même si tous les dossiers sont en chantier, est-il possible que l'option géographique devienne tendance ? Si la contingence de la taille déterminée dans le cadre de ce travail ne nous permettait effectivement pas d'aller plus loin dans nos recherches, une analyse plus approfondie du rôle du « principal » à tenir et son positionnement effectivement pris permettrait sans conteste de nous éclairer davantage sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Communauté française. Devraient-ils envisager un plan de stratégie globale ? L'option qui tend à déléguer est-elle la plus efficace ? « Que les intellectuels et les universitaires s'impliquent ! » reprochait Madame Milquet dans une interview accordée au journal *Le Soir* à propos de la crise mais nous croyons qu'aujourd'hui et demain, cette phrase pourrait être retournée à son expéditeur. Finalement, nous nous interrogeons à l'identique des parlementaires : appartient-il aux agents de clarifier eux-mêmes l'offre d'enseignement ? Présentent-ils assez de recul pour faire abstraction de leurs concurrentes dans le but de prendre leurs meilleures décisions ? D'une manière plus générale, il serait tout aussi instructif de savoir comment ces questions ont trouvé réponse de l'autre côté de la frontière linguistique et si les politiques flamands sont aussi oui ou non des adeptes de la délégation.

Quoiqu'il en soit, le paysage de l'enseignement supérieur est loin de se figer et nul ne doute qu'il connaîtra encore dans les prochaines années ou décennies des bouleversements. Quant à savoir s'il sera enfin au cœur d'un grand débat public, c'est une toute autre question. Nous voudrions conclure par cet appel lancé à l'unisson onze ans plus tôt par deux Recteurs aux origines universitaires différentes, une réflexion plus que jamais d'actualité :

*Dès à présent, on ne risque pas de se tromper en disant que rien ne peut évoluer si seul un des grands responsables (monde politique, dirigeants universitaires, étudiants, enseignants, etc.) décide de faire quelque chose ou, pire, si chacun croit que c'est l'affaire de l'autre<sup>300</sup>*

---

<sup>300</sup> BODSON A., BERLEUR J., *Quelles urgences pour un politique universitaire en Communauté française de Belgique*, op. cit.

# Bibliographie

## Livres et revues scientifiques

- BASTENIER A., CHARLIER J-E., et al., *Universités, du passé au marché, dossier, La Revue Nouvelle*, Editions Rencontres, n°10, mensuel, Bruxelles, octobre 2008, pp.27-103
- BAYENET B., BOSTEELS O. sous la direction de Serge Bodson et Françoise Thys-Clément, *Le financement des universités en Belgique*, Editions de l'Université de Bruxelles, Collection « Educations », Bruxelles, 1998, 213p.
- COLLECTIF ANIME PAR GERARD M., VANDENBERGHE V., *L'enseignement supérieur après Bologne*, De Boeck, Reflets et Perspectives, n°2, Tome XLV, Bruxelles, 2006, pp.108
- DEWATRIPONT M, THYS-CLEMENT F., et al., *Higher education in a globalized world: governance, competition and performance*, Editions de l'Université de Bruxelles, Collection "Education", Bruxelles, 2008, 302p.
- DESCHAMPS R., Enseignement francophone : qu'avons-nous fait du refinancement ?, FUNDP, Cahiers de recherches, Série Politique Economique, n°2-2006/2, mars 2006, 20p.
- DESCHAMPS R., *L'enseignement francophone. on peut mieux faire mais comment ?*, FUNDP, Cahier de recherches, Série Politique Economique, n°34-2008/13, novembre 2008, 18p.
- DEVOS C., *Politieke besluitvorming*, Faculteit Politiek en Sociale Wetenschappen, Academia Press, Universiteit Gent, 229p.
- DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE, *Focus sur les structures de l'enseignement supérieur en Europe 2006/2007, évolutions nationales dans le cadre du processus de Bologne*, Euricyde, Bruxelles, 2007, 348p.
- OCDE, *Regards sur l'éducation 2008, les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, 2008, pp.216-278
- ROULEAU L., *La théorie des organisations*, Presses de l'université du Québec, 2007, 263p.
- TRUFFIN C., *L'Université déchiffrée, le financement des universités en communauté française de Belgique*, Editions de l'Université de Bruxelles, Collection « Education », Bruxelles, 2006,137p.
- TYSSENS J., *Guerre et paix scolaires 1950-1958*, De Boeck et Larcier, Collection « Politique-Histoire », Paris, 1997, 195p.
- WINKIN Y., *La communication n'est pas une marchandise ; résister à l'agenda de Bologne*, Labor, Collection « Liberté, j'écris en ton nom », Bruxelles, 2003, 95p.

## Conférences, entretiens

- 7th Ethical Forum of the University Foundation University Rankings, *University Rankings: From curse to blessing?*, Bruxelles, 20 novembre 2008, 14h-18h.
- CONTI C., Recteur de la faculté Polytechnique de Mons, *le concept d'Académies, une éventuelle fusion de l'UM avec l'ULB ?*, interview téléphonique, 07 avril 2009, 35 min.
- CORHAY A., Vice Recteur ULg, MARCOURT M., Directrice générale à l'enseignement et la formation à l'ULg, *Bologne, les Académies, la concurrence et la coopération entre les universités*, Place du XX août, Liège, le 30 avril 2009, 1h.
- CROCHET M., Recteur honoraire de l'UCL, *Bologne et son processus de négociation*, Cabinet de madame Simonet, Bruxelles, le 29 mai 2009, 50 min.
- DELPORTE C., Recteur Fucam, *Bologne, le processus de négociation et l'avenir de l'enseignement supérieur universitaire*, rectorat Fucam, Mons, 27 mai 2009, 48min.
- DE MARET P., Pro-Recteur de ULB, *Bologne, le processus de négociation, la création et l'avenir des académies*, interview téléphonique, 6 mai 2009, 35 min.
- FALLON C., *Comment aborder Bologne?*, Sart Tilman, Liège, 29 octobre 2008, 2h.
- FEDE, *Conférence-débat avenir de l'enseignement supérieur avec les Ministres M-D Simonet et Monsieur Tarabella, le député Monsieur Henry et l'assistante de F. Bertiaux, Madame Lejeune*, Place du XX août, Liège, 31 mars 2009, 2h.
- GUILLAUME J-F., Professeur ULg, *Comment aborder la question de l'enseignement supérieur de manière pertinente ?*, Sart Tilman, Liège, 02 avril 2009, 45min.
- HORWARD J-L., Responsable cellule enseignement cabinet de Madame la Ministre M-D Simonet, *Evolution du paysage de l'enseignement supérieur*, interview téléphonique, 15 avril 2009, 47 min.
- LEGROS W., Pro-Recteur de l'ULg, *le processus de négociation de Bologne, la création et l'avenir des Académies*, Sart Tilman, Liège, 16 avril 2009, 1h00.
- MOLITOR M., Vice-Recteur honoraire de l'UCL, professeur émérite de l'UCL, *le processus de négociation de Bologne, les académies et l'avenir de l'enseignement supérieur universitaire*, Auderghem, Bruxelles, 23 avril 2009, 2h00.
- POULEUR M., Ancien Chef de cabinet de Madame Dupuis, *Le processus de négociation du décret Bologne, les enjeux et la création des académies*, ETNIC, Bruxelles, le 06 mai 2009, 1h00.
- SEQUARIS J., Directeur de cabinet de Madame la Ministre M-D Simonet (Recherche Scientifique), Médiateur désigné lors des négociations portant sur le Décret Bologne *Naissance du décret Bologne et l'évolution du processus de négociation inter et intra académies*, SRIW, Liège, 31 mars 2009, 1h30.
- SCHEUER M., Recteur des FUNDP, *Bologne et ses académies*, Rectorat FUNDP, Namur, 19 mai 2009, 1h.

- THEWIS M., Recteur de la faculté d'agronomie de Gembloux, *Bologne, ses académies, la fusion Gembloux-ULg*, Gembloux, 29 avril 2009, 1h.
- VINCKE P., Recteur ULB, *Bologne, ses académies et leurs avenir*, Bruxelles, 15 juin 2009, 27min.
- UCSIA conference, *Rethinking the university after Bologna: New concepts and practises beyond tradition and the market*, Anvers, 12 décembre 2008, 9h30-17h30.

### Articles de presse

- Anonyme, « Bologne sous le signe de la mondialisation: le commissaire Figel place la réforme de l'enseignement supérieur dans un contexte international. », in *Europa*, référence IP/07/656, Bruxelles, 10 mai 2007, 2p.
- Anonyme, « Harmonisation des savoirs, un risque ? », in *Eurinfo*, n°267, juillet-août 2002, pp.14-15
- Anonyme, « Présentation des vœux du recteur Michel Scheuer », in *LeSoir.be*, 15 janvier 2009.
- BELGA, « Le délégué du gouvernement de la Communauté française aux facultés de Namur a déposé un recours Le projet d'une fac de droit commune ULg -FNDP serait illégal », in *LeSoir.be*, vendredi 20 novembre 1998.
- BERKENBAUM P., « Enseignement supérieur : pas de fusion avec l'ULB en vue. », in *Le Soir.be*, quotidien, mercredi 4 février 2009, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2009.
- BERKENBAUM P., « La Haute école francophone, espèce en voie de disparition », in *Le Soir*, édition Liège, quotidien n°25, 30 janvier 2009, pp.2, 3 et 18.
- BERKENBAUM P., « L'UCL veut l'intégration », in *Le Soir.be*, mardi 16 septembre 2008, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.
- BERKENBAUM P., « L'ULB craint le retour de la guerre des réseaux. », in *Le Soir.be*, lundi 26 mai 2008, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.
- BERKENBAUM P., « Trois recteurs contre le numerus clausus », in *Le Soir.be*, vendredi 05 septembre 2008, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.
- BERKENBAUM P., « Une offre d'études supérieures de plus en plus diversifiées », in *LeSoir.be*, jeudi 21 août 2008, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009
- BN. P., « Un décret minimal sur les universités. Le PS Van Cau veut muscler le financement de la recherche », in *LeSoir.be*, vendredi 10avril 1998.
- BODART C., « Des spécificités à préserver » in *Le Soir.be*, le 15 janvier 2009, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2009.
- BOUILLON P., « Brèves politiques », in *LeSoir.be*, 18 décembre 1998.

- BOUILLON P., « Crispations sur l'avenir de l'université », in *LeSoir.be*, mardi 07 avril 1998.
- BOUILLON P., « Dupuis et les recteurs remodelent l'université », in *Le Soir*, édition Liège, 10/11/2002.
- BOUILLON P., « Hautes écoles. Manifestation des professeurs et étudiants jeudi prochain à Bruxelles. Le supérieur hausse le ton. », in *LeSoir.be*, jeudi 04 décembre 2003.
- BOUILLON P., « Un avant-projet qui ne deviendra jamais un décret. Ancion veut figer la carte universitaire », in *LeSoir.be*, lundi 14 décembre 1998.
- BOUILLON P. « Vif incident au gouvernement de la Communauté française à propos de la licence en droit ULg-Namur. Ancion claque la porte de l'exécutif », in *LeSoir.be*, mardi 15 décembre 1998.
- BOURTON W., « Le débat du samedi avec Bernard Coulie et Philippe Vincke », in *Le Soir.be*, samedi 17 mars 2007, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 12 avril 2009.
- BOURTON W., LAMQUIN V., « 50 ans de politique, les accords institutionnels clés. » in *Le Soir*, Edition Liège, samedi 24 et dimanche 25 janvier 2009, p.18
- CAMPOLINI C., « Universités et hautes écoles : vers un mariage librement consenti ? », carte blanche, in *Le Soir.be*, vendredi 11 mai 2007.
- COIGNOUL F., professeur à l'ULg « Quel avenir pour nos universités francophones ?,carte blanche, in *LeSoir.be*, jeudi 16 septembre 2004.
- COPPI D., DEMONTY B., « Que les intellectuels et les universitaires s'impliquent ! » in *Le Soir*, édition Liège, quotidien n°26, 31/01/2009 et le 1/02/2009, p.5
- CRESPO C., SCHAUB M., « L'enseignement, service public ? », carte blanche in *Le Soir*, quotidien, 08/11/2002.
- DASSETTO F., « Comment repenser l'Université ? » in *La Libre.be*, quotidien, 19/12/2008, <http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/468827/comment-repenser-l-universite.html>, site consulté le 07 février 2008.
- DEFRANCE F., « Enseignement : Réponse aux différents pôles non confessionnels. Le supérieur catholique s'unit », in *LeSoir.be*, vendredi 28 juin 2002, , <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 08 juillet 2009.
- DEFRANCE F., « Enseignement : s'imposer au plan international, création d'un pôle universitaire et européen. », in *LeSoir.be*, Samedi 2 février 2002, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 08 juillet 2009.
- DE VOGELAERE J-P., « Universités UCL et KUL, ensemble pour la multiculturalité », in *LeSoir.be*, mardi 03 février 2009, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2009.
- DUPUIS F., « Le décret Bologna : marchandage de bas étage ? », carte blanche, in *LeSoir.be*, mardi 27 mai 2008, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2008.
- GHALI S., « Une saison en enfer », in *Le Vif l'Express*, 31/07/2009, pp.24-27.
- GERARD L., « L'ULg absorbe les Facs de Gembloux », in *La Libre.be*, quotidien, 18/07/2008, <http://www.lalibre.be>, site consulté le 08 avril 2009.

- HERMANS P. Un transfert de licences en jeu Une association universitaire entre Namur et Liège?, in *LeSoir.be*, samedi 06 juin 1998.
- KLEIN D., « A vendre, l'enseignement supérieur ? » in *Le Vif l'Express*, 31/05/2002.
- LAMBERT E., « Liège, signature de l'accord créant Wallonie Europe. L'université reçue à l'Académie » in *Le Soir.be*, jeudi 21 octobre 2004.
- LAMBERT E., « Les négociations avancent. Une Université Liège-Maastricht ? », in *Le Soir.be*, vendredi 7 mai 2004.
- LAMBERT E., « Le Conseil adopte lundi une motion pour changer le décret « Bologne » mardi. Les carabiniers d'Offenbach ont défendu l'ULg. », in *LeSoir.be*, mercredi 24 mars 2004.
- LAMBERT E., « Liège : réaction de la ministre Françoise Dupuis « l'ULg a été bien traitée » », in *Le Soir.be*, samedi 27 mars 2004.
- LAMBERT E., « Riposte de profs de l'ULg. Un recours contre le décret Bologne. », in *Le Soir.be*, samedi 03 avril 2004.
- LAMENSCH M., « « Bologne » passe le premier cap », in *Le Soir*, quotidien, 23 octobre 2003.
- LAMENSCH M., « Enseignement : avis critique du Conseil d'Etat. Françoise Dupuis : « un excellent avis », in *LeSoir.be*, mardi 03 février 2004.
- LAMENSCH M., « Enseignement : le projet « Bologne » retouché. Dupuis : « Fini les ambiguïtés » », in *Le Soir.be*, samedi 18 octobre 2003.
- LAMENSCH M., « Les députés votent le projet de décret « Bologne ». Un pas vers l'Europe », in *LeSoir.be*, mercredi 24 mars 2004.
- LAMENSCH M., « « Pourquoi pas la fusion ? » dit Coulie », in *Le Soir.be*, mercredi 31 janvier 2007, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 12 avril 2009.
- LAPORTE C., « l'UCL catholique comme le pape. », in *Le Soir.be*, vendredi 14 mai 2004.
- JANSSENS P., « pôle mosan », in *Quinzième jour du mois*, mensuel de l'Université de Liège, n°115, juin 2002.
- MARDY A., « Enseignement supérieur : le rouleau compresseur européen » in *Le Vif l'Express*, 13/09/2002, pp.35-36
- MOREAU C., « La gestion difficile de l'Académie de Louvain », in *Le Soir.be*, lundi 1<sup>er</sup> décembre 2008, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2009.
- N. C., « Simonet : plus vite les rapprochements », entretien, in *Le Soir.be*, lundi 15 septembre 2008, [http://archives.lesoir.be](http://archives.lesoir.be/), site consulté le 10 avril 2009.
- N.C., « 30 millions pour les universités francophones », in *Le Soir.be*, vendredi 18 juillet 2008, [http://archives.lesoir.be](http://archives.lesoir.be/), site consulté le 10 avril 2009.

- PETIT J-P., « Vers un contrôle de la qualité, Gembloux : rentrée académique », in *LeSoir.be*, mardi 02 octobre 2007, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.
- RENETTE E., « Willy Legros sur le rapprochement ULG/Notre-Dame de Namur, prémices d'une université de Wallonie » in *LeSoir.be*, vendredi 27 novembre 1998.
- RENETTE E., « Enseignement : Willy Legros, recteur de l'ULg cèdera sa place en octobre. Premier Bilan de deux rectorats « parfois, je me sens un peu seul. » », entretien, in *LeSoir.be*, mercredi 09 mars 2005, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.
- RENTIER B., COULIE B, VINCKE P., « Notre interview n'était pas un coup monté », carte blanche, in *Le Soir.be*, mercredi 10 septembre 2008, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2008.
- SAINTGHISLAIN V., « Mons, des réminiscences de guerre scolaire. Du mauvais sang pour le Rhésu. », in *LeSoir.be*, samedi 23 mars 2002, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2008
- SOUMOIS F., « L'invité du lundi Bernard Rentier », in *LeSoir.be*, lundi 17 septembre 2007, <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.
- SOUMOIS F., « Supérieur Coulie : « Bologne, c'est d'abord la globalisation de l'enseignement », entretien, in *LeSoir.be*, lundi 18 septembre 2006, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2009.
- SOUMOIS F., « Universités: Ancion a limé les griffes du décret Les petites universités respirent: Ancion ne rabote pas leur financement. Mais les rapprochements restent inéluctables. », in *LeSoir.be*, jeudi 09 juillet 1998.
- VERSTRAETEN G., « Elles bougent, les écoles de gestion », samedi 18 octobre 2008, in *Le Soir.be*, <http://archives.lesoir.be/>, site consulté le 10 avril 2009.

### Articles scientifiques

- BASTENIER A., « La fin de l'ère des universités ? » in *La Revue Nouvelle*, mensuel, n°10, octobre 2008, pp.90-103
- CHARLIER J-E., « La régulation de l'enseignement de la Communauté française : de la concurrence à la compétition », in *Recherches Sociologiques*, Belgique 2000, vol.31 n°1, Leuven, pp. 29-40.
- CHARLIER J-E., « Images de Bologne, un mât de cocagne dans un brouillard épais », in *La Revue Nouvelle*, octobre 2002, pp.61-71
- CHARLIER J-E., CROCHE S., « Le processus de Bologne en Belgique », in *Politiques d'éducation et de la formation*, 12, 2004, pp.63-74.
- CHARLIER J-E., CROCHE S., « Le processus de Bologne : ses acteurs et ses complices », in *Education et Sociétés*, n°12/2003/2, 2003, pp.13-34.

- CHARLIER J-E., CROCHE S. « Universités flamandes, un lobby efficace » in *La Revue Nouvelle*, mensuel, octobre 2008, pp.61-67
- CHARLIER J-E., MOENS F., « La gouvernance à l'épreuve de la démocratie consociative, gérer des universités en Belgique francophone », in *Sciences de la société*, n°58, 2003, pp. 137-150.
- CHARLIER J-E., MOENS F., « Les universités de Belgique francophone, leurs académies, leurs pôles » in *Les figures territoriales de l'Université*, RESUP, eds. CD édité par le RESUP, Toulouse, France, 2006, 13p.
- CHARLIER J-E., MOENS F. « Quand le passé grève l'avenir. Le projet de Bologne et une de ses déclinaisons locales », in *Les mutations actuelles de l'Université*, Felouzis G., Paris, 2003, pp.71-88
- CHARLIER J-E., MOENS F., « Universalité des logiques de marché. La Belgique francophone et la transformation de son système universitaire » in *Égalité. Revue acadienne d'analyse politique*, n°50, 2004, pp.93-102.
- CHARLIER J-E., TALLON J., « Bologne stimule la différenciation entre Communautés » in *La Revue Nouvelle*, mensuel, octobre 2008, pp. 51-60.
- COMBES P-P, LINNEMER L., « Peut-on mesurer la productivité des enseignants-chercheurs ? », in *Telos*, 30 janvier 2009, [http://www.telos-eu.com/fr/article/peut\\_on\\_mesurer\\_la\\_productivite\\_des\\_enseignants\\_](http://www.telos-eu.com/fr/article/peut_on_mesurer_la_productivite_des_enseignants_), site consulté le 3 février 2009.
- GACHON N., « L'internationalisation de l'enseignement supérieur et les logiques de marché : spécificité d'un système fédéral, l'Australie », in *Le mensuel de l'Université, mensuel.net*, 1 novembre 2007, <http://www.lemensuel.net>, site consulté le 03 février 2009.
- HINDRIKS J., « Les universités belges sont-elles menacées ? », in *Itinera Institute Memo*, 2007/6, Editeur Marc De Vos, Bruxelles, 09/10/2007, 22p.
- MAHIEU C., MOENS F., « de la libération de l'homme à la libéralisation de l'éducation. L'éducation et la formation tout au long de la vie dans le discours et les pratiques européennes. », in *Education et Sociétés*, n°12/2003/2, 2003, pp.35-55
- MILOT P., « La reconfiguration des universités selon l'OCDE. Economie du savoir et politique de l'innovation » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 148, 2003, pp.68-73
- MOLITOR M., « A la recherche d'une politique » in *La Revue Nouvelle*, mensuel, n°10, octobre 2008, pp.31-50
- MORIN E., « Réformons la pensée », in *Le Monde de l'éducation*, Mensuel n°252, octobre 1997, pp.27-29
- SUREL Y., PALIER B., « Les « trois I » et l'analyse de l'état en action », in *La Revue française de science politique*, vol.55, n°1, février 2005, pp.7-32

## Documents officiels, sources de droit.

- <http://ec.europa.eu/education/policies/educ/bologna/report06.pdf>
- Annales du Parlement de la Communauté française, *Exposé des motifs du décret du 31 mars 2004*, document 498-1, 2003-2004, 5p.
- Annales du Parlement de la Communauté française, *Exposé général du projet de Décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2006, 2005-2006*, 185-n°1, 18 novembre 2005, pp.38-42
- Annales du Parlement de la Communauté française, *Exposé général du projet de Décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009*, 613-n°1, 2008-2009, 21 novembre 2008, pp.12-16, 21-24.
- Annales du Parlement de la Communauté Française, *Interpellation de Mme Isabelle Emmery à Mme Marie-Dominique Simonet, vice présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, concernant « la situation de l'ULB dans le paysage universitaire bruxellois et au sein de l'Académie Wallonie-Bruxelles »*, session 2007-2008, mardi 3 juin 2008.
- Annales du Parlement de la Communauté Française, *Interpellation de Mme Bertiaux à Mme Dupuis, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'enseignement de la promotion sociale et de la recherche scientifique, ayant pour objet « l'évolution du processus enclenché par la déclaration de Bologne en Communauté Française »*, CRI N°13, 2001-2002, 18 juin 2002, pp.66-72
- Annales du Parlement de la Communauté Française, *Interpellation de M. Henry à Mme Dupuis, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'enseignement de la promotion sociale et de la recherche scientifique portant sur « l'application de la déclaration de Bologne en Communauté Française »*, CRI N°8, session 2001-2002, 26 février 2002.
- Annales du Parlement de la Communauté française, *Projet de Décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2006, 2005-2006*, 185-n°1, 18 novembre 2005, pp.185-187
- Annales du Parlement de la Communauté Française, *Question de M. Léon Walry à Mme Marie-Dominique Simonet, vice présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, concernant « les conséquences de la réforme dite de « Bologne » »*, CRI N°11, 2004-2005, 15 février 2005.
- Annales du Parlement de la Communauté française, *Rapport de commission de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique portant sur le projet de décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités*, document 498-3, session 2003-2004, 12p.
- Annales du Parlement de la Communauté française, *Rapport sur la proposition de Décret portant création d'une école de gestion de l'ULg*, n°3, session 2003-2004, 6 mai 2004, 10p.
- Annales du Parlement de la Communauté française, *Rapport sur le projet de Décret intégrant l'Ecole d'interprètes internationaux de la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut à l'Université de Mons-Hainaut et modifiant les habilitations universitaires*, n°2, session 2007-2008, 28 novembre 2007, 6p.

- Annales du Parlement de la Communauté française, *Rapport sur le projet de Décret modifiant la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires*, n°27, 1997-1998, 31 août 1998.
- Arrêté du 04 mars 2005 du Gouvernement de la Communauté française fixant la liste des écoles doctorales, MB 06-05-2005.
- Convention cadre entre l'Université de Liège et la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux réglant les relations au sein de l'Académie du 9 mars 2005, publié MB le 29-11-2005
- Convention de constitution de l'Académie universitaire « Louvain » du 28 juin 2004, publié au MB le 29-11-2005
- Déclaration de Bologne du 19 juin 1999, [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu) , site consulté le 17 février 2009.
- Déclaration de la Sorbonne du 25 mai 1998.
- Décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités du 31 mars 2004, publié au MB le 18 juin 2004.
- Décret intégrant l'Ecole d'interprètes internationaux de la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut à l'Université de Mons-Hainaut et modifiant les habilitations universitaires, MB. 13-03-2008.
- Décret portant intégration de la Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux au sein de l'Université de Liège, création de l'Université de Mons par fusion de l'Université de Mons-Hainaut et de la Faculté polytechnique de Mons, restructurant des habilitations universitaires et refinançant les Universités, 28 novembre 2008, publié au MB le 10 février 2009.
- Décret relatif à la restructuration de l'enseignement supérieur en Flandre 04 avril 2003, publié le 14 août 2003.
- Loi portant sur le financement et le contrôle des institutions universitaires du 27 juillet 1971 publié au MB 17 septembre 1971.
- Magna Charta Universatum, 1988
- Statuts de l'Académie universitaire Wallonie-Bruxelles du 8 juin 2004, publié au MB 29-11-2005.

### **Documents**

- ALLEGRE C., BERLINGUER L et al., *Déclaration de la Sorbonne*, Paris, 25 mai 1998, 2p., [http://www.universites.tn/tempus/tempus05/980525\\_Sorbonne\\_Declaration-Fr.pdf](http://www.universites.tn/tempus/tempus05/980525_Sorbonne_Declaration-Fr.pdf), site consulté le 9 décembre 2008
- BAYENET B., *Le financement des universités en communauté française de Belgique*, colloque organisé sous la présidence de Madame Dupuis, 24-25 mai 2000, Bruxelles, 4p.
- BERGER FASEL S., *Rapport de l'OAQ sur les systèmes d'évaluation et d'accréditation dans neuf pays européens (état au 31 décembre 2001)*, organe d'accréditation et d'assurance de

*qualité des hautes écoles suisses*, 9p.

[.http://www.oaq.ch/pub/downloads/02\\_06\\_00\\_laenderbeschrieb\\_f.pdf](http://www.oaq.ch/pub/downloads/02_06_00_laenderbeschrieb_f.pdf) , site consulté le 09 décembre 2008.

- BODSON A., BERLEUR J., *Quelles urgences pour un politique universitaire en Communauté française de Belgique*, rapport à Monsieur William Ancion, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Bruxelles, octobre 1998, 204p.
- COIGNOUL F., « Harmonisation Européenne des programmes d'études », Lettre d'information de l'Association des Professeurs de l'Université de Liège, 2002, 8p.
- Communiqué de la conférence des ministres de l'enseignement supérieur, *Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur*, Prague, le 19 mai 2001, 4p. <http://www.europe-education-formation.fr> , site consulté le 09 décembre 2008
- Conseil des Recteurs, *Commentaires du CRef sur le rapport des recteurs honoraires A. Bodson et J. Berleur " Quelles urgences pour une politique universitaire en Communauté française de Belgique " commandité par le Ministre W. Ancion, 9 mars 1999*, <http://www.cref.be/>, site consulté le 04 juillet 2009.
- Conseil des Recteurs, *Communiqué du Conseil des Recteurs relatif à l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur du 5 mars 2002*, <http://www.cref.be/>, site consulté le 09 décembre 2008.
- Conseil des Recteurs, *Communiqué de presse du Conseil des Recteurs -24 septembre 2004*, <http://www.cref.be/>, site consulté le 09 décembre 2008.
- Conseil des Recteurs, *Déclaration de Bologne, position du Conseil des recteurs de la Communauté française, 17 avril 2001*, <http://www.cref.be/>, site consulté le 09 décembre 2008.
- Conseil des Recteurs, *Mémoire des Recteurs de la Communauté française, pour le refinancement de la recherche et de l'enseignement universitaire*, mars 2004, 7p., <http://www.cref.be/>, site consulté le 27 juin 2009.
- COULIE B., « Université : où en sont les grands chantiers ? », in *La Quinzaine*, n°296, 15 décembre 2008, <http://www.uclouvain.be/>, site consulté le 20 mars 2009.
- Déclaration d'intention, le pôle mosan d'enseignement supérieur et universitaire, 8 juillet 2002, 5p. , [www.polemosan.be](http://www.polemosan.be), site consulté le 08 juillet 2009.
- DUTERCQ. Y., *Que reste-t-il de l'Etat éducateur ?*, colloque international, Etat et régulation sociale, comment penser la cohérence de l'intervention publique, 11,12, 13 septembre 2006, Institut National de l'Histoire de l'Art, Paris, pp.7 <http://matisse.univ-paris1.fr/colloques/pdf/articles/dutercq.pdf> , site consulté le 03 février 2009.
- EACEA, *Higher Education in Europe 2009: Developments in the Bologna Process*, European Commission, Eurydice, mars 2009, 72p.
- ETNIC, *l'enseignement en chiffres*, Editeurs responsables HUBIN JP, POULEUR M., Ministère de la Communauté française, 2006-2007.
- GIBBONS M., *L'Enseignement supérieur au XXIe siècle*, Banque mondiale, 1998, 85p.
- LAMBERT J-P., Recteur, *discours de la séance publique de rentrée des Facultés : l'université et la fascination du marché*, Facultés universitaires Saint-Louis, 26 septembre 2006, 10p.

- LEBRUN T., *Les relations de gouvernance dans une université catholique, positionnement et enjeux à partir d'une expérience concrète*, Assemblée de la FUCE, Rome, 8-10 mai 2008, 12p.
- Prise de position de la CUAE (Conférence Universitaire des Associations d'étudiantes de l'Université de Genève) et de la FAE (Fédération des Associations d'Etudiantes) sur la Déclaration de Bologne, mars-avril 2001, 3p. , <http://www.unil.ch/index.html>, site consulté le 09 décembre 2008.
- ROGGEMAN Y., KAUFMANN C., « Le processus de Bologne, situation en Communauté française », document conférence, 2 juin 2004, 29p.
- Secteur CNE des universités, *Avis sur le secteur CNE des universités sur l'Avant-Projet de Décret définissant l'Enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'Espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les Universités*, 13/11/2003, <http://www.desy.ucl.ac.be/documents%202005-2006/Avis%20CNE-Univ%20Bologne-2003.pdf>, site consulté le 10 mars 2009.
- THEWIS A., *Allocution de rentrée académique, 2002-2003*, FUSAGx, 2002, <http://www.fsagx.ac.be/>, site consulté le 20 avril 2009.
- THEWIS A., *Les défis pour la FUSAGx en cette année académique 2007-2008*, FUSAGx, 2007. <http://www.fsagx.ac.be/>, site consulté le 20 avril 2009.
- VISEUR J-J., *Allocution de Monsieur Jean-Jacques Viseur, président du Conseil d'administration, rentrée académique 2004-2005*, UCL, <http://sites.uclouvain.be/>, 5 avril 2009.

### **Sites internet**

- Sites des universités  
<http://www.uclouvain.be/> , site consulté le 20 mars 2009.  
<http://www.ulb.ac.be/> , site consulté le 18 juin 2009.  
<http://ulg.ac.be/>, site consulté le 24 juin 2009.
- Sites des Académies  
<http://www.academiewb.be/index.html>, site consulté le 23 juin 2009.  
<http://www.academielouvain.be/>, site consulté le 23 juin 2009.  
[http://www.ulg.ac.be/cms/a\\_16258/academie-wallonie-europe](http://www.ulg.ac.be/cms/a_16258/academie-wallonie-europe), site consulté le 23 juin 2009.
- Sites des Pôles  
<http://www.association-hainaut.be/>, site consulté le 08 juillet 2009.  
  
<http://www.rhesu.be/>, site consulté le 08 juillet 2009.  
<http://www.ulb.ac.be/poluniv-bxl/>, site consulté le 08 juillet 2009.  
<http://www.polemosan.be/>, site consulté le 08 juillet 2009.
- <http://archives.lesoir.be>, site consulté le 10 avril 2009.
- Site Académie Wallonie-Bruxelles, Discours de Madame la Ministre Françoise Dupuis, <http://www.academiewb.be/discours-constitution.html>, site consulté le 18 juin 2009.
- Site du Conseil des Recteurs (CRef) <http://www.cref.be/>, site consulté le 04 juillet 2009.

## Mémoires universitaires, thèse de doctorat.

- BUGANDWA MUNGU AKONKWA D., *L'orientation-marché : une stratégie pertinente pour la gestion des institutions d'enseignement supérieur et universitaires ?*, Thèse de doctorat, Solvay Business School, septembre 2008.
- CALLENS J., *Bologne ou l'enseignement supérieur en communauté française revisité*, mémoire de licence, Fucam, 2004/2005.
- CHOQUET G., *La libéralisation de l'enseignement supérieur en question*, mémoire de licence, Fucam, 2005.
- JADIN K., *La politique d'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe, la Déclaration de Bologne et ses conséquences*, mémoire de licence, ULg, 2002/2003.
- SWERTS A., *L'influence du monde économique sur les politiques éducatives en Communauté française de Belgique : Application au décret sur les missions de l'enseignement de L. Onkelinx*, mémoire de licence, Fucam, 1999.

# Annexes

- I. **Source : Annales du Parlement de la Communauté française, *Exposé général du projet de Décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009*, 613-n°1, 2008-2009, 21 novembre 2008, pp.12-16.**

**II. Source : BERKENBAUM P., « La Haute école francophone, espèce en voie de disparition », in *Le Soir*, édition Liège, quotidien n°25, 30 janvier 2009, p.3**

